

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

## PROJET Contrat Parc 2023 – 2026 Annexe 6 Fiches action



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



Parc  
naturel  
régional  
de Millevaches  
en Limousin

Une autre vie s'invente ici

## SOMMAIRE

### 1. Connaissance - Gestion - Restauration de la diversité biologique ..... 4

FICHE ACTION N°1.1 : ANIMATION DES SIEM .....	5
FICHE ACTION N°1.2 : LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL AU SERVICE DE L'ACTION.....	8
FICHE ACTION N°1.3 : RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS / MOE .....	12
FICHE ACTION N°1.4 : SOUTIEN AUX PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES.....	14
FICHE ACTION N°1.5 : ANIMATION RESEAU D'ENTENTE GRANDS PREDATEURS ET PASTORALISME.....	16
FICHE ACTION N°1.6 : SOUTIEN AUX INITIATIVES PASTORALES.....	19

### 2. Cadre de vie, accompagner un territoire en transition : des aménagements durables s'appuyant sur les atouts patrimoniaux ..... 22

FICHE ACTION N°2.1 : ANIMATION POUR LA CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES .....	23
FICHE ACTION N°2.2 : CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES/ACTIONS.....	25
FICHE ACTION N°2.3 : CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES / MOE .....	28
FICHE ACTION N°2.4 : ANIMATION ET COORDINATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET DE LA REVITALISATION.....	31
FICHE ACTION N°2.5 : DEMARCHES DE REVITALISATION EN FAVEUR DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE .....	33
FICHE ACTION N° 2.6 : HABITER MIEUX LES BOURGS /MOE .....	36
FICHE ACTION N°2.7 : ANIMATION DE LA STRATEGIE « TOURISME DURABLE » DU PNR ..	38
FICHE ACTION N°2.8 : ANIMATION : MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ECOTOURISTIQUES STRUCTURANTS ET APPUI AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE .....	42
FICHE ACTION N°2.9 : DEVELOPPEMENT DE LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL » POUR LES SERVICES TOURISTIQUES .....	45
FICHE ACTION N°2.10 : RESEAUX ET FILIERES : MISE EN ŒUVRE DE PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS .....	48
FICHE ACTION N°2.11 : EDITION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION TOURISTIQUE.....	52
FICHE ACTION N°2.12 DEPLOIEMENT D'AIRES DE BIVOUAC/MOE .....	54
FICHE ACTION N°2.13 : DEPLOIEMENT D'AIRES DE BIVOUAC : ETUDE DE CONCEPTION CAHIER DES CHARGES ET PROTOTYPE PNR.....	56
FICHE ACTION N°2.14 : ANIMATION PATRIMOINE BATI ET CULTURE .....	58
FICHE ACTION N°2.15 : LA CULTURA E LA LINGA OCCITANAS (CULTURE ET LANGUE OCCITANES).....	60
FICHE ACTION N°2.16 : PROJETS CULTURELS AU SERVICE DES TRANSITIONS.....	63
FICHE ACTION N°2.17 : SAVOIR-FAIRE ET MATERIAUX LOCAUX.....	65
FICHE ACTION N°2.18 : VALORISATION DU PATRIMOINE BATI / MOE .....	68

### 3. Milieux aquatiques : Grand cycle de l'eau, des ressources, des usages et l'expression de la nature ..... 70

FICHE ACTION N°3.1 : ANIMATION : PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE AUX ECONOMIES D'EAU .....	71
FICHE ACTION N°3.2 : ACTIONS DES CONTRATS TERRITORIAUX ET DES CONTRATS DE PROGRES TERRITORIAUX .....	74
FICHE ACTION N°3.3 : PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE AUX ECONOMIES D'EAU - ACTIONS .....	77
FICHE ACTION N°3.4 : INVESTISSEMENTS POUR DES PROJETS INNOVANTS ET/OU EXPERIMENTAUX SUR LES ECONOMIES D'EAU / MOE .....	79

#### **4. Agriculture et sylviculture : des multifonctionnalités créatrices de valeurs ajoutées..... 81**

FICHE ACTION N°4.1 : ANIMATION : ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE FILIERES AGRICOLES LOCALES DE DIVERSIFICATION .....	82
FICHE ACTION N°4.2 : FONCIER AGRICOLE – INSTALLATION – TRANSMISSION – DIVERSIFICATION : ACTIONS .....	86
FICHE ACTION N°4.3 : ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE FILIERES AGRICOLES LOCALES DE DIVERSIFICATION - ACTIONS.....	89
FICHE ACTION N°4.4 : ANIMATION : VALORISATION DES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE .....	93
FICHE ACTION N°4.5 : VALORISATION DES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE : ACTIONS ..	97
FICHE ACTION N°4.6 : ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE (CFT) ...	100
FICHE ACTION N°4.7 : MESURES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRTOIRE .....	103
FICHE ACTION N°4.8 : DISPOSITIF OPAFE : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION FORESTIERE ET ENVIRONNEMENTALE/MOE.....	107
FICHE ACTION N°4.9 : INTEGRATION DU BOIS DANS LES CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS / MOE .....	110

#### **5. Energie : un territoire TEPOS, un territoire préservé ..... 112**

FICHE ACTION N°5.1 : ANIMATION TRANSITION & ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE .....	113
FICHE ACTION N°5.2 : MASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ENERGIE RENOUVELABLE .....	115
FICHE ACTION N°5.3 : ANIMATION RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE (RICE). 117	
FICHE ACTION N°5.4 : PROJETS RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE (RICE).....	119
FICHE ACTION N°5.5 : RICE, TRANSITION & ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE / MOE .....	122

#### **6. Transmission et partage : construire une cohésion durable ..... 124**

FICHE ACTION N°6.1 : MISSION EDUCATION ET TRANSMISSION.....	125
FICHE ACTION N°6.2 : ACTIONS EDUCATION AU TERRITOIRE.....	128
FICHE ACTION N°6.3 : EVENEMENT ANNUEL DU PARC .....	133
FICHE ACTION N°6.4 : REFONTE DU SITE INTERNET .....	135

#### **7. Actions transversales ..... 137**

FICHE ACTION N°7.1 : ANIMATION : EVALUATION DE LA CHARTE .....	138
FICHE ACTION N°7.2 : ANIMATION : OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE.....	140

# 1. Connaissance - Gestion - Restauration de la diversité biologique

## Ambitions Néo Terra :

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

## FICHE ACTION N°1.1 : ANIMATION DES SIEM

**Montant de l'action : 106 061 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Olivier ZAPPIA

Personne référente suivi action : Olivier ZAPPIA – o.zappia@pnr-millevaches.fr – 07 88 77 25 17

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation(s) : 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces*

*Mesure(s) : Mesure 1 : Compléter les inventaires d'espèces et milieux remarquables*

*Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les SIEM*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions.

➔ **Contexte et objectifs de l'action :**

Le territoire labélisé PNR est intrinsèquement reconnu pour la qualité, la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels (milieux et espèces). Cependant, la Charte de Parc identifie différents zonages aux enjeux écologiques prétendument plus importants encore. En particulier, des Sites d'Intérêt Ecologique Majeur (SIEM) pour lesquels le Syndicat mixte de gestion du Parc souhaite développer des actions de connaissance, de préservation, de gestion et de sensibilisation, mais aussi des opérations de restauration favorables à la reconnexion de milieux ou aux fonctionnalités d'écosystèmes. Des sites forestiers, réservoirs de biodiversité sont considérés comme étant les plus menacés, c'est pourquoi le Parc mobilise également des financements pour développer une gestion forestière qui concilie les différents enjeux : paysage, économie, biodiversité, etc. (cf fiches actions 4.6 à 4.9). Le plan de Parc identifie 44 SIEM sur lesquels interviennent divers acteurs (Conservatoire d'espaces naturels, ONF, propriétaires, agriculteurs, sylviculteurs, collectivités, etc.) et pour lesquels le territoire s'est engagé.

Les SIEM n'ont pas vocation à être simplement un assemblage d'écosystèmes autonomes, un important travail d'investigations doit être coordonné autour des continuités écologiques (trames vertes, bleues, noires en lien avec la RICE) pour favoriser les connexions entre SIEM et entre SIEM et sites N2000 notamment. En ce sens, des investigations et des valorisations de connaissance sont réalisées selon les méthodologies de l'OFB des Atlas de la Biodiversité Communale. La mutualisation des forces vives des communes concernées par les SIEM, sur un esprit participatif, doit conduire à faire émerger des opérations de restauration (chantier participatif, partenariats et prestations de travaux).

**Contenu de l'action :**

le chargé de mission (0.4 ETP) :

- Anime et coordonne les groupes de travail locaux nécessaires à la prise en compte des patrimoines naturels – participe activement à la structuration des acteurs autour d'enjeux partagés
- Met en place les réunions de travail - Rédige les comptes rendus - assure les contacts et la diffusion des informations (externe et interne)
- Initie les inventaires (en prestation et/ou en régie) nécessaires et contribue à la valorisation des données (communication institutionnelle et technique, diffusion de l'outil participatif Géonature, ...)
- Rédige les cahiers des charges d'inventaires et de travaux, les met en œuvre,

- Rédige les fiches d'identités des sites, favorise le conventionnement de gestion, diffuse les recommandations de gestion au travers les grands principes de la Charte du Parc
- Initie la mise en place d'actions de gestion visant à la restauration des milieux ou de leurs connectivités

Il est assisté à hauteur de 0,25 ETP par le technicien naturaliste pour la réalisation des inventaires en régie, la contribution aux outils SIG, l'alimentation des bases de données de Géonature.

### Gouvernance et partenariat :

Groupes locaux de travail co-construits avec les maires des communes concernées : élus locaux, associations locales dont sports de loisirs, chasse, pêche, représentant des propriétaires, et structures techniques ONF, CRPF, Chambre d'agriculture, associations naturalistes intervenant dans la connaissance et/ou la gestion. La mise en œuvre des potentiels de sciences participatives offert par l'outil Géonature doit conduire à une participation élargie des habitants et des scolaires.

### Localisation / spatialisation :

Les 44 SIEM du territoire, leurs communes attenantes et les continuités écologiques identifiées entre les SIEM. Toutefois l'accent devra être mis sur les SIEM hors zonages N2000 qui bénéficient d'un fort niveau d'animation et d'outils de gestion et de restauration.

Une gouvernance nouvelle est à constituer à l'échelle du périmètre Pnr et ses marges avec l'ensemble des producteurs de données naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels dans le but d'une action complémentaires collectives (géographiquement et taxonomiquement).

### Calendrier prévisionnel :

2023 - 2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- 16 SIEM bénéficieront d'une carte d'identité complète, en ligne dont les éléments de connaissances et de gestion en conséquence pourront être alimentés « en continu » au fur et à mesure de l'évolution des enjeux, de la stratégie nationale aires protégées (SNAP) ...
- Mise en œuvre d'opérations de restauration de milieux (en régie Pnr et en maîtrise d'ouvrage externe du contrat de Parc) : 3 chantiers sur les 4 années du contrat
- Mise en œuvre d'acquisition de connaissances via l'outil Géonature : 1 atelier localisé géographiquement pour un taxon par an. (Soit 4 ateliers participatifs sur plusieurs mois en 4 ans)
- Mise en œuvre d'une prestation d'acquisition de connaissances annuelle sur les taxons intégrateurs (chiroptères, amphibiens, insectes saproxyliques, ...) en particulier sur les SIEM les plus déficitaires de données. Il s'agira également d'éprouver les tests sur l'ADN environnemental.
- Permettre une meilleure structuration des acquisitions de connaissances par la mise en œuvre d'un gouvernance (COTECH annuel) entre les structures productrices de données et gestionnaires d'espaces.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation (2023-2026) - 0,4 ETP Ingénieur + 0,25 ETP technicien	106 061 €		<b>106 061 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>106 061 €</b>		<b>106 061 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
-------------------------	----------------	----------------	-------

Contrat Parc	50%		<b>53 031 €</b>
<b>RECETE TOTALE</b>			<b>53 031 €</b>

## **FICHE ACTION N°1.2 : LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL AU SERVICE DE L'ACTION**

**Montant de l'action : 102 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Olivier ZAPPIA- Olivier VILLA

Personnes référentes suivi action : Olivier ZAPPIA – o.zappia@pnr-millevaches.fr – 07 88 77 25 17

Olivier VILLA (STOC EPS) – o.villa@pnr-millevaches.fr - 07 88 77 25 16

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **Référence à la Charte du Parc :**

*Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation n°1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces*

*Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques*

*Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »*

*Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables*

*Mesure n°7 : Elaborer ou décliner des plans d'actions en faveur d'espèces emblématiques*

*Axe 2 : Millevaches, territoire en transition*

*Orientation n°5 : stimuler la production et la valorisation des ressources locales*

*Mesure 21 : développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement*

*Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement*

#### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions.

#### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

La connaissance est un préalable indispensable à l'action qui se veut être d'une part « fondée sur la nature » et surtout « sans regret », c'est-à-dire que si l'objectif principal escompté n'est pas ou partiellement atteint, l'action répond d'autres enjeux et objectifs. Par exemple, l'enlèvement de résineux en zone humide, si l'action vise prioritairement la restauration d'un potentiel de stockage d'eau dont les réussites pourraient être minorées par une profondeur de sol sous-évaluée, la réouverture de milieux sera tout de même favorable sur la réappropriation paysagère, l'accueil d'espèces inféodées aux milieux, ou encore aux vertus communicante de l'opération comme exemple à suivre.

La connaissance est aussi le support de l'évaluation d'actions ciblées ou croisées. Elle peut être acquise spécifiquement sur un site d'opération de façon ponctuelle en « avant / après » et extrapolable. Elle doit dans d'autres cas, être répétée, normées, sur des chroniques longues pour générer des tendances d'évolution de plus en plus robuste émargées des stochasticités environnementales.

Le PNR ML dispose d'un territoire étendu, incluant des périmètres de gestion variés, à l'origine d'une allocation d'énergie à la connaissance, à la gestion et aux efforts de restauration très hétérogène. Le déficit d'efforts est croissant depuis les sites N2000, les espaces en gestion conservatoire (CEN Nouvelle Aquitaine, Conservatoire du littoral, ...), les milieux aquatiques des contrats territoriaux milieux aquatiques, les SIEM, ... les territoires « déficitaires » sont aussi majoritaires. La prétention d'un rééquilibrage serait une utopie par manque de moyen humain notamment, mais l'augmentation des attentions est une volonté via le contrat de Parc. La priorité des actions, travaux et acquisitions de connaissances, ci-après se portera majoritairement sur les SIEM et les SIEP hors N2000, en réponse



aux objectifs de la Charte 2018-2033. Toutefois, ne seront pas écartés les possibilités d'études et de modalité de gestion et de restauration sur les corridors entre les SIEM, ou entre les SIEM et les sites N2000 par exemple.

Les objectifs sont :

- Améliorer la connaissance des milieux et des espèces
- Disposer de jeux de données naturalistes et les analyser pour :
  - o cerner l'évolution qualitative des écosystèmes dans le temps,
  - o distinguer les spécificités naturalistes du Parc et de ses entités paysagères,
  - o rechercher des facteurs explicatifs de l'évolution des écosystèmes
- Affiner la définition des continuités écologiques selon les taxons (du loup aux amphibiens...)
- Etablir des priorités en fonction des grands enjeux sur les SIEM, les SIEP, les forêts présumées anciennes, les landes sèches, (...) et leurs interstices territoriaux pour définir les actions à fortes plus-values (travaux, gestion).
- Partager ces éléments de connaissances avec les propriétaires, élus, usagers du site, ...

## **Contenu de l'action :**

### **1 Poursuivre des campagnes d'inventaires naturalistes**

- **STOC EPS** : Depuis 2010, le PNR ML passe commande, tous les deux ans, de séries d'inventaires d'oiseaux respectant la méthode des Suivis Temporels d'Oiseaux Communs (S.T.O.C. E.P.S.). Ce protocole, développé par le Museum National d'Histoire Naturelle, permet des comparaisons spatiales et/ou temporelles des données recueillies par espèce. La qualité de ces inventaires augmentant avec le temps, ils constituent des outils adaptés à la mise au point d'un observatoire naturaliste territorial, notamment pour discerner l'impact des évolutions de l'occupation du sol sur les peuplements d'oiseaux. Ces inventaires seront donc poursuivis à un rythme bisannuel.

Notons que :

- tous les 2 ans, de façon alternée avec les Stocs financés par le contrat de Parc, des STOC EPS sont conduits dans la ZPS Plateau de Millevaches (avec des financements Natura 2000)
- Fin 2022, la première vulgarisation de l'analyse de 10 ans de suivis est publiée et diffusée
- **SIEM** : L'effort d'acquisition de connaissances par taxons indicateurs de fonctionnalité des écosystèmes doit être maintenu et ciblé. Une partie des inventaires est réalisée en régie PNR ML notamment via le technicien naturaliste du Parc depuis 2022 via 0,25 ETP consacré (CF. Fiche action 1.1 Poste). Le coordonnateur des SIEM, tentera d'orchestrer les nombreuses études naturalistes produites via les programmes coordonnés par le Parc avec celles des autres opérateurs du territoire (CEN, LPO, GMHL, LNE, SEL, SLEM, MEP, ...) afin de créer un maillage d'études et de suivis par taxon de façons lisible et complémentaire. Les déficits de connaissances seront ainsi mieux maîtrisés et permettront de cibler plus précisément les prestations d'inventaires, par taxon et par site géographique, tout en permettant possiblement des co-pilotages avec des partenaires.

### **2 Gestion et restauration de milieux**

- **Acquisition de terrain : forestiers, humides, agricoles, péri-urbains (...)** : sans avoir les moyens d'une animation foncière à proprement parler, l'acquisition de terrain par les collectivités est un message de plus en plus prononcé comme solution de gestion durable. Le PNR ML, par sa Charte, est garant d'une gestion pérenne à vocation environnementale et à la faveur d'une non intervention (par exemple en massif feuillu), ou d'action favorable à l'ouverture paysagère, au retour de landes, à l'accès au public d'espaces dédiés, ... Afin d'en permettre l'opérationnalité à « l'opportunité incitée », un budget d'acquisition est proposé au contrat de Parc, pour une mise en gestion selon le type de foncier (ONF, CEN, régie PNR ML, ...).

- **Travaux de restauration de milieux naturels** : l'intégralité de l'entité PNR ML n'est pas couverte par des programmes qui permettent la réalisation de chantiers de restauration en régie Parc via des financements hors-contrat. L'objet est donc de cibler en priorité les périmètres SIEM et SIEP hors N2000 notamment à la faveur soit de taxons prioritaires (abeilles sauvages, pie grièche grise, ...), soit d'habitat d'intérêt (pelouse, lande sèche, zones humides, ...) ou encore sur des portions de

terrain visant à connecter 2 milieux (corridors). Ces opérations viennent en complément des opérations de restauration en maîtrise d'ouvrage externe (Cf. Fiche 1.3)

**- Acquisition de matériels de suivis :** en complément des études piézométriques du CEN Nouvelle-Aquitaine, le PNR ML souhaite se doter de piézomètres et de canaux-venturi (mesure de débit) pour une opération spécifique de défrichement de résineux sur les sources de la Corrèze (opération programmée dans le cadre du LIFE Wild Bees : l'objet est de permettre un suivi pluriannuel avant et après travaux pour mesurer la capacité d'une tourbière asséchée (plusieurs dizaine d'ha) à se reconstituer à la faveur des services écosystémiques associés (réserve d'eau en particulier et restauration du maintien de débit d'étiage (actuellement inexistant), mesure des volumes d'eau saisonniers, mesure des stocks carbone captés et conservés, ...).

*L'ensemble des données, analyses et retours d'expériences seront valorisés et vulgarisés en réponse aux intentions d'exemplarités et d'expérimentations associées à ces opérations.*

### Gouvernance et partenariat :

Ces opérations sont exécutées en régie PNR ML. Le Conseil Scientifique du Parc et les instances de gouvernances statutaires seront mobilisées.

Les partenariats seront définis spécifiquement à chaque projet.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023 - 2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- 2 années de suivis STOC EPS (2024 et 2026)
- 1 prestation annuelle d'acquisition de connaissances sur un plusieurs SIEM selon l'approche Atlas de la Biodiversité Communale (OFB)
- 2 à 3 acquisitions de terrain sur la période du contrat de Parc pour au moins une dizaine d'hectares, les coûts étant significativement différents selon l'occupation du sol
- Acquisition et mise en œuvre des suivis débimétriques et piézométriques.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
STOC EPS	27 000 €		<b>27 000 €</b>
Prestation connaissances sur SIEM	32 000 €		<b>32 000 €</b>
Acquisitions foncières		10 000 €	<b>10 000 €</b>
Travaux de restauration de milieux naturels		21 000 €	<b>21 000 €</b>
Acquisition de matériels de suivis de milieux		12 000 €	<b>12 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>59 000 €</b>	<b>43 000 €</b>	<b>102 000 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
STOC EPS Contrat Parc	60%		<b>16 200 €</b>
STOC EPS Etat	30%		<b>8 100 €</b>
Prestation connaissances sur SIEM Contrat Parc	50%		<b>16 000 €</b>

Prestation connaissances sur SIEM Etat	50%		<b>16 000 €</b>
Acquisitions foncières Contrat Parc		40%	<b>4 000 €</b>
Acquisitions foncières Europe (Leader)		40%	<b>4 000 €</b>
Travaux de restauration de milieux naturels Contrat Parc		50%	<b>10 500 €</b>
Travaux de restauration de milieux naturels Etat		30%	<b>6 300 €</b>
Acquisition de matériels de suivis de milieux Contrat Parc		40%	<b>4 800 €</b>
Acquisition de matériels de suivis de milieux Etat		10%	<b>1 200 €</b>
Acquisition de matériels de suivis de milieux Agence eau		50%	<b>6 000 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>93 100 €</b>

## **FICHE ACTION N°1.3 : RESTAURATION DE MILIEUX NATURELS / MOE**

**Montant de l'action : 30 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Propriétaires privés ou publics

Responsable de la mission : Guillaume RODIER

Personne référente suivi action : Guillaume RODIER – g.rodier@pnr-millevaches.fr – 06.77.83.91.06

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe 1 - Millevalches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces*

*Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques*

*Mesure 6 : Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables en particulier les SIEM*

*Orientations 2 – Accompagner la mutation des paysages*

*Mesure 11 : Préserver et valoriser les paysages emblématiques*

*Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau*

*Des liens complémentaires étroits avec les mesures 2-5-8-11-13-14-17-21-22-23*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le programme de restauration de milieux naturels représente le seul outil sur le territoire Parc, en dehors des sites N2000 ou des périmètres d'outils de gestion thématique tels que les contrats territoriaux milieux aquatiques, qui permette une incitation aux propriétaires à des opérations de restauration à l'image d'un contrat N2000 par exemple. La présente fiche concerne des maîtrises d'ouvrage externes, de propriétaires privés ou publics et doit être lue de façon complémentaire à la fiche action 1.2 intégrant le même type d'opération en régie PNR ML : l'objectif est de permettre d'une part la multiplication des chantiers de restauration tout en permettant au propriétaire de choisir la maîtrise d'ouvrage, directe ou déléguée. Par retour d'expériences, ce point précis pouvait être un frein à certaines opportunités.

L'objectif est de permettre si possible un usage durable des terrains naturels restaurés, la mise en pâturage par exemple, de façon à générer une plus-value pour le propriétaire ou le gestionnaire. Du reste, il s'agit bien d'améliorer la conservation d'habitats d'intérêt, rares, remarquables, emblématiques à la faveur d'espèces tout autant singulière. Les opérations de travaux pourront également viser la reconnexion de 2 milieux ou 2 entités (trames écologiques). Au-delà des effets directs sur les espèces et les habitats, les interventions seront pensées à la faveur de la gestion des paysages et plus globalement la gestion et l'organisation de l'espace. Les interventions se voudront être des chantiers « vitrine », exerçant si possible des mises en œuvre expérimentales.

**Contenu de l'action :**

Seront fléchés prioritairement les milieux suivants :

- habitats agro-pastoraux en cours d'enfrichement (landes sèches, zones humides, pelouses), qui constituent des réservoirs de diversité biologique,
- espaces stratégiques pour la reconstitution de continuités écologiques (travail sur les coupes forestières résineuses non replantées, anciens andains, anciens drains,),
- paysages remarquables et points de vue dans les SIEM et les S.I.E.P.,

- en dehors des périmètres N2000.
- les opérations pourront viser des micro-habitats non strictement naturels répondant d'enjeux ponctuels de préservation (mares, fontaines, bâtiments, ...) qui peuvent abriter des espèces (amphibiens, chiroptères, ...). Une attention particulière sera portée à l'articulation et la combinaison des dispositifs de maîtrise d'ouvrage externe du contrat de Parc.

Il s'agira de :

- mettre en œuvre une assistance à maîtrise d'ouvrage visant la mise en œuvre de chantiers de restauration selon des modalités et calendriers favorables aux espèces et aux habitats, incluant la rédaction d'un cahier des charges, la consultation des entreprises, la sollicitation des aides financières les plus favorables (contrat de Parc et co-financeurs si possible).
- Suivre la réalisation des travaux jusqu'à leur terme, en assurer la réception de chantier.
- assurer la publicité de collaboration de la Région Nouvelle Aquitaine et du Parc, incluant le cas échéant d'autres parties prenantes.

### Gouvernance et partenariat :

Le propriétaire sera accompagné par le PNR ML qui construira une gouvernance spécifique plus ou moins étoffée selon les projets (sans gouvernance spécifique jusqu'à des collaborations plus étoffées avec les associations naturalistes, les acteurs de la forêt, de l'eau, les services du patrimoine bâti, ...).

En ce sens, le règlement associé à ce dispositif ne prévoit pas une commission dédiée de sélection des dossiers.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023 - 2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- 1 chantier annuel avec mise en œuvre d'un suivi spécifique restreint visant à mesurer les gains sur les espaces ou les espèces.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prestation de chantier		30 000 €	<b>30 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>30 000 €</b>	<b>30 000 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		50%	<b>15 000 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>15 000 €</b>

## **FICHE ACTION N°1.4 : SOUTIEN AUX PRATIQUES AGRO-ENVIRONNEMENTALES**

**Montant de l'action : 7 200 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Elodie HAAZ

Personne référente suivi action : Elodie HAAZ e.haaz@pnr-millevaches.fr – 06 31 85 12 05

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) :

1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

2 - Millevaches, territoire en transition

Orientation(s) :

1-Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces

5- stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure(s) :

2 : Poursuivre l'identification des continuités écologiques

4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques

21 – développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 : protéger les ressources naturelles, garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

L'objectif est de favoriser sur les exploitations agricoles le maintien ou l'évolution de pratiques pour un plus grand respect de l'environnement. Le conseil sur la gestion des milieux agricoles permet d'accentuer la protection des milieux, et des espèces associées, telles que la Pie Grièche, emblématique des milieux ouverts herbacés.

Les actions intègrent plusieurs volets : la qualité de l'eau, le maintien des prairies permanentes naturelles (et autres milieux ouverts herbacés), les infrastructures agro-écologiques, la biodiversité intrinsèque aux milieux pastoraux, la protection des espèces emblématiques.

**Contenu de l'action :**

A destination des agriculteurs :

Réalisation de formations à destination des agriculteurs, obligatoires dans le cadre des nouvelles MAEC, mais ouvertes à l'ensemble des agriculteurs intéressés.

Participation à des formations de l'ADEAR sur l'enjeu agricole face au changement climatique.

Participer à la sensibilisation sur la préservation des zones humides, et leur intérêt à l'échelle de l'exploitation.

Pour la préservation des espèces et des milieux :

Sensibilisations et formations sur les thématiques :

- Milieux ouverts herbacés (préservation des prairies naturelles, bonne utilisation de celles-ci),

- Impact de l'agriculture sur les milieux (intérêt des prairies permanentes et des zones humides, pâturage tournant)
- Espèces emblématiques des milieux, et méthodes pour les préserver, notamment sur les Pies Grièches en partenariat avec la LPO.

Les milieux ouverts herbacés font partie intégrante du cercle de vie de bon nombre d'espèces, et notamment des espèces dites parapluie, comme les pies grièches. Les actions pour la conservation de ces espèces sont principalement des conseils sur la bonne gestion de leurs lieux de vie : les prairies naturelles bordées de haies, mais aussi tenter de réduire l'utilisation de certains produits, nocifs pour leur cycle biologique.

#### Actions mêlant grand public et agriculteurs :

Plantations de haies champêtres et conseils sur la végétalisation spontanée.

Récoltes locales de plants, visant à augmenter les linéaires d'infrastructures agro-écologiques.

Conférences, journées ou soirées thématiques, sous la forme de débat, avec des intervenants experts et du grand public, sur les thématiques liées à l'agro-écologie et au lien utilisation du milieu – biodiversité.

#### Gouvernance et partenariat :

Les actions pourront se dérouler en partenariat, selon les thématiques.

- Travail sur les haies, la végétalisation spontanée : la LPO Limousin, le CPIE des Pays Creusois.
- Les milieux ouverts herbacés, sensibilisation et acquisition de connaissances : le CEN, la LPO Limousin, le CBN Massif Central, IPAMAC, le réseau Pnr de Nouvelle-Aquitaine.
- Les actions de formation : l'ADEAR, l'APML, le CBN Massif Central, les Chambres départementales d'agriculture (23, 19, 87), GAB 23, Agrobio 19, LPO Limousin.

#### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

#### Calendrier prévisionnel :

2023 - 2027

#### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre d'agriculteurs accompagnés
- Nombre de formations organisées
- Linéaire de haies, ou nombre de conseils en végétalisation spontanée
- Evaluation des mesures de la Charte concernés par ce poste

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Organisation d'un événement à visée de sensibilisation grand public	2 000 €		2 000 €
Prestation pour une co-animation de formation	5 200 €		7 200 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>7 200 €</b>		<b>7 200 €</b>

#### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	70 %		5 040 €
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>5 040 €</b>

## **FICHE ACTION N°1.5 : ANIMATION RESEAU D'ENTENTE GRANDS PREDATEURS ET PASTORALISME**

**Montant de l'action : 172 694 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Jessica HUREAUX/ Elodie HAAZ

Personne référente suivi action : Jessica HUREAUX – j.hureaux@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 89 01

Elodie HAAZ e.haaz@pnr-millevaches.fr – 06 31 85 12 05

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) :

1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation(s) :

1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces

5- stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure(s) :

3 – Mener des travaux de recherche et d'expérimentations sur la dynamique des espèces et des écosystèmes

5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »

11 : Préserver et valoriser les paysages emblématiques

21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 : protéger les ressources naturelles, garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le loup a fait son retour sur le territoire du Parc en décembre 2021, entraînant de l'inquiétude voire de la crainte au sein de la profession agricole d'une part, des élus, du grand public et des utilisateurs de la nature d'autre part. Une coordination entre les acteurs concernés par cette thématique est donc nécessaire pour favoriser la coexistence entre une espèce protégée et l'élevage, ainsi que la cohérence et la mutualisation des actions, expérimentations et outils de communication.

Cette mission d'animation est donc un liant entre la mission grands prédateurs, qui s'adresse en grande partie aux éleveurs, et la mission de préservation du pastoralisme an tant qu'activité économique, paysagère et identitaire structurante.

**Contenu de l'action :**

L'action pastoralisme et grands prédateurs vise à favoriser l'acceptation d'une espèce protégée, la coexistence entre loup et élevage, sans nuire aux autres activités, en particulier à l'agropastoralisme. Il s'agit donc d'offrir un appui sur :

- la recherche de foncier apte à recevoir des troupeaux conduits de manière pastorale ;
- la recherche de financements et d'investissements pour améliorer les conditions de travail des bergers.ères et des éleveurs.euses (cabanes pastorales notamment) ;
- le suivi de l'Association Pastorale de la Montagne Limousine (APML) ;



- la coordination et l'animation du groupe d'entente grands prédateurs pour la mise en œuvre d'actions concertées et cohérentes ;
- la communication et la valorisation de la pratique pastorale;
- la communication autour du loup : élevage extensif, biologie du loup, son impact sur les activités humaines, mesures de protection et leurs conséquences ;
- l'aide à la réflexion et à la mise en place de moyens de protection adaptés au contexte de l'exploitation, de la parcelle, de l'environnement;
- l'expérimentation de dispositifs de protection, d'effarouchement ou de suivi (ex : suivi télémétrique du loup, analyses ADN) ;
- l'amélioration du suivi du loup pour affiner la connaissance du/des individu/s présent/s, anticiper l'arrivée éventuelle de nouveaux individus voire la constitution d'une meute.

### Gouvernance et partenariat :

Le Parc conduit cette action en partenariat étroit avec l'Association pour le Pastoralisme sur la Montagne Limousine (APML).

Une collaboration durable est établie concernant le suivi du loup avec l'Office français de la biodiversité (OFB), les correspondants du réseau loup-lynx, l'Office national des forêts (ONF) et des particuliers.

Le Parc s'appuie également sur un partenariat avec différents acteurs du territoire souhaitant soutenir le pastoralisme et mettre en place des actions communes adaptées et efficaces, matérialisé par le groupe d'entente grands prédateurs. Les acteurs initiaux à cette démarche sont l'Association pour le Pastoralisme en montagne Limousine (APML), le Conservatoire des espaces naturels (CEN) du Limousin, l'Association Corrèzienne des Utilisateurs de Chiens de troupeau (ACUCT19) et le relais local de l'Institut de l'élevage (Idele). D'autres structures sont invitées à participer aux réflexions et actions, notamment dans le domaine du tourisme, de la chasse, de la forêt, etc.

Une approche transversale est menée au sein du Parc entre les chargés de mission agriculture, Natura 2000, grands prédateurs, tourisme, sports de nature et de Rando'Millevaches car les projets liés aux espaces pastoraux mêlent souvent plusieurs thématiques, notamment l'installation, l'entretien ou la réouverture des espaces, la valorisation des productions et des méthodes d'élevage.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre de membres et d'éleveurs dans le réseau d'ententes grands prédateurs et niveau de représentation de la diversité d'acteurs ;
- Mise en place d'actions à l'initiative des commissions thématiques (suivis, communication, expérimentations, ...) ;
- Nombre de nouvelles parcelles mises en pâturage ;
- Nombre d'éleveurs accompagnés (installation, mesures de protection, etc) et de parcelles équipées (nombre et hectares) ;
- Nombre de kits d'urgence acquis et installés ;
- Nombre de prêts de kits d'urgence, de nuits de surveillance des troupeaux par les bénévoles, de chantiers participatifs.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC

HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation – Pastoralisme (2023-2026) - 0.1 ETP	15 795 €		<b>15 795 €</b>

Animation – Grands prédateurs (2023-2026) – 1 ETP	156 899 €		<b>156 899 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>172 694 €</b>		<b>172 694 €</b>

#### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation – Pastoralisme - Contrat Parc	50 %		<b>7 898 €</b>
Animation – Grands prédateurs - Contrat Parc	50 %		<b>78 450 €</b>
Animation – Grands prédateurs - Etat	30%		<b>47 070 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>133 418 €</b>

## **FICHE ACTION N°1.6 : SOUTIEN AUX INITIATIVES PASTORALES**

**Montant de l'action : 26 500 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Jessica HUREAUX

Personne référente suivi action : Jessica HUREAUX – j.hureau@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 89 01

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) :

1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation(s) :

1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces

5- Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure(s) :

Mesure 3 : Mener des travaux de recherche et d'expérimentations sur la dynamique des espèces et des écosystèmes

Mesure 5 : Intégrer des pratiques favorables aux espèces sensibles dans la gestion de la nature « ordinaire »

Mesure 11 : Préserver et valoriser les paysages emblématiques

Mesure 21 : Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 : protéger les ressources naturelles, garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le pastoralisme est une méthode d'élevage peu coûteuse en intrants, en énergie fossile, et résilient. Il permet de préserver les paysages emblématiques du territoire que sont les landes, les tourbières, ou encore les pelouses et sous-bois pâturés. Cette pratique est historiquement présente sur la zone limousine, et sur le Massif Central plus globalement. Elle contribue à l'identité paysagère, culturelle, naturelle du territoire ainsi qu'au développement économique.

Cette pratique fait face à de nombreux obstacles, tels qu'un faible soutien financier et politique des instances agricoles, ou encore le retour du loup qui n'a pas été anticipé. Par ailleurs, l'agropastoralisme doit être préservé, soutenu et développé, puisqu'il répond à plusieurs enjeux portés par le Parc :

- la préservation des espaces naturels : par l'entretien via le pâturage ;
- l'installation en système pastoral : par l'embauche de bergers ;
- la préservation d'une activité économique essentielle face au retour du loup : accompagner et soutenir la mise en place des mesures de protection adaptées et cohérentes (regroupement nocturne, effarouchement sonore/visuel, surveillance des troupeaux, mutualisation des moyens, expérimentations) ;
- l'économie agricole locale : via les circuits courts, les produits finis sur le territoire ;

**Contenu de l'action :**

L'action de « soutien aux initiatives pastorales » permet d'accompagner le développement et la valorisation de cette méthode d'élevage, notamment vis-à-vis de la présence du loup. Il s'agira donc d'offrir un appui sur :

- l'acquisition et la mise à disposition d'outils d'effarouchement et de regroupement nocturne pour les situations d'urgence ;
  - l'expérimentation de dispositifs de protection, d'effarouchement ou de suivi (ex : suivi télémétrique du loup, analyse ADN) ;
  - l'investissement pour améliorer les conditions de travail des bergers.ères et des éleveurs.euses ;
- selon l'évolution de la situation et des besoins, des études et recherches sur les thématiques ci-dessus.

-la réalisation de diagnostics pastoraux :

Les formations végétales basses sont un stade végétal transitoire entre un faciès ouvert (résultant d'une perturbation : coupe forestière, beaucoup plus rarement incendie...) et un faciès forestier (résultant d'un acte de plantation volontaire ou d'un boisement spontané). Ce stade transitoire qui, en l'absence de toute intervention humaine, dure une dizaine d'années, peut néanmoins être bloqué pendant des décennies, voire des siècles, sous l'influence des pratiques pastorales : le bétail consomme les pousses végétales du ras du sol jusqu'à 1 mètre ou deux et, au fil des ans, il favorise les plantes les mieux adaptées à ce comportement et, par voie de conséquence, les espèces animales associées à ces végétaux.

La fermeture des paysages, l'abandon de patrimoines bâti à vocation agricole, la diminution des landes à myrtilles, autres landes sèches et humides, milieux naturels autrefois entretenus par pâturage, (...) et effets en chaîne sur différents enjeux tant culturels, environnementaux qu'économiques génèrent des préoccupations quant au devenir du territoire du Parc, ses activités et ses usages. Des attentes multiples des acteurs et habitants s'expriment face aux situations.

Le Pnr dispose d'outils variés pour analyser les situations, les comprendre et les partager (études paysagères, inventaires naturalistes, animation de réseaux, ...). Il dispose d'outils, techniques et financiers pour contribuer aux solutions de restauration (en maîtrise d'ouvrage PNR ML, en maîtrise d'ouvrage externe ou encore en assistance à maîtrise d'ouvrage). Toutefois, les opérations de restauration sur de tels milieux nécessitent des modalités de gestion durable portées par les acteurs locaux que peuvent être les agriculteurs en particulier. Faute de quoi, les investissements de restauration peuvent être interrogés.

La conciliation des enjeux, des attentes et des usages, nécessite de créer des points de convergence de l'ensemble des parties prenantes d'un espace naturel remis dans une boucle d'usage vertueux.

La gestion pastorale des secteurs en voie de fermeture ou bénéficiant d'entretiens mécanisés peu soutenables est jugé comme un atout fondamental pour le territoire du PNR ML.

Créer une gestion pastorale là où elle n'existe pas nécessite de clarifier les besoins, les problématiques et les solutions des différents propriétaires via les étapes suivantes (non exhaustives) :

- Dimensionner les potentiels pastoraux (ressources alimentaires, parcours) et les équipements associés (parcs, abreuvement, ...)
- Définir les modalités de gestion globale, durable et pérenne à la faveur d'une restauration des potentiels économique, écologique, paysager, culturel et touristique le tout par l'intermédiaire d'un diagnostic pastoral préalable aux positionnements des éleveurs locaux (ou nouvelle installation) et des propriétaires.

Le but, via le diagnostic pastoral, est de promouvoir l'entretien des réservoirs de diversité biologique que sont les landes et les tourbières. L'analyse pastorale pourra aussi être étendue aux habitats périphériques : prairies, friches... et susciter potentiellement la conversion de friches forestières en parcours, ou favoriser un pâturage d'entretien en sous-bois (sylvopastoralisme).

### Gouvernance et partenariat :

Le Parc est en partenariat étroit avec l'Association pour le Pastoralisme sur la Montagne Limousine (APML), le Conservatoire des espaces naturels (CEN) du Limousin, l'Association Corrèzienne des Utilisateurs de Chiens de troupeau (ACUCT19), le relais local de l'Institut de l'élevage (Idele), certains syndicats agricoles (Modéf, Confédération paysanne du Limousin, Coordination rurale de Corrèze), les fédérations départementales des chasseurs et les services de l'Etat (DDT, OFB, ONF).

Une forte transversalité est menée au sein du Parc, entre les chargés de mission agriculture, Natura 2000 et grands prédateurs, avec un appui ponctuel des chargés de mission tourisme, sports de nature et Rando'Millevaches.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023- 2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre de kits acquis ;
- Nombre d'éleveurs sollicitant le prêt de matériel ;

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Réalisation de diagnostics	7 500 €		7 500 €
Investissements matériel et expérimentation annuels		19 000 €	19 000 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>7 500 €</b>	<b>19 000 €</b>	<b>26 500 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		50 %	13 250 €
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>13 250 €</b>

## **2. Cadre de vie, accompagner un territoire en transition : des aménagements durables s'appuyant sur les atouts patrimoniaux**

### **Ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchainer : les transitions pour tous**  
**Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoire en transition : un aménagement équilibré et dynamique**

## **FICHE ACTION N°2.1 : ANIMATION POUR LA CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES**

**Montant de l'action : 150 628 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Florence LEPLE

Personne référente suivi action : Florence LEPLE – f.leple@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 90 53

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation(s) : 2 – Accompagner la mutation des paysages*

*Mesure(s) : 9 – Approfondir et partager la connaissance du paysage / 10 - Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages / 11 – Préserver et valoriser les paysages emblématiques*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Dans sa charte 2018-2033, le SM du PNR ML reconnaît la singularité et la fragilité de ses paysages ainsi que leur caractère remarquable. Or, le paysage du territoire du PNR ML évolue sous l'action de facteurs naturels et humains. Il y a donc un enjeu à accompagner les mutations paysagères dans le but de la préservation et de la valorisation des ressources et des patrimoines. Les objectifs d'actions s'organisent selon 3 axes : la conservation et la valorisation de la qualité des paysages, l'accompagnement de la mutation des paysages et bâtir et partager une culture commune contemporaine du paysage. Avec le changement climatique, l'accompagnement des modifications du paysage se conçoit également dans la perspective de vivre en bonne santé au sein du territoire en offrant un cadre de vie de qualité répondant à un mode de vie adapté.

Suite au développement de la forêt et à la plantation de résineux à partir du XXème siècle, le territoire est aujourd'hui à moitié occupé par les boisements installés en fonction des opportunités foncières. Le paysage a ainsi évolué rapidement, passant d'un espace très ouvert et exposé aux regards à un paysage beaucoup plus fermé alternant massifs forestiers, espaces agricoles et paysage composite entre les 2. Par ailleurs, la création relativement tardive de voies de communication principales ou les rectifications ou élargissements de tracés de routes initialement étroites et sinueuses, ont créé une certaine déconnexion entre d'une part, le territoire organisé à partir de petits noyaux bâtis inscrits dans le relief et le réseau hydrographique, et d'autre part, la perception rapide du paysage affranchie des subtilités de la composition du relief et de l'occupation du sol. En conséquence, la perception du paysage du plateau de Millevaches depuis les voies traversantes n'est que très peu révélatrice de la qualité paysagère globale du territoire.

**Contenu de l'action :**

1) Animation de la mission Paysage du PNR ML : Il s'agit de maintenir et conforter la qualité des paysages du territoire, de faire reconnaître leur valeur patrimoniale et de contribuer à la prise en compte du paysage dans l'action publique et privée. Pour ce faire, il est proposé d'affiner et compléter l'analyse des paysages, de définir et mettre en œuvre des interventions appropriées, de retrouver une lisibilité et visibilité du paysage, de conforter les espaces ouverts autour des villages ou améliorer les continuités agricoles, de limiter les interventions impactant la qualité des paysages,

de mettre en valeur les paysages, de mieux connaître l'évolution du paysage, de sensibiliser les habitants et les acteurs, de participer à la construction du paysage de demain...

Outre l'implication générale dans le projet et le fonctionnement du Parc, le chargé de mission développe les actions dans son domaine d'activité, il s'agit principalement des fiches projet : 2.2 et 2.3.

Il participe également à animer la réflexion interdisciplinaire autour du thème et apporte un appui technique interne, de même que des conseils et accompagnement aux collectivités et porteurs de projets dans le domaine.

2) Ouverture de vues : Action envisagée pour 2023-2026 mais non budgétisée à ce jour. En complément de l'animation de la mission paysage, il s'agit de dédier du temps de travail au projet d'ouverture de vues notamment depuis les voies principales. L'objectif est de mettre en scène les paysages du territoire depuis les axes de circulation principaux ou autres points stratégiques. La mission vise à faire des propositions pour améliorer la perception du paysage du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin depuis les principales voies traversant le territoire. Après un travail de diagnostic des séquences paysagères, les propositions pourront notamment consister en l'ouverture de vues, l'aménagement de délaissés, la mise en valeur de repères paysagers, le conseil pour la gestion... La mission comprendra une part importante de concertation avec les Maires, gestionnaires, propriétaires pour permettre le montage et la mise en œuvre des projets.

### Gouvernance et partenariat :

Le chargé de mission anime les actions en faveur du paysage sous la responsabilité du chef de pôle. Il travaille en relation avec un élu référent qui seconde le Président du SM du PNRML pour la thématique Paysage. Un comité de pilotage 'paysage/urbanisme' peut être réuni à son initiative.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre de projets initiés
- Nombre de conseils ou projets accompagnés
- Nombre d'animations ou actions de sensibilisation

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation paysages (2023-2026) – 0.8 ETP de janvier à septembre 2023 puis 0.9 ETP	150 628 €		<b>150 628 €</b>
Animation perception paysage depuis les routes – 1 ETP pendant 6 mois			
<b>COUT TOTAL</b>	<b>150 628 €</b>		<b>150 628 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation paysages (2023-2026) - Contrat Parc	50%		<b>75 314 €</b>
Animation perception paysage depuis les routes - 1 ETP pendant 6 mois – Contrat Parc			
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>75 314 €</b>



## **FICHE ACTION N°2.2 : CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES/ACTIONS**

**Montant de l'action : 61 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Florence LEPLE

Personne référente suivi action : Florence LEPLE – f.leple@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 90 53

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation(s) : 2 – Accompagner la mutation des paysages*

*Mesure(s) : 9 – Approfondir et partager la connaissance du paysage / 10 - Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages / 11 – Préserver et valoriser les paysages emblématiques*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Dans sa charte 2018-2033, le SM du PNR ML reconnaît la singularité et la fragilité de ses paysages ainsi que leur caractère remarquable. Or, le paysage du territoire du PNR ML évolue sous l'action de facteurs naturels et humains. Il y a donc un enjeu à accompagner les mutations paysagères dans le but de la préservation et valorisation des ressources et des patrimoines. Les objectifs d'actions s'organisent selon 3 axes : la conservation et la valorisation de la qualité des paysages, l'accompagnement de la mutation des paysages et bâtir et partager une culture commune contemporaine du paysage. Il s'agit notamment d'œuvrer pour une meilleure prise en compte de la qualité des paysages dans les projets publics et privés. Avec le changement climatique, l'accompagnement des modifications du paysage se conçoit également dans la perspective de vivre en bonne santé au sein du territoire en offrant un cadre de vie de qualité répondant à un mode de vie adapté. Pour ce faire, il est proposé de compléter et partager l'analyse des paysages, de définir et mettre en œuvre des interventions appropriées, de retrouver une lisibilité et visibilité du paysage, de conforter les espaces ouverts autour des villages ou améliorer les continuités agricoles, de limiter les interventions impactant la qualité des paysages, de mettre en valeur les paysages, de mieux connaître l'évolution passées et futures du paysage, de sensibiliser les habitants et les acteurs, de participer à la construction du paysage de demain...

**Contenu de l'action :**

En complément de l'animation de la mission, l'action consiste notamment en la réalisation d'études ou de plans de paysage sur des secteurs spécifiques ou d'études paysagères thématiques qui peuvent concerner tout ou partie du territoire du PNR ML. Ces études permettront de travailler en concertation avec la population et les acteurs locaux afin de décliner la charte des paysages en projets opérationnels contextualisés. Ces études et projets pourront s'articuler avec d'autres missions du PNR ML et y conférer une plus value paysagère. Ainsi, la réalisation de projets ayant une dimension paysagère en accord avec les enjeux de la charte est visée soit par des actions ou projets de sensibilisations des publics ou acteurs, soit en intervenant en tant que facilitateur via l'accompagnement technique, soit en réalisant directement les travaux par exemple dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage PNR ML des réalisations (suivant les possibilités financières et administratives). Par ailleurs, les démarches transversales aux missions du PNR ML seront poursuivies, de même que les interventions participant d'une cohérence d'échelle que ce soit au niveau des actions du PNR ML qu'à celui des politiques infra ou supra, en particulier à l'échelon régional. Les

projets pourront avoir un caractère de recherche ou innovant destiné à être transposé sur d'autres territoires et s'appuyer sur une collaboration avec les différents partenaires locaux.

En matière de production ou d'intervention concrètes sur le terrain, les actions pourront être de l'ordre de :

- Ouvrir ou rouvrir des vues (défrichement, création d'accès, requalification et équipement des sites...)
- Résorber des points noirs
- Aménager des circuits ou des sites démonstratifs
- Valoriser le paysage et sa perception depuis les bords de route ou autres sites de fréquentation
- Contribuer à la conservation des paysages emblématiques et mettre en place les conditions d'une gestion des espaces valorisante pour la perception du paysage
- Créer ou contribuer à l'évolution des espaces aménagés dans le sens d'une prise en compte des enjeux de qualité du cadre de vie, de sobriété, de biodiversité, de changement climatique et transition écologique et énergétique, avec une approche paysagère (retrait des éléments superflus, travaux de plantation ou d'aménagement exemplaire...)
- Encourager l'intervention de paysagistes concepteurs et la qualité paysagère des projets (aménagement de cours d'école, ...)
- Contribuer à considérer les enjeux paysagers dans les activités forestières et agricoles
- Accompagner les initiatives locales sur le sujet du paysage
- Favoriser les actions propices à la construction d'un paysage désiré pour demain dans le contexte du changement climatique
- Conduire des actions culturelles autour du paysage
- Développer l'observatoire du paysage
- Produire des documents de sensibilisation au paysage et à ses enjeux, organiser des événements ou des formations
- Travailler avec des écoles ou des étudiants, organismes de recherche
- ...

### Gouvernance et partenariat :

Le chargé de mission anime les actions en faveur du paysage sous la responsabilité du chef de pôle. Il travaille en relation avec un élu référent qui seconde le Président du SM du PNRML pour la thématique Paysage. Un comité de pilotage 'paysage/urbanisme' peut être réuni à son initiative. Les actions seront menées en collaboration avec les CAUE, les collectivités, les organismes techniques et institutionnels,... Une partie des actions sera confiée à des prestataires externes.

### Localisation / spatialisation :

Tout ou partie du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre de projets initiés
- Nombre de conseils ou projets accompagnés
- Nombre d'animations ou actions de sensibilisation

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
--------------------	----------------	----------------	-------

Accompagner la mutation des paysages : Etudes thématiques ou sectorisées ou étude sur SIEP ou grande étendue ou plan paysage ou projet de sensibilisation	20 000 €		<b>20 000 €</b>
Investissement ou travaux (type ouverture de vue - travaux paysagers intégrés à des opérations à autres clés d'entrées, support de sensibilisation ...)		21 000 €	<b>21 000 €</b>
Mission de maîtrise d'œuvre 'mutualisée' avec CAUE, départements, communes, ... (exemple aménagement cours écoles...)	20 000 €		<b>20 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>	<b>21 000 €</b>	<b>61 000 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Etudes thématiques ou sectorisées ou étude sur SIEP ou grande étendue ou plan paysage ou projet de sensibilisation – Contrat Parc	50%		<b>10 000 €</b>
Etudes thématiques ou sectorisées ou étude sur SIEP ou grande étendue ou plan paysage ou projet de sensibilisation – Etat	20%		<b>4 000 €</b>
Investissement ou travaux (type ouverture de vue - travaux paysagers intégrés à des opérations à autres clés d'entrées, support de sensibilisation ...) – Contrat Parc		50%	<b>10 500 €</b>
Investissement ou travaux (type ouverture de vue - travaux paysagers intégrés à des opérations à autres clés d'entrées, support de sensibilisation ...) – Etat		30%	<b>6 300 €</b>
Mission de maîtrise d'œuvre 'mutualisée' avec CAUE, départements, communes, ... (exemple aménagement cours écoles...) – Contrat Parc	50%		<b>10 000 €</b>
Mission de maîtrise d'œuvre 'mutualisée' avec CAUE, départements, communes, ... (exemple aménagement cours écoles...) – Etat	30%		<b>6 000 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>46 800 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.3 : CONSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PAYSAGES / MOE**

**Montant de l'action : 38 000 HT.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Florence LEPLE

Personne référente suivi action : Florence LEPLE – f.leple@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 90 53

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation(s) : 2 – Accompagner la mutation des paysages*

*Mesure(s) : 9 – Approfondir et partager la connaissance du paysage / 10 - Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages / 11 – Préserver et valoriser les paysages emblématiques*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Dans sa charte 2018-2033, le SM du PNR ML reconnaît la singularité et la fragilité de ses paysages ainsi que leur caractère remarquable. Or, le paysage du territoire du PNR ML évolue sous l'action de facteurs naturels et humains. Il y a donc un enjeu à accompagner les mutations paysagères dans le but de la préservation et valorisation des ressources et des patrimoines. Les objectifs d'actions s'organisent selon 3 axes : la conservation et la valorisation de la qualité des paysages, l'accompagnement de la mutation des paysages et bâtir et partager une culture commune contemporaine du paysage. Il s'agit notamment d'œuvrer pour une meilleure prise en compte de la qualité des paysages dans les projets publics et privés. Avec le changement climatique, l'accompagnement des modifications du paysage se conçoit également dans la perspective de vivre en bonne santé au sein du territoire en offrant un cadre de vie de qualité répondant à un mode de vie adapté. Pour ce faire, il est proposé d'affiner et compléter l'analyse des paysages, de définir et mettre en œuvre des interventions appropriées, de retrouver une lisibilité et visibilité du paysage, de conforter les espaces ouverts autour des villages ou améliorer les continuités agricoles, de limiter les interventions impactant la qualité des paysages, de mettre en valeur les paysages, de mieux connaître l'évolution du paysage, de participer à la construction du paysage de demain...

**Contenu de l'action :**

Cette action a pour objectif d'accompagner les maîtres d'ouvrage publics voire privés (associations, regroupements de propriétaires, propriétaires privés dans le cadre d'opérations collectives) à la réalisation de projets exemplaires en matière de requalification paysagère ou préservation et de mise en valeur du paysage pour la réalisation de travaux et de prestations. Il s'agit de la reconduction d'un dispositif mis en place depuis 2018 en partenariat technique et financier avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Sélectionnés par une Commission suite à une communication lancée par le PNR, les projets bénéficient d'un accompagnement technique par la formulation de conseils pour les travaux et d'un accompagnement financier pour la réalisation des travaux et interventions de paysagistes.

Ainsi, la réalisation de projets ayant une dimension paysagère en accord avec les enjeux de la charte est visée. Les projets pourront avoir un caractère de recherche ou innovant destiné à être

transposé sur d'autres territoires et s'appuyer sur une collaboration avec les différents partenaires locaux.

En matière de production ou d'intervention concrètes sur le terrain, les actions pourront être de l'ordre de :

- Ouvrir ou rouvrir des vues (défrichage, création d'accès, requalification et équipement des sites...)
- Résorber des points noirs
- Aménager des circuits ou des sites démonstratifs
- Valoriser le paysage et sa perception depuis les bords de route ou autres sites de fréquentation
- Contribuer à la conservation des paysages emblématiques et mettre en place les conditions d'une gestion des espaces valorisante pour la perception du paysage
- Créer ou contribuer à l'évolution des espaces aménagés dans le sens d'une prise en compte des enjeux de qualité du cadre de vie, de sobriété, de biodiversité, de changement climatique et transition écologique et énergétique, avec une approche paysagère (retrait des éléments superflus, travaux de plantation ou d'aménagement exemplaire...)
- Permettre l'intervention de paysagistes concepteurs et la qualité paysagère des projets (aménagement de cours d'école, ...)
- Contribuer à considérer les enjeux paysagers dans les activités forestières et agricoles
- Accompagner les initiatives locales sur le sujet du paysage
- Favoriser les actions propices à la construction d'un paysage désiré pour demain dans le contexte du changement climatique
- ...

**Préalablement à la mise en œuvre de ce dispositif, un règlement en précisera la procédure et les modalités d'intervention. Il sera créé en lien avec les autres programmes relevant de l'enveloppe « maîtrise d'ouvrage externe ».**

#### **Gouvernance et partenariat :**

Plusieurs Commissions sont réunies annuellement pour étudier les projets et sélectionner ceux qui répondent à la stratégie d'intervention du Parc.

La Commission réunie, entre autres, les CAUE (convention de partenariat depuis 2016) et les UDAP (Unités départementales de l'architecture et du patrimoine) des trois départements... Elle est présidée par un élu du PNR et la Région Nouvelle-Aquitaine.

#### **Localisation / spatialisation :**

Tout ou partie du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

#### **Calendrier**

**prévisionnel :**

2023-2026

#### **➔ Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre de sollicitations reçues
- Nombre de conseils ou projets accompagnés
- Nombre de réunions de la commission
- Indicateurs financiers de réalisation

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DES DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Etudes/travaux		38 000 €	<b>38 000 €</b>

<b>COUT TOTAL</b>			<b>38 000 €</b>
-------------------	--	--	-----------------

**Financements prévisionnels en euros**

<b>NATURE DES FINANCEMENTS</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Contrat Parc		50%	<b>19 000 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>19 000 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.4 : ANIMATION ET COORDINATION DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE ET DE LA REVITALISATION**

**Montant de l'action : 128 829 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR ML

Responsable de la mission : Anaïs BELLOC

Personne référente suivi action : Anaïs BELLOC – a.bellocl@pnr-millevalches.fr – 06 31 67 51 05

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Mesures : 4, 5, 12, 10, 11, 14, 15, 17, 19, 21, 22, 24, 27, 28, 29, 30, 31, 37

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est un territoire rural habité, qui subit des évolutions pouvant altérer le caractère identitaire de ses paysages et villages, et plus généralement la qualité du cadre de vie. En ce sens, la mesure phare 12 de la Charte de Parc a pour objectif l'accompagnement des mutations du territoire par le développement d'un urbanisme au service de la qualité du cadre de vie, de la préservation et la valorisation des patrimoines.

En parallèle, le Code de l'Environnement et le Code de l'Urbanisme imposent la compatibilité des documents d'urbanisme avec la Charte de Parc.

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique et en référence à la Charte de Parc, plus précisément à la mesure 12, l'action vise à impulser, coordonner, animer des actions en faveur de la planification territoriale, de la revitalisation des bourgs et villages et l'amélioration de la qualité du cadre de vie sur le territoire.

**Contenu de l'action :**

Pour répondre à ces objectifs, l'action prévoit :

- D'accompagner les collectivités dans leurs démarches de revitalisation et de planification
- De conseiller les collectivités sur leur projets d'aménagement
- D'animer / coordonner les actions détaillées dans les fiches : 2.5 – 2.6
- De participer aux autres actions du Parc en faveur de la qualité du cadre de vie
- D'instruire et organiser les avis du PNRML dans le cadre de la réalisation de documents d'urbanisme, et de demandes d'autorisation d'urbanisme

**Gouvernance et partenariat :**

Sous l'autorité du Président du PNRML, représenté par un(e) Vice-Président(e) référent dans le domaine, le/la référent(e) de l'action coordonne et anime les actions en collaboration avec les collectivités bénéficiaires et en partenariat avec les services de la Région et des Départements, ainsi que les structures intervenant dans le domaine de l'identité, de l'aménagement et du développement du territoire : CAUE, PETR, Pays d'Art et d'Histoire...

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Démarches de revitalisation initiées de manière globale et intégrant les enjeux de la Charte de Parc
- Aménagements/constructions de qualité dans les villages, et adaptés au changement climatique
- Intégration des enjeux de la Charte de Parc dans les documents d'urbanisme
- Nombre d'élus et citoyens mobilisés dans les actions

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT**

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation (2023-2026) – 0.8 ETP	128 829 €		<b>128 829 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>128 829 €</b>		<b>128 829 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		<b>64 415 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>64 415 €</b>



## **FICHE ACTION N°2.5 : DEMARCHES DE REVITALISATION EN FAVEUR DE LA QUALITE DU CADRE DE VIE**

**Montant de l'action : 136 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR ML

Responsable de la mission : Anaïs BELLOC

Personne référente suivi action : Anaïs BELLOC – a.belloc@pnr-millevaches.fr – 06 31 67 51 05

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Mesures : 4, 5, 10, 11, 12, 14, 15, 17, 19, 21, 22, 24, 27, 28, 29, 30,31, 37

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Les villages du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin subissent des évolutions et une perte de vitalité pouvant altérer leur caractère identitaire et plus généralement la qualité du cadre de vie.

En parallèle, les collectivités ont besoin d'un accompagnement pour initier des stratégies de revitalisation globales et projeter des aménagements qualitatifs sur leurs communes. En ce sens, la Charte de Parc prévoit la mise en place d'un réseau structuré d'acteurs en amont des projets afin d'orienter de manière qualitative et coordonnée les démarches d'urbanisme (l'Atelier d'Urbanisme Rural).

Dans un contexte de changement climatique et en référence à la Charte de Parc, plus précisément à la mesure 12, l'action vise à impulser et accompagner les communes dans la définition de stratégies de revitalisation globales et durables qui tiennent compte de la singularité d'un village dans toutes ses composantes et enjeux, ainsi qu'à la projection d'aménagements confortant la qualité d'un bourg et adaptés au changement climatique. Les projets de cette fiche action seront initiés de manière cohérente, et concertée. Ils seront vecteurs de cohésion entre les élus et habitants, de dynamiques socio-économiques sur la commune, et participeront de ce fait à l'amélioration de la qualité du cadre de vie sur le territoire.

**Contenu de l'action :**

Pour répondre à ces objectifs l'action prévoit en plus d'un accompagnement financier en maîtrise d'ouvrage externe (cf fiche 2.6) :

- La mise en place de projets tuteurés avec des écoles de l'enseignement supérieur dans les domaines de l'aménagement et le développement rural, en collaboration avec les municipalités. A partir d'une démarche concertée entre acteurs de l'aménagement, élus et habitants, les projets tuteurés viseront à la définition de stratégies de revitalisation ainsi qu'à la projection d'aménagements venant conforter la qualité des villages et la vie locale. Le Parc veillera à concrétiser au moins l'une des actions ciblées en mobilisant en priorité ses propres dispositifs et outils.
- La réalisation d'études de bourgs préalables, participatives, en maîtrise d'ouvrage Parc, afin de programmer de manière concertée entre élus et habitants, les aménagements et les actions pour la revitalisation des villages. Dans le cadre de ces projets le Parc organisera en fonction du contexte d'intervention, des temps d'animations pédagogiques et des évènements en lien avec l'histoire,

l'évolution des villages et leur adaptation au changement climatique, afin d'ancrer pleinement les démarches de revitalisation dans la vie locale : conférences, jeux, balades commentées, ateliers, voyage d'étude...

- La mise à jour de la Charte signalétique et devanture du PNR :
- La Charte Signalétique et Devanture du PNRML sera actualisée. Elle s'accompagnera de l'impression d'exemplaires, d'actions de sensibilisation et de mesures incitatives pour favoriser l'application de la réglementation en vigueur en matière d'affichage publicitaire.
- La mise en opération en régie Pnr de petits aménagements urbains pour lancer les dynamiques plus globales (exemple kisoque, muret, aire de stationnement, désimperméabilisation...)

### Gouvernance et partenariat :

Le Parc est coordonnateur, animateur, et maître d'ouvrage de l'action, en collaboration avec les collectivités bénéficiaires. Les services de la Région et des départements, ainsi que les structures intervenant dans le domaine de l'identité, de l'aménagement et du développement du territoire seront partenaires techniques et/ou financiers : agences d'ingénierie et d'assistance à maîtrise d'ouvrage, référent PDV, CAUE, PETR, Pays d'Art et d'Histoire, écoles de l'enseignement supérieur.

#### Localisation / spatialisation :

Communes du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

#### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Définition de stratégies de revitalisation globales et de projets d'aménagements adaptés au changement climatique
- Nombre de démarches de revitalisation globales initiées
- Nombre d'aménagement qualitatifs et adaptés au changement climatique projetés
- Nombre d'élus et habitants mobilisés dans les projets et sensibilisés aux enjeux de l'adaptation du cadre de vie et de la qualité du cadre de vie.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Projet tuteuré	11 000 €		11 000 €
Etudes de bourgs 2 par an	91 000 €		91 000 €
Mise à jour de la Charte Signalétique	14 000 €		14 000 €
Investissements : petits aménagements urbains		20 000 €	20 000 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>116 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>136 000 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Projet tuteuré - Contrat Parc	50%		5 500 €
Projet tuteuré - Etat	20%		2 200 €
Etudes de bourgs 2 par an – Contrat Parc	50 %		45 500 €

Etudes de bourgs 2 par an – Communes	25 %		<b>22 750 €</b>
Mise à jour de la Charte Signalétique – Contrat Parc	50%		<b>7 000 €</b>
Prestation de mise à jour de la Charte Signalétique – Etat	30%		<b>4 200 €</b>
Investissements : petits aménagements urbains – Contrat Parc	50%		<b>10 000 €</b>
Investissements : petits aménagements urbains - Etat		10%	<b>2 000 €</b>
Investissements : petits aménagements urbains - Départements		10%	<b>2 000 €</b>
Investissements : petits aménagements urbains - communes		20%	<b>4 000 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>105 150 €</b>

## **FICHE ACTION N° 2.6 : HABITER MIEUX LES BOURGS /MOE**

**Montant de l'action : 85 000 euros HT.**

Maître d'ouvrage : PNR ML

Responsable de la mission : Anaïs BELLOC

Personne référente suivi action : Anaïs BELLOC – a.belloc@pnr-millevalches.fr – 06 31 67 51 05

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Mesures : 4, 5, 10, 11, 14, 15, 17, 19, 21, 22, 24, 27, 28, 29, 30,31, 37

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Les villages du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin subissent des évolutions et une perte de vitalité pouvant altérer leur caractère identitaire et plus généralement la qualité du cadre de vie.

En parallèle, les collectivités ont besoin d'un accompagnement pour initier des stratégies de revitalisation globales et projeter des aménagements qualitatifs sur leurs communes. En ce sens, la Charte de Parc prévoit la mise en place du dispositif « Habiter Mieux les Bourgs » objet de cette fiche action, ainsi que d'un réseau structuré d'acteurs en amont des projets afin d'orienter de manière qualitative et coordonnée les démarches d'urbanisme (l'Atelier d'Urbanisme Rural).

Dans un contexte d'adaptation au changement climatique et en référence à la Charte de Parc, plus précisément à la mesure 12, l'action vise à accompagner les collectivités (ou associations privées) dans leurs démarches concertées pour la définition de stratégies de revitalisation globales et durables, ainsi que pour la réalisation de projets qui participent à leur mise en œuvre.

**Contenu de l'action :**

Le dispositif de maîtrise d'ouvrage externe « Habiter Mieux les Villages » valorise :

- Les études de définition de projets de territoire qui prennent en compte la singularité des villages dans toutes leurs composantes et enjeux

- La programmation et la projection de constructions, d'aménagements visant à conforter la qualité d'un bourg et la vie locale.

Ce dispositif finance des études diagnostiques préalables concertées avec les élus et habitants d'une commune ainsi que les démarches de concertation et participatives intégrées dans une mission de maîtrise d'œuvre.

Ces projets réalisés de manière cohérente en concertation avec les habitants, peuvent être portés par des collectivités ou des associations privées dans la mesure où leurs projets sont approuvés et encouragés par les collectivités, et qu'ils participent à la qualité du cadre de vie dans un village.

Ils sont réalisés par des professionnels (de la conception paysagère, de l'architecture, de l'urbanisme, la sociologie, etc...) qui animent les démarches dans un souci d'appropriation des projets par tout un chacun.

Préalablement à la mise en œuvre de ce dispositif, un règlement en précisera la procédure et les modalités d'intervention. Il sera créé en lien avec les autres programmes relevant de l'enveloppe « maîtrise d'ouvrage externe ».

### Gouvernance et partenariat :

Plusieurs Commissions locales sont réunies annuellement pour étudier les projets et sélectionner ceux qui répondent à la stratégie d'intervention du Parc.

La Commission locale réunie, entre autres, les DDT, les CAUE (convention de partenariat depuis 2016) et les UDAP (Unités départementales de l'architecture et du patrimoine) des trois départements, la Fondation du Patrimoine, ...

### Localisation / spatialisation :

Communes du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Définition de stratégies de revitalisation globales et de projets d'aménagements ou de constructions adaptés au changement climatique, confortant la qualité d'un bourg et la vie locale.
- Nombre de projets de territoire initiés
- Nombre d'aménagements ou de constructions projetés
- Nombre d'élus et habitants mobilisés dans les projets et sensibilisés aux enjeux de l'adaptation du cadre de vie et de la qualité du cadre de vie.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Etudes		85 000 €	<b>85 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>85 000 €</b>	<b>85 000 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		50%	<b>42 500 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>42 500 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.7 : ANIMATION DE LA STRATEGIE « TOURISME DURABLE » DU PNR**

**Montant de l'action : 226 809 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Pnr de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Gilles DESPEYROUX

Personne référente suivi action : Gilles DESPEYROUX [g.despeyroux@pnr-millevalches.fr](mailto:g.despeyroux@pnr-millevalches.fr) 05 55 96 97 03

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire en transition

Orientation(s) : 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure(s) : 25 – Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable / 26 – Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

#### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchâter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

#### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

En matière de tourisme, la valeur ajoutée de l'action du Parc passe souvent par la participation à des projets collectifs (réseaux PNR de Nouvelle-Aquitaine, IPAMAC) de développement et/ou à la mise en œuvre d'actions innovantes.

C'est aujourd'hui le cas particulièrement dans le domaine des activités de pleine nature et notamment de l'itinérance, où le Parc impulse des projets innovants capables de générer localement de la valeur ajoutée socioéconomique (*site internet Rando-Millevaches, concept d'aire d'éco-bivouac, prise en compte du handicap...*).

Mais c'est aussi le cas dans le domaine de l'écotourisme et du tourisme « transformationnel » au travers notamment des engagements dans le projet national « Destination Parcs » piloté par la Fédération française des PNR et dans la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

De plus, la labellisation du Parc fin 2021 en tant que Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE), est aussi une réelle opportunité pour structurer et développer la filière « astro-touristique », en séduisant notamment les astronomes, les amateurs de faune nocturne ou les noctambules avides d'expériences sensorielles originales.

#### **Contenu de l'action :**

Il s'agit de mettre en œuvre les actions identifiées et initiées dans le cadre à la fois de la Charte du Parc et des programmes de coopération dans lesquels le PNR de Millevaches est engagé au travers des réseaux de l'inter-Parcs de Nouvelle-Aquitaine et des Parcs du Massif central (IPAMAC) :

#### **1/ DEVELOPPEMENT DE FILIERES ET DE PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS ET INNOVANTS**

##### **Action n°1 : co-construction et animation des projets inter-Parcs Nouvelle-Aquitaine (NA)**

La coopération entre Parcs, démarrée en 2016, a permis d'identifier des axes de travail commun. Elle continue à être impulsée sur trois composantes illustratives du modèle touristique prôné par les PNR :

\*Conception d'une offre de « séjours et vacances autrement » (des offres emblématiques des Parcs proposant des découvertes en mode slow, basées sur des approches douces, de pleine nature et culturelles des territoires, ancrées sur les savoir-faire d'acteurs locaux et sur des animations locales...);

\*Organisation d'événementiels, notamment dans le domaine des sports de nature, vus comme plateformes de sensibilisation des publics, au carrefour des savoir-faire des équipes des Parcs (culture, tourisme, éducation à l'environnement) comme « les Journées du Parc » en Périgord-Limousin) ou les Rencontres de l'itinérance nature et « le Parc à vélo » dans les Landes de Gascogne.

Les actions conduites en partenariat avec le service des Sports de la Région autour de « la Parc Attitude » participent de cette ambition.

\*Mobilisation et formation des socio-professionnels, qui constituent l'armature de base d'une démarche de tourisme durable et de la mise en œuvre de la stratégie touristique des Parcs.

### **Action n°2 : développement des filières "randonnée" et "écotourisme"**

Dans la continuité des actions déjà engagées, les objectifs seront en priorité de :

\* Poursuivre et conforter le site internet Rando-Millevalches devenu le portail des sports et du tourisme de nature en Millevalches et au-delà. Aux côtés de la chargée de mission Rando-Millevalches, il s'agira de continuer à enrichir l'offre disponible, d'initier de nouveaux développements et d'assurer les actions de promotion indispensables au rayonnement de la plateforme ;

\* conforter et développer le partenariat entre le Parc et le réseau des Stations Vertes et Villes-Portes (notamment dans le cadre de « la Fête de l'Écotourisme » qui se déroule annuellement en mai/juin).

\* construire des séjours de découverte naturaliste (patrimoines naturels et paysagers) pour développer une offre originale destinée prioritairement à un public d'individuels regroupés.

### **Action n°3 : co-construction et co-animation des projets inter-Parcs massif Central (IPAMAC)**

Le PNR de Millevalches en Limousin est membre de l'IPAMAC qui comprend 11 Parcs naturels (10 Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes) et dont l'objectif est de contribuer au développement et à l'attractivité du Massif central (MC). Depuis de nombreuses années, de nombreuses actions innovantes ont été initiées par ce réseau dans le domaine du tourisme et des activités de pleine nature (itinérance, Charte européenne du tourisme durable, art contemporain...). La participation active du Parc aux actions de l'IPAMAC est essentielle pour permettre la co-construction des actions, bénéficier des retours d'expériences et profiter des transferts d'outils et méthodes.

Concrètement, le Parc prévoit de se mobiliser sur les actions suivantes :

\* Sports de nature et handicap, ou comment rendre l'offre de loisirs de pleine nature (randonnée) accessible aux personnes atteintes d'un handicap ;

\* Gestion de la fréquentation, ou comment analyser les flux de fréquentation dans les Parcs du MC afin de prendre les mesures de gestion/régulation adaptées pour préserver l'environnement (milieux et espèces) ;

\* Aires de bivouac : le PNR de Millevalches a été le chef de file du projet d'élaboration d'un modèle d'éco-bivouac du Massif central dont le 1er exemplaire a été installé en 2019 à Millevalches. Confronté à des difficultés de déploiement des aires de bivouac, l'IPAMAC prévoit de réviser et simplifier le concept d'origine pour favoriser l'émergence d'un réseau d'aires en Massif central. Le Parc de Millevalches est donc partie prenante de cette phase de remise à plat, tout en continuant à accompagner les communes du Parc désireuses d'installer une aire (Veix, Sarran, La Villedieu...).

Il faut rappeler qu'un transfert d'échanges et d'expériences s'opère désormais régulièrement entre les Parcs membres du réseau IPAMAC (Périgord-Limousin et Millevalches) et les 3 autres PNR de Nouvelle-Aquitaine.

## **2/ DEVELOPPER ET ANIMER LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL »**

C'est en 2010 que le PNR s'est engagé dans le marquage d'hébergements touristiques en mobilisant la marque « Accueil du Parc naturel régional de Millevalches en Limousin » puis, à partir de 2016/2017, la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Cette marque collective nationale est attribuée à des tiers localisés dans le Parc en l'appliquant à des produits ou des services dans le cadre d'une convention d'une durée de 5 ans passée entre chacun d'entre eux et le Parc. Elle s'inscrit dans le cadre de la contribution à un développement durable du territoire, fondée sur la valorisation économique des ressources du Parc, dans le respect de l'identité locale, de l'environnement et des hommes.

« Valeurs Parc naturel régional » promeut un développement par l'Homme et pour l'Homme, le lien au territoire, des activités respectueuses des milieux naturels avec des bénéficiaires actifs dans la protection de leur environnement. Cette marque à vocation commerciale se veut être un atout pour les bénéficiaires, comme pour les consommateurs, en apportant :

> à toute entreprise qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement, et en lui conférant donc une véritable valeur ajoutée en terme d'image ;

> aux consommateurs des garanties telles que : respect des valeurs fortes de la philosophie des Parcs, traçabilité liées à des filières territoriales, réponse à des enjeux de territoire, produits porteur de sens, etc.

Aujourd'hui bénéficiant à 16 socioprofessionnels (10 hébergeurs et 6 producteurs agricoles), il s'agira de poursuivre son développement pour enrichir le réseau des partenaires (éco)touristiques du Parc et en faire une vraie force de frappe commerciale et d'attractivité territoriale.

### **3/ CONCEVOIR DES DOCUMENTS TOURISTIQUES**

Le PNR conçoit et édite annuellement des supports de communication grand public pour assurer sa promotion auprès des habitants, des excursionnistes et des touristes : carte touristique, guide de randonnée Chamina, etc.

Il s'agira donc, autant de de besoin, de rééditer ces documents indispensables et d'en créer de nouveaux le cas échéant, au gré des besoins. Une fois édités, ces documents doivent être gérés, distribués, vendus... dans les meilleures conditions, il s'agira donc d'en assurer la gestion administrative et commerciale la plus efficace possible.

### **4/ FAIRE DU PNR DE MILLEVACHES UN TERRITOIRE INCLUSIF EN DEVELOPPANT UNE OFFRE DE SERVICES ET D'EQUIPEMENTS ADAPTES AUX PERSONNES SOUFFRANT D'UN HANDICAP**

Dans le domaine du handicap, le PNR a mis en oeuvre, au cours notamment de la période 2020-2022 et dans le cadre d'actions portées par le réseau IPAMAC, les actions suivantes : expérimentation "bivouac sans trace" et itinérance en canoë sur Vassivière avec des handicapés mentaux, audits "accessibilité" d'hébergements (situés dans un rayon de 30 kilomètres autour de Bugeat), audits de 4 sites d'activités de pleine nature, expérimentation Handicap physique et Quadrix/Joelette avec la station sports nature de Haute-Corrèze, formation Handicap pour les prestataires et OT...

L'objectif du Parc est de faire du territoire un espace inclusif capable de proposer des offres et services adaptés aux personnes souffrant d'un handicap. Pour ce faire, il s'agira de constituer des groupes de travail spécifiques autour des sports de nature et des sites de visite pour faire émerger des besoins et déterminer des actions visant à équiper ou aménager.

#### **Gouvernance et partenariat :**

Le chargé de mission Tourisme durable travaille sous l'autorité d'un élu référent qui seconde le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc.

En fonction des dossiers et des besoins, un groupe de travail, un Comité technique et/ou un Comité de pilotage est/sont mis en place.

#### **Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

#### **Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

#### **➔ Résultats attendus / indicateurs :**

- Projets structurants et filières : plusieurs rencontres, formations, ateliers techniques... par an
- 4 cartes touristiques éditées, 2 rééditions du guide Chamina, 2 à 3 opérations grand public thématiques (salons ou équivalents)



- Plusieurs nouveaux marqués (au moins une douzaine) et temps d'échanges / formations / retours d'expériences...
- Plusieurs équipements pour personnes handicapées achetés, installés pour faciliter l'accès aux activités sportives de pleine nature (randonnée pédestre, cycliste, nautique...) et à des sites de visite.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation (2023-2026) – 1 ETP	226 809 €		<b>226 809 €</b>
	<b>226 809 €</b>		<b>226 809 €</b>

Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		113 405 €
<b>RECETTE TOTALE</b>			<b>113 405 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.8 : ANIMATION : MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ECOTOURISTIQUES STRUCTURANTS ET APPUI AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS D'ACTIVITES DE PLEINE NATURE**

**Montant de l'action : 23 574 euros TTC**

Maître d'ouvrage : Parc naturel Régional de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Juliette PRIMPIER

Personne référente suivi action : Juliette PRIMPIER – rando.millevaches@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 91 76

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe 2 : – Millevaches en transition

Orientation(s) : : 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources / 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure(s) : 25 – Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable / 26 – Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux / 36 – Organiser la communication / 38 – Développer des coopérations.

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

La Région Nouvelle-Aquitaine et le réseau des Parcs travaillent pour développer l'attractivité du territoire. En 2019, ces structures ont réalisé un diagnostic relatif à la place des sports de nature sur leurs territoires. Des préconisations ont été présentées afin, notamment, de mieux prendre en compte le développement durable dans les pratiques sportives.

Plusieurs conventions ont été signées entre les acteurs locaux concernées par les pratiques sportives pour fixer un cadre de référence, des axes d'action communs et les orientations prioritaires à suivre.

Le Parc assure la mise en place de ces actions et est porteur de projets innovants sur son territoire. Ces initiatives permettent des retombées économiques, sociologiques, environnementales...

**Contenu de l'action :**

Dans le cadre de la programmation du Contrat Parc, il est proposé que sur les années 2025 et 2026 une partie du poste « Animation du projet Rando Millevaches », 0.3 ETP, soit redéployée sur une mission d'accompagnement par le Parc au développement de projets d'activités de pleine nature.

Cette action reposerait sur le développement de missions diverses :

- Parcours d'orientation : il pourra s'agir de réaliser un recensement cartographique des équipements, d'adapter des parcours pour les scolaires...

- VTT : de nombreux circuits VTT sont valorisés mais aucune itinérance à grande échelle n'est encore proposée. Une itinérance à l'échelle du PNRML afin de fédérer différentes structures du Parc et de s'adapter à un tourisme de plus en plus itinérant.

- Cyclisme/cyclotourisme : le vélo sur route est l'une des activités phare du territoire, après la randonnée pédestre, du PNR de Millevaches en Limousin. L'objectif est de proposer une offre innovante telle que des séjours cyclotouristiques pour des scolaires/jeunes.

- Randonnée pédestre : l'offre étant déjà bien étoffée sur le Parc, des randonnées à thèmes (déclinables pour d'autres pratiques) pourraient être présentées : randonnée et découverte agricole, randonnée et produits marqués, randonnées et découverte de différents métiers.

Le diagnostic et les préconisations de la Région Nouvelle-Aquitaine et du réseau inter-Parcs insistent sur la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux. Pour les différentes pratiques sportives, des actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux seront à engager. Diverses initiatives pourront être entreprises : proposer des formations pour pratiquer des sports de nature dans le respect de l'environnement, concevoir des guides d'accompagnement et des outils pour les pratiquants et former les organisateurs d'évènements sportifs.

La veille de la fréquentation des espaces visités permettra de juger de l'impact des sports de pleine nature et d'adapter ces activités. L'outil Outdoorvision permettrait une évaluation concrète de la fréquentation et des usages des pratiquants de sport de nature sur les sites du Parc. Via les objets connectés et les applications d'enregistrement de tracés, les données de géolocalisation des usagers seront relevées, rendues anonymes et transférées aux acteurs territoriaux. Les acteurs territoriaux pourraient compter les pratiquants dans une aire, appréhender le nombre de passages sur un itinéraire, définir les zones de départ et d'arrivée, les zones et durées de pause, savoir si un itinéraire est fréquenté. Ces données favoriseront le développement de stratégies d'aménagements cohérentes et adaptées.

#### Gouvernance et partenariat :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

#### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

#### Calendrier prévisionnel :

2025 - 2026

#### → Résultats attendus / indicateurs :

- Augmentation de la fréquentation touristique,
- Diffusion de supports de communication présentant le PNRML comme une « véritable » destination de randonnée et sports de pleine nature à l'échelle régionale.
- Mesurer les impacts sur l'environnement via des outils adaptés (Outdoorvision).
- Témoignages des touristes et locaux au sein des bureaux touristiques partenaires.
- Nombre de publications sur les réseaux sociaux, de supports de communication diffusés...
- Nombre de formations pratiques sportives/environnement proposées.
- Nombre de guides d'accompagnement de sensibilisation aux enjeux environnementaux proposées.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Répartition du poste : 70 % « Animation du projet Rando Millevaches » et 30 % « Accompagnement au développement des projets liés aux activités de pleine nature ».

Dépense pour 1 ETP à temps complet = 43 000 € pour 1 an soit 86 000 € pour 2025-2026.

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
--------------------	----------------	----------------	-------

Animation - Accompagnement au développement des projets liés aux activités de pleine nature (2025-2026) – 0.3 ETP	23 574 €		23 574 €
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>23 574 €</b>		<b>23 574 €</b>

#### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		11 787 €
<b>RECETTES TOTALES</b>			<b>11 787 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.9 : DEVELOPPEMENT DE LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL REGIONAL » POUR LES SERVICES TOURISTIQUES**

**Montant de l'action : 30 400 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Gilles DESPEYROUX

Personne référente suivi action : Gilles DESPEYROUX – g.despeyroux@pnr-millevaches.fr – 05 55 96 97 03

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation(s) : 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure(s) : 25 – Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable / 26 – Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchâter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

C'est en 2010 que le PNR de Millevaches en Limousin s'est engagé dans le marquage d'hébergements touristiques en mobilisant d'abord la marque « Accueil du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin » puis, à partir de 2016/2017, la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Cette marque collective nationale a vocation à être attribuée à des tiers localisés sur le Parc en l'appliquant à des produits ou des services dans le cadre d'une convention d'une durée de 5 ans passée entre chacun d'entre eux et le Parc. Elle s'inscrit dans le cadre de la contribution à un développement durable du territoire, fondée sur la valorisation économique des ressources du Parc, dans le respect de l'identité locale, de l'environnement et des hommes. « Valeurs Parc naturel régional » promeut un développement par l'Homme et pour l'Homme, le lien au territoire, des activités respectueuses des milieux naturels avec des bénéficiaires actifs dans la protection de leur environnement. Cette marque à vocation commerciale se veut être un atout pour les bénéficiaires, comme pour les consommateurs, en apportant :

> à toute entreprise qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement, et en lui conférant donc une véritable valeur ajoutée en terme d'image ;

> aux consommateurs des garanties telles que : respect des valeurs fortes de la philosophie des Parcs, traçabilité liées à des filières territoriales, réponse à des enjeux de territoire, produits porteur de sens, etc.

La Marque Parc appliquée aux services touristiques et de loisirs contribue donc à l'émergence et la valorisation d'une offre touristique exemplaire, qualifiée et responsable.

L'objectif du Parc est donc d'encourager au marquage le plus grand nombre possible de socioprofessionnels engagés dans la construction d'une offre touristique responsable : hébergements, prestataires d'activités et loisirs de pleine nature, agence de voyages (APPAAT Millevaches), sites de découverte et de visite...

Cette démarche participe à la mise en œuvre d'une politique écotouristique ambitieuse, axée essentiellement sur le développement du slow-tourisme, du tourisme « expérientiel » et « transformationnel ».

## **Contenu de l'action :**

### **LE MARQUAGE**

En 2022, 11 hébergeurs bénéficient de la marque Parc, la montée en puissance de celle-ci s'étant confirmée depuis 2/3 ans. Même si le potentiel de développement le plus important reste toujours celui des locations (gîtes) et chambres d'hôtes, le Parc envisage d'intensifier le marquage des hébergements en diversifiant les bénéficiaires en ciblant d'autres types d'hébergements comme les campings et les hébergements de groupe (résidences de tourisme, villages de vacances...). Les hébergements insolites pourraient (sous réserve) constituer aussi un axe de développement intéressant du fait de leur multiplication et de l'intérêt des propriétaires-gérants pour la mise en œuvre de démarches écotouristiques.

Utilement, et dans le but d'accompagner d'autres démarches de qualification portées par certains partenaires (Comités départementaux du tourisme), la marque pourra être proposée aux hébergements situés à proximité des axes d'itinérance structurants du Parc que sont les GR, GRP et les voies cyclables (La Vagabonde – V87).

En complément du marquage des hébergements, il pourra être pertinent de mettre en place le marquage (cahier des charges) pour les prestations accompagnées (sorties découverte, séjours touristiques...), ce qui serait de nature à élargir la gamme de services marqués et donc à accroître la visibilité et la portée de la marque. Des perspectives concrètes existent avec l'agence de voyages Escursia qui a été marquée par la Fédération nationale des PNR. Un séjour, qui se déroule majoritairement dans le PNR de Millevalches, a été créé récemment, il sera possible de le marquer dès 2023.

Il pourrait s'agir également de mettre en place le référentiel pour le marquage de sites de visite et de découverte. Cette démarche procède de la volonté d'engager certains partenaires spécialisés dans la découverte des milieux et de l'environnement, dans des démarches exemplaires et valorisées grâce à un marquage reconnu nationalement.

### **L'ANIMATION DU RESEAU**

En complément de la détection des candidats potentiels et de la réalisation d'audits en vue du marquage, l'objectif est également d'animer le réseau des marqués Parc. Pour cela, il s'agira de poursuivre et développer les actions engagées depuis plusieurs années à cette fin :

- Actions de communication : enseigne et malle Marque Parc, carte touristique, accueil de blogueurs, de podcasteurs, participation aux actions Marque de la Fédération des Parcs (Grand-Pique des Parcs, éditions...), à des évènementiels sportifs, culturels... ;
- Actions de formation-sensibilisation : organisation de journées découverte thématiques (éductours / ces journées-découverte concerneront tous les acteurs écotouristiques du Parc, pas seulement les titulaires de la marque), d'ateliers d'information thématiques (RICE, handicap, gestion des déchets, etc.)
- Actions de développement : construction de séjours et/ou de programmes d'animations en lien d'autres dynamiques (Destination Parcs, volet tourisme de la RICE...).

## **Gouvernance et partenariat :**

Les pré-visites des candidats sont en général réalisées par le chargé de mission Tourisme durable du Parc seul, mais elles peuvent aussi être effectuées en duo avec un technicien d'office de tourisme.

La préparation de l'audit, les audits finaux de marquage et la définition du plan d'actions du marqué sont réalisés en partenariat avec l'OT.

Un groupe de travail ad hoc serait à constituer pour la définition du cahier des charges de la marque sur les prestations éducatives et les séjours. Cette cellule pourrait intégrer des offices de tourisme, le Bureau des Accompagnateurs de la montagne limousine, des partenaires associatifs du monde de l'éducation à l'environnement et au patrimoine, etc.

La Fédération des Parcs, à travers sa Commission nationale Marque, est évidemment un partenaire privilégié.

#### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin. Le marquage concerne des produits et des services touristiques, par définition issus du territoire du Parc, qui peuvent aussi être commercialisés hors du Parc.

#### Calendrier prévisionnel :

2023 -2026

#### → Résultats attendus / indicateurs :

- Impacts attendus : meilleure visibilité et légitimité de la Marque Parc ; création d'une offre Parc plus étoffée et plus qualifiée ; création d'un réseau de partenaires-ambassadeurs du Parc plus large ; sensibilité plus grande aux enjeux du développement durable (préservation des milieux, économies d'énergie...)
- Indicateurs :
  - Renouvellement des hébergements marqués
  - Marquage de 12 à 15 socioprofessionnels en 4 ans (hébergements, séjours et activités, sites de visite)
  - Nombre d'actions d'animation du réseau (rencontres, ateliers, conférences...)
  - Nombre d'outils conçus et fournis aux marqués (mallettes pédagogiques, supports techniques d'information...)
  - Taux de participation aux actions d'animation du Parc
  - Nombre d'autres référentiels mis en place

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

#### Dépenses prévisionnelles en euros... TTC HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Supports d'information / promotion de la marque et des prestataires marqués (brochures, flyers...)	8 000 €		<b>8 000 €</b>
Autres actions de communication / promotion : accueil blogueurs, podcasteurs, ouvrages, guides...	12 000 €		<b>12 000 €</b>
Acquisition d'outils de sensibilisation (mallettes pédagogiques, kits, jeux...) pour les prestataires marqués		8 400 €	<b>8 400 €</b>
Animation du réseau des marqués (formations techniques, voyages d'étude, éductours...)	2 000 €		<b>2 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>22 000 €</b>	<b>8 400 €</b>	<b>30 400 €</b>

#### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%	50%	
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>11 000 €</b>	<b>4 200 €</b>	<b>15 200 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.10 : RESEAUX ET FILIERES : MISE EN ŒUVRE DE PROJETS TOURISTIQUES STRUCTURANTS**

**Montant de l'action : 33 940 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Gilles DESPEYROUX

Personne référente suivi action : Gilles DESPEYROUX – g.despeyroux@pnr-millevaches.fr – 05 55 96 97 03

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire en transition

Orientation(s) : 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure(s) : 25 – Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable / 26 – Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchâter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

➔ **Contexte et objectifs de l'action :**

En matière de tourisme, la valeur ajoutée de l'action du Parc passe souvent par la participation à des projets collectifs (réseaux des Parcs de Nouvelle-Aquitaine, IPAMAC) de développement et/ou à la mise en œuvre d'actions innovantes. C'est aujourd'hui le cas particulièrement dans le domaine des activités de pleine nature et notamment de l'itinérance, où le Parc impulse des projets innovants capables de générer localement de la valeur ajoutée socioéconomique.

Mais c'est aussi le cas dans le domaine de l'écotourisme et du tourisme « transformationnel » au travers notamment des engagements dans le projet national « Destination Parcs » et dans la marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Enfin, la labellisation du Parc fin 2021 en tant que Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) est désormais une réelle opportunité pour structurer et développer la filière astro-touristique, en séduisant les astronomes, les amateurs de faune nocturne et de noctambules avides d'expériences sensorielles originales.

**Contenu de l'action :**

Cette action « structurante » est composée des sous-actions suivantes :

#### **Action n°1 : co-construction et animation des projets inter-Parcs Nouvelle-Aquitaine (NA)**

Avec 5 Parcs, la Région bénéficie d'un terreau exemplaire en matière de tourisme durable grâce à des offres qualifiées (Marque « Valeurs Parc naturel régional »...), des produits originaux (positionnés en écotourisme, en itinérance) ou encore des prestataires engagés dans des démarches exemplaires (charte européenne du tourisme durable...).

La coopération entre les Parcs de NA, initiée en 2016, a permis d'identifier des axes de travail commun notamment en matière de formation des acteurs touristiques. Ce travail, démarré, doit se poursuivre sur les trois composantes illustratives du modèle économique prôné par les Parcs :

**\*Une offre de « séjours et vacances autrement »,** à savoir des offres emblématiques des Parcs proposant des découvertes en mode slow, basées sur des approches douces, de pleine



nature et culturelles des territoires, ancrées sur les savoir-faire d'acteurs locaux et sur des animations locales...

Le projet « Destination Parcs », conçu et animé par la Fédération française des PNR et dans lequel 3 Parcs régionaux sont impliqués dont Millevaches, contribue notamment à la réalisation de cet objectif ;

**\*Des évènementiels comme plateformes de sensibilisation des publics**, au carrefour des savoir-faire des équipes des Parcs (culture, tourisme, éducation à l'environnement), avec la sélection possible de trois à quatre manifestations sur l'année telles les Journées du Parc (Périgord-Limousin), les Rencontres de l'itinérance nature et « le Parc à vélo » (Landes de Gascogne), ou le mois de l'écotourisme des Stations vertes en mai (Millevaches).

Dans le domaine des sports de pleine nature, le travail entamé sous l'égide du service des sports de la Région depuis 2 ans, et qui doit déboucher sur la conclusion de plusieurs conventions-cadres de partenariat avec les ligues et comités régionaux, sur la réalisation d'une malle éco-événement et de supports de communication/sensibilisation des publics, participe largement de cet objectif.

**\*La mobilisation et la formation des socio-professionnels** : c'est un enjeu fort car ces derniers constituent l'armature de base d'une démarche de tourisme durable et de la mise en œuvre de la stratégie touristique des Parcs. En 2021/2022, les Parcs ont été accompagnés par la Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine pour « s'outiller », collectivement et individuellement, en matière de marketing (positionnement) et d'animation des réseaux d'acteurs touristiques.

Un rapprochement avec le Comité Régional du Tourisme (CRT) en 2021 a également posé les fondations d'un partenariat fécond entre les Parcs et le service communication du CRT pour faire valoir les attraits des Parcs régionaux, au travers en particulier des socioprofessionnels impliqués.

L'objectif est de pérenniser ce type d'accompagnement et d'appui externes pour améliorer les pratiques des Parcs et bénéficier de la force et de la pertinence du collectif.

## **Action n°2 : développement des filières “randonnée” et “écotourisme”**

Dans la continuité des actions déjà engagées, les objectifs seront notamment de :

\* Conforter le site internet Rando-Millevaches devenu le portail des sports et du tourisme de nature en Millevaches et au-delà.

Il s'agira de continuer à enrichir l'offre disponible (sentiers nautiques, développement de la randonnée équestre, de propositions Train+Randonnée, de services complémentaires,... ), d'initier de nouveaux développements et d'assurer les actions de promotion indispensables au rayonnement de la plateforme.

Il s'agira également de mobiliser davantage les OT et partenaires financeurs pour qu'ils s'investissent davantage dans la saisie des informations notamment.

\* Conforter le partenariat entre le Parc et le réseau des Stations Vertes et Villes-Portes (notamment dans le cadre de « la Fête de l'Écotourisme » qui se déroule annuellement en mai/juin).

Reconnue comme exemplaire, cette collaboration doit néanmoins s'améliorer notamment sur le plan du pilotage et de la coordination – entre le PNR, les communes Stations Vertes et Villes-Portes et leurs offices de tourisme – afin de mieux mobiliser les acteurs locaux (prestataires, associations, habitants...) et d'en faire un événement-moteur de l'avant-saison au travers d'un programme d'animations écotouristiques originales et attractives. Plus largement, le rapprochement entre le PNR et la direction nationale des Stations Vertes sera de nature à susciter d'autres partenariats notamment en matière d'évènementiel (Fête de l'automne, du vélo...) ;

\* Construire des séjours de découverte naturaliste (patrimoines naturels et paysagers) pour développer une offre originale destinée prioritairement à un public d'individuels regroupés. Pour cela, il s'agira de continuer à mobiliser les acteurs locaux de l'éducation à l'environnement pour construire des séjours packagés disposant d'un réel potentiel de vente. Le Parc doit assumer son rôle de chef de projet et/ou de chef produit en rassemblant les partenaires capables de construire ces offres distinctives.

Il peut/doit aussi s'impliquer sur la phase de commercialisation en activant ses réseaux et partenariats (Appaat Millevaches, Escursia, Destination Parcs, OT...).

### **Action n°3 : co-construction et co-animation des projets inter-Parcs massif Central (IPAMAC)**

Le PNR de Millevaches en Limousin est membre de l'association IPAMAC qui comprend 11 Parcs naturels (10 Parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes) et dont l'objectif est de contribuer au développement et à l'attractivité du Massif central (MC). Depuis de nombreuses années, de nombreuses actions innovantes ont été impulsées par ce réseau dans le domaine du tourisme et des activités de pleine nature : itinérance, Charte européenne du tourisme durable, régulation des pratiques... La participation active du Parc aux actions de l'IPAMAC est essentielle pour permettre la co-construction des actions, bénéficier des retours d'expériences et profiter des transferts d'outils et méthodes.

Concrètement, le Parc sera prochainement mobilisé sur les actions suivantes :

\* Sports de nature et handicap, ou comment rendre l'offre de loisirs de pleine nature (randonnée) accessible aux personnes atteintes d'un handicap ;

\* Gestion de la fréquentation, ou comment analyser les flux de fréquentation dans les Parcs du MC afin de prendre les mesures de gestion/régulation adaptées pour préserver l'environnement (milieux et espèces) ;

\* Aires de bivouac : le PNR de Millevaches a été le chef de file du projet d'élaboration d'un modèle d'éco-bivouac dont le 1er exemplaire a été installé en 2019 à Millevaches. Confronté à des difficultés de déploiement des aires de bivouac, l'IPAMAC prévoit de revoir/réviser le concept global pour permettre (enfin) l'émergence d'un réseau d'aires en Massif central.

Il faut préciser qu'un transfert d'échanges et d'expériences s'opère désormais régulièrement entre les Parcs membres du réseau IPAMAC (Périgord-Limousin et Millevaches) et les 3 autres PNR de Nouvelle-Aquitaine.

#### **Gouvernance et partenariat :**

##### **Action n°1 : co-construction et animation des projets inter-Parcs Nouvelle-Aquitaine**

Le projet est co-animé par les chargés de mission tourisme, sports de nature et/ou éducation des 5 PNR de Nouvelle-Aquitaine.

Sports de nature : service des sports de la Région NA

Partenariat local : les stations sports nature, autres clubs sportifs, les clubs affiliés aux fédérations sportives, le Bureau des accompagnateurs de la Montagne limousine, les structures du champ social (handicap)...

##### **Action n°2 : développement de l'écotourisme**

Gouvernance écotourisme : PNR / communautés de communes et/ou offices de tourisme, CDT/ADRT 19,

23 et 87 / Appaat Millevaches...

Partenariats : OT, stations sport nature, communautés de communes...

##### **Action n°3 : co-construction et animation des projets inter-Parcs massif Central (IPAMAC)**

Le projet sera multi-partenarial, et associera les structures qui auront décidé de s'engager sur chacune des opérations. Devraient/pourraient être parties prenantes dans un premier temps le PNR de Millevaches, les communautés de communes de Haute-Corrèze, de Ventadour-Egletons-Monédières, des Portes de Vassivière et de Vézère-Monédières-Mille sources...

Partenariats : associations naturaliste, découverte de l'environnement ; agences de voyages Escursia, APPAAT Millevaches ; offices de tourisme

Partenariats astro : sociétés d'astronomie, Agence française d'Astronomie, CDT/ADRT

#### **Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

#### **Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

#### **➔ Résultats attendus / indicateurs :**

**Action n°1 :** Meilleure visibilité de la destination Millevaches : accroissement de la fréquentation touristique, de l'exposition médiatique ; légitimation du PNR de Millevaches en tant que destination touristique dans le secteur rural/montagne de Nouvelle-Aquitaine

- indicateurs : impacts qualitatif (nombre d'articles, de relais médias sociaux, journaux... ; satisfaction des partenaires impliqués...) et quantitatif (nombre de participants aux actions conduites : actions commerciales, de communication, éductours, formations, salons...) des opérations organisées en commun.

**Action 2 :** Développement de l'économie touristique (nuitées, entrées sites...) / construction de séjours et d'animations / meilleure visibilité de la destination / développement de l'activité touristique (hébergeurs, restaurants...)

**Action 3 :** Renforcement du positionnement des PNR dans le champ du tourisme responsable (écotourisme) et de l'expérimentation, plus grande visibilité média pour les partenaires écotouristiques de Millevaches, augmentation de l'activité commerciale des partenaires marqués et/ou CETD

- indicateurs : impacts qualitatif (nombre d'articles, de relais médias sociaux, journaux... ; satisfaction des partenaires impliqués...) et quantitatif (nombre de participants aux actions conduites : actions commerciales, de communication, éductours, formations, salons...) des opérations organisées en commun.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Action 1	12 140 €		12 140 €
Action 2	8 000 €		8 000 €
Action 3	13 800 €		13 800 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>33 940 €</b>		<b>33 940 €</b>

Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL :
Contrat Parc	50%		
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>16 970 €</b>		<b>16 970 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.11 : EDITION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION TOURISTIQUE**

**Montant de l'action : 21 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Gilles DESPEYROUX

Personne référente suivi action : Gilles DESPEYROUX – g.despeyroux@pnr-millevaches.fr – 05 55 96 97 03

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe : 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation(s) : 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

Mesure(s) : 25 – Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable / 26 – Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux

Axe 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 36 – Organiser la communication

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le PNR édite annuellement des supports de communication grand public pour assurer sa promotion auprès des habitants, des excursionnistes et des touristes. Il s'agira donc de rééditer ces documents indispensables et d'en créer de nouveaux, au fil des besoins.

**Contenu de l'action :**

Pour la période concernée, il s'agira de rééditer chaque année la carte touristique du Parc (distribution gratuite).

Il faudra également prévoir la réimpression du guide Chamina de randonnée pédestre révisé et remis en vente en 2021. Cet ouvrage, qui n'est pas qu'un guide de randonnée mais bien un outil de découverte du Parc, est encore indispensable en complément du site internet et de l'application Rando-Millevaches (GEOTREK). Or, il devrait être en rupture de stocks nationale d'ici 1 à 2 ans, aussi sera-t-il nécessaire de le réimprimer une fois après sa refonte de 2021 puis d'en prévoir probablement une mise à jour d'ici la fin du Contrat Parc.

**Gouvernance et partenariat :**

Offices de tourisme, communautés de communes, communes, syndicat mixte Le Lac de Vassivière, techniciens du PNR, autres partenaires divers (Drac, PAH...), sites de visite, socioprofessionnels du tourisme et des loisirs, etc.

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023 -2026

➔ **Résultats attendus / indicateurs :**

- Promotion du Parc en tant que destination écotouristique, valorisation de l'offre sports de nature et randonnée, et plus largement des patrimoines territoriaux (naturels, culturels et historiques)
- Indicateurs : nombre d'exemplaires vendus du guide Chamina / exemplaires éditées de la carte touristique

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Impression et livraison de la carte touristique (1 carte / an)		16 000 €	<b>16 000 €</b>
Réimpression du guide Chamina		5 000 €	<b>5 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>21 000 €</b>	<b>21 000 €</b>

Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		40%	<b>8 400 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>8 400 €</b>	<b>8 400 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.12 DEPLOIEMENT D'AIRES DE BIVOUAC/MOE**

**Montant de l'action : 37 400 EUROS HT**

**Maître d'ouvrage :** Collectivités du Parc (communes, syndicat mixte...)

Responsable de la mission : Gilles DESPEYROUX

Personne référente suivi action : Gilles DESPEYROUX – [g.despeyroux@pnr-millevaches.fr](mailto:g.despeyroux@pnr-millevaches.fr) – 05 55 96 97 03

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire en transition / Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur*

*Orientation(s) : 5 - / Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire*

*Mesure(s) : 25 – Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable / 26 – Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux / Mesure 38 – Développer les coopérations*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchantez : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

**Le contexte**

**Les objectifs**

Le PNR de Millevaches a été le chef de file du projet d'élaboration par l'IPAMAC d'un modèle d'éco-bivouac dont le 1er exemplaire a été installé en 2019 à Millevaches.

Confronté à des difficultés de déploiement des aires de bivouac, l'IPAMAC prévoit de revoir le concept global, en le simplifiant, pour permettre (enfin) l'émergence d'un réseau d'aires en Massif central.

Le Parc de Millevaches est partie prenante de cette phase de remise à plat, et ambitionne de continuer à accompagner et soutenir les communes du Parc désireuses d'installer une aire sur les principaux itinéraires de randonnée (pédestre, cyclo...) et spots d'activités de pleine nature.

**Contenu de l'action :**

L'action vise à soutenir techniquement et financièrement, dans le cadre d'un règlement d'intervention particulier, le déploiement des aires de bivouac, quelque soit le modèle (les 2 modèles IPAMAC, autre modèle Parc) sur les principaux itinéraires de randonnée du Parc, qu'ils soient pédestre ou cyclotouristique.

**Gouvernance et partenariat :**

Gouvernance : élus du Parc et collectivités concerné, techniciens du PNR (paysages, bois, paysages...)

Partenariats : Bureau des Accompagnateurs de la montagne limousine, IPAMAC, CAUE 19, 23 et 98, / DDT 19,23 et 87 (?)

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

**Calendrier prévisionnel :**

2024 et 2026 : fabrication et installation  
d'aires de bivouac

➔ **Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre d'aires de bivouac installées (3 à 4)
- Développement de services destinés aux randonneurs
- Développement d'une image de destination « randonnée » fun et rajeunie
- Développement et valorisation de la filière bois locale
- Développement de l'activité des acteurs de la randonnée (Bureau des accompagnateurs de la montagne limousine, agence de voyages APPAAT Millevaches, Stations sport nature...)

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Investissements (matériels, équipements)		37 400 €	<b>37 400 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>37 400 €</b>	<b>37 400 €</b>

Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat de Parc		20%	<b>7 480 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>7 480 €</b>	<b>7 480 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.13 : DEPLOIEMENT D'AIRES DE BIVOUAC : ETUDE DE CONCEPTION CAHIER DES CHARGES ET PROTOTYPE PNR**

**Montant de l'action : 11 000 TTC.**

**Maître d'ouvrage :** PNR

Responsable de la mission : Gilles DESPEYROUX

Personne référente suivi action : Gilles DESPEYROUX – [g.despeyroux@pnr-millevaches.fr](mailto:g.despeyroux@pnr-millevaches.fr) – 05 55 96 97 03

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire en transition / Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur*

*Orientation(s) : 5 - / Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire*

*Mesure(s) : 25 – Fédérer le territoire autour d'un projet touristique durable / 26 – Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux / Mesure 38 – Développer les coopérations*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le PNR de Millevaches a été le chef de file du projet d'élaboration d'un modèle d'éco-bivouac dont le 1er exemplaire a été installé en 2019 à Millevaches.

Confronté à des difficultés de déploiement des aires de bivouac, l'IPAMAC prévoit de revoir le concept global pour permettre (enfin) l'émergence d'un réseau d'aires en Massif central. Le Parc de Millevaches est donc partie prenante de cette phase de remise à plat, tout en continuant à accompagner les communes du Parc désireuses d'installer une aire (Veix, Sarran, La Villedieu...).

Néanmoins, localement en Millevaches, l'objectif du Parc sera d'être en mesure de proposer, en complément des modèles définis par l'IPAMAC en 2019 qu'il faut continuer à promouvoir, un modèle complémentaire d'aire de bivouac plus léger, plus mobile, plus local... afin de favoriser la pratique de la randonnée en itinérance dans le PNR de Millevaches.

**Contenu de l'action :**

L'action vise donc à rédiger, à partir du (re)questionnement des besoins des randonneurs itinérants et sur la base du CDC défini pour la conception de l'aire de bivouac d'IPAMAC, un nouveau cahier des charges technique d'une aire plus simple, plus légère... qui permettrait de s'affranchir de certains écueils réglementaires rencontrés jusqu'alors.

A l'issue de cette phase, l'objectif sera de faire réaliser localement un prototype d'aire de bivouac par un entrepreneur, ce proto devant servir de démonstrateur.

**Gouvernance et partenariat :**

Gouvernance : élus du bureau du PNR, élu référent Villes-Portes → constitution d'un groupe de travail ad hoc avec les élus de chacune des villes-portes + techniciens PVD + techniciens des communautés de communes + GAL Leader

Partenariats : Départements, CDT/ADRT, Communautés de communes, Villes-portes, communes labellisées Petites Villes de Demain, GAL Leader, IPAMAC...



**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin / Villes-Portes : Eymoutiers, Treignac, Meymac et Felletin + autres villes potentiellement associables comme les PVD + communautés de communes + GAL Leader + OT des Villes-Portes

**Calendrier prévisionnel :**

2023 -2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Développement d'une image de territoire accessible et inclusif ; développement d'une offre adaptée aux personnes souffrant d'un handicap
- Nombre d'équipements installés et de sites concernés

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prestation de rédaction d'un cahier des charges		6 000 €	<b>6 000 €</b>
Réalisation d'un prototype		5 000 €	<b>5 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>11 000 €</b>	<b>11 000 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES FINANCEMENTS S	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		50%	<b>5 500 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>5 500 €</b>	<b>5 500 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.14 : ANIMATION PATRIMOINE BATI ET CULTURE**

**Montant de l'action : 189 365 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Fanny COUEGNAS

Personne référente suivi action : Fanny COUEGNAS – [f.couegnas@pnr-millevaches.fr](mailto:f.couegnas@pnr-millevaches.fr) – 06 38 21 20 66

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **Référence à la Charte du Parc :**

*Axe : 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation : 4 – Connaitre, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel*

*Mesures : 16 - Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel / 17 - Restaurer et valoriser le patrimoine bâti / 18 - Promouvoir la culture et la langue occitanes*

*Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur*

*Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire*

*Mesure : 34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire*

*Axe : 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur*

*Orientation : 8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire*

*Mesure : 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création*

#### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

#### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

L'animation « Patrimoine bâti et Culture » doit impulser et coordonner des actions en faveur du patrimoine bâti et de la culture en mettant en œuvre les orientations du projet de charte afin d'en atteindre les objectifs.

#### **Contenu de l'action :**

L'animation « Patrimoine bâti et Culture » contribue au développement du territoire à travers ses patrimoines matériels et immatériels. Elle met en œuvre une dynamique territorialisée autour de projets culturels distinctifs prenant en compte l'identité du territoire et les patrimoines tant matériels qu'immatériels.

Il s'agit principalement de l'animation des fiches projets suivantes du Contrat de Parc 2023-2026 :

2.15 - la cultura e la lingua occitanas

2.16 - Projets culturels au service des transitions

2.17 - Savoir-faire et matériaux locaux

2.18 - Valorisation du Patrimoine Bâti

Mais également du suivi d'actions menées par le Parc pour atteindre les objectifs du projet de Charte : partenariat avec la Fondation du Patrimoine en Limousin, de répondre aux sollicitations pour des projets sur le territoire, coopérations entre PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine, coopérations Inter-Parcs du Massif Central, projets culturels émergents à accompagner, ...

### Gouvernance et partenariat :

Le chargé de mission anime les actions culturelles et liées au patrimoine bâti de territoire. Il travaille sous l'autorité d'un(e) élu(e) référent(e) qui seconde le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc, et de la Directrice.

Des conventions sont signées avec les structures partenaires en fonction des projets conduits.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre de projets initiés, accompagnés
- Engagement des actions programmées dans le cadre du Contrat de Parc et des partenariats
- Evaluation des mesures de la Charte concernées par ce poste d'animation

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation (2023-2026) - 1 ETP	189 365 €		<b>189 365 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>189 365 €</b>		<b>189 365 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>94 683 €</b>		<b>94 683 €</b>

## FICHE ACTION N°2.15 : LA CULTURA E LA LINGA OCCITANAS (CULTURE ET LANGUE OCCITANES)

**Montant de l'action : 15 600 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Fanny COUEGNAS

Personne référente suivi action : Fanny COUEGNAS – f.couegnas@pnr-millevaches.fr – 06 38 21 20 66

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe : 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation : 4 - Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

Mesures : 16 - Enrichir et partager la connaissance du patrimoine culturel / 18 - Promouvoir la culture et la langue occitanes

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchâter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

➔ **Contexte et objectifs de l'action :**

Comme explicité dans le projet de Charte 2018-2033 du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, un des enjeux est de faire vivre la langue et la culture occitanes afin de maintenir le riche patrimoine que constitue l'occitan. Ce qui fait écho à la mesure 16 consistant en partie à « poursuivre les enquêtes ethnolinguistiques occitanes tant qu'il reste des locuteurs de la langue sur le territoire ».

Suite au projet mené sur la toponymie, une réflexion sur la conduite de nouvelles enquêtes ethnolinguistiques s'est engagée. A l'automne 2020 le Parc a procédé à une consultation afin de retenir un prestataire sur la conduite de l'enquête ethnolinguistique concernant l'alimentation. Il s'agit de recenser les cultures caractéristiques du territoire, leurs spécificités, les coutumes liées à ces cultures (histoires, usages, conservation, croyances, symboliques...) jusqu'à leur consommation (usages, recettes, évolutions ...) ainsi que le vocabulaire spécifique développé autour de cette thématique. L'étude a été menée comme prévu en deux temps :

- Tout d'abord, la réalisation d'un état des lieux de l'existant et une vingtaine de nouveaux entretiens sur le terrain avec des captations vidéos et/ou sonores.
- Dans un second temps, un plan d'action de valorisation des données à partir des éléments recueillis a été créé. 8 actions possibles sont ressorties de cette enquête.

**Contenu de l'action :**

Dans l'optique de la programmation du Contrat de Parc, il est proposé de mettre en œuvre les actions qui découlent de l'enquête ethnolinguistique occitane. Les actions sont phasées et priorisées sur les 4 années à venir afin de tenir compte du budget et du temps de travail alloués à la culture occitane par le Parc. Ce projet global autour de l'alimentation et de l'occitan se décline en plusieurs actions dont certaines ont été lancées en 2022 (réalisation de 5 films documentaires et édition de cartes postales).

- **Fiches recettes** : il s'agit d'éditer, sur un format carte postal plus simple de diffusion, des recettes et des productions locales. Chaque fiche mettra à l'honneur un produit et une recette

dans un texte mêlant occitan et français. 5 fiches sont en cours de conception pour 2022, un complément de 10 fiches serait fait à l'échelle du Contrat de Parc.

- **Carte interactive en ligne** : il s'agit de créer une carte du territoire sur le site internet du Parc. En recherchant une commune, il sera ainsi aisé de découvrir de la documentation, du son ou des images (photos et films), des archives. Cet outil n'est pas figé et a vocation à évoluer, par l'apport régulier d'informations et l'élargissement à d'autres thématiques. Il pourrait même devenir un outil participatif qui permettrait ainsi l'enrichissement de cette base de données, en faisant appel aux habitants du territoire.

- **Animation cuisine grand public** : lors de la première édition du programme REGAL, un cycle de formation destiné aux cuisinières et cuisiniers des écoles et collèges du PNR avait été mis en place sur la base, en partie, de recettes et de produits locaux. Ces demi-journées avaient connu un franc succès.

Il s'agit de proposer des animations de ce type pour le grand public afin de partager les résultats de l'enquête en faisant découvrir ou redécouvrir des recettes du territoire sur la base de productions de saison. Des thèmes pourraient être envisagés pour chaque session : les repas marquant de l'année (carnaval, batteuse, ...), cuisiner les restes, les conserves, ...

Des intervenants des chaînes de production pourraient également être présents : maraîchers, éleveurs, artisans bouchers, ... en complément d'un(e) cuisinière/cuisinier sensibilisé(e) aux recettes locales.

Cette action pourrait être reconduite en fonction du bilan de réalisation de la première année.

- **Almanach de Millevaches** : En conclusion de ce cycle d'actions autour de l'alimentation dans la tradition occitane, un recueil sous la forme d'un almanach pourrait être produit en 2026.

D'autres actions ponctuelles sur la langue et la culture occitanes pourront être menées avec le PNR Périgord-Limousin.

Le travail amorcé dans le cadre du **volet culturel de la RICE** pourra se poursuivre notamment par la continuité des veillées occitanes et le développement de nouvelles propositions d'actions.

### Gouvernance et partenariat :

L'Institut d'Etudes Occitanes est partenaire de la mesure Charte et du projet.

Un travail partenarial est envisagé à l'échelle des PNRs de la Région Nouvelle-Aquitaine notamment avec le PNR Périgord-Limousin.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre de fiches recettes réalisés et de producteurs/productions valorisés
- Nombre d'actions d'animation réalisées / nombre des participants
- Nombre de consultation et enrichissement de la carte interactive
- Réalisation de l'almanach/ nombres des partenaires / plan de diffusion

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Fiches recettes	5 000 €		5 000 €
Carte interactive en ligne	2 000 €		2 000 €

Animation cuisine grand public	5 600 €		5 600 €
Almanach de Millevaches	3 000 €		3 000 €
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>15 600 €</b>		<b>15 600 €</b>

#### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	70%		<b>10 920 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>10 920 €</b>		<b>10 920 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.16 : PROJETS CULTURELS AU SERVICE DES TRANSITIONS**

**Montant de l'action : 63 460 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Fanny COUEGNAS

Personne référente suivi action : Fanny COUEGNAS – f.couegnas@pnr-millevaches.fr – 06 38 21 20 66

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe : 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur*

*Orientation : 8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire*

*Mesure : 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Comme explicité dans le projet de Charte 2018-2033, le développement culturel a été un axe structurant de la précédente charte ; ses effets ont été largement ressentis en termes d'attractivité et de lien social. Suite à l'arrêt de l'accompagnement de cette politique culturelle territoriale en 2018, le PNR a entrepris de mener des projets en maîtrise d'ouvrage afin de répondre aux besoins spécifiques de promotion de ses actions. La culture est un outil de médiation pour certaines actions du Parc, un levier qui permet d'appréhender, de faire connaître ou encore d'interpeller sur des sujets techniques. Mais également d'apporter une ouverture de ses sujets vers des points de vue différents.

L'ensemble du projet vise à créer et à développer un accès aux œuvres, aux artistes et aux pratiques artistiques, aux animations et créations artistiques en lien avec les potentiels patrimoniaux du territoire ou attaché à des questionnements sur des thématiques traitées par le Parc.

**Contenu de l'action :**

Fort des récents partenariats noués avec la Centre International d'Art et du Paysage de Vassivière pour un projet de résidence d'artistes sur le thème du ciel nocturne, de la valorisation de la RICE via la présentation de tapisserie avec la Cité internationale de la Tapisserie ou de s'approprier différemment le paysage en proposant des spectacles avec la Scène nationale d'Aubusson.

Il s'agit de mener deux projets par an sur des thématiques ciblées comme ayant besoin d'une médiation culturelle. Ces projets seront construits en partenariat avec des structures culturelles et non comme de simple programmation.

**Gouvernance et partenariat :**

Des conventions de partenariat seront créées ou reconduites au gré des projets avec des structures partenaires.

Les projets en partenariat avec les PNR de la Région Nouvelle-Aquitaine seront privilégiés.

Les sites et sentiers du réseau de découverte et d'interprétation du PNR seront privilégiés dans la mesure du possible pour les lieux de création, exposition et représentation.

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre de partenariats créés/reconduits
- Nombre et qualité des thématiques promues
- Types d'animations réalisés / nombres de participants

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT**

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Projets culturels	63 460 €		<b>63 460 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>63 460 €</b>		<b>63 460 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	41%		<b>26 019 €</b>
Financement FEADER (Leader)	26%		<b>16 626 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>42 645 €</b>		<b>42 645 €</b>



## FICHE ACTION N°2.17 : SAVOIR-FAIRE ET MATERIAUX LOCAUX

**Montant de l'action : 49 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Fanny COUEGNAS

Personne référente suivi action : Fanny COUEGNAS – f.couegnas@pnr-millevaches.fr – 06 38 21 20 66

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe : 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation : 4 – Connaitre, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel*

*Mesure : 17 - Restaurer et valoriser le patrimoine bâti*

*Axe 3 : Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur*

*Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire*

*Mesure 34 : Concourir à la formation des acteurs du territoire*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchâter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

→ **Contexte et objectifs de l'action :**

Comme explicité dans le projet de Charte 2018-2033, l'enjeu majeur de ce projet est de préserver le patrimoine bâti remarquable et les savoir-faire associés. L'ensemble du projet vise à :

- Susciter, encourager et valoriser les travaux de restauration respectueux du bâti ancien
- Promouvoir les savoir-faire locaux et contribuer à améliorer les compétences des acteurs
- Développer les partenariats et conforter l'appareil de formation en place

Dans le petit patrimoine bâti traditionnel et plus globalement le paysage du Parc, la pierre sèche tient une place prépondérante. Principalement sous la forme de murs, cette technique constructive est très représentée. Plusieurs facteurs font qu'aujourd'hui des murs ont disparu et nombre d'entre eux ne sont plus entretenus. Le savoir-faire associé à la construction en pierre sèche se perd, les murs sont souvent remontés avec des liants modernes par méconnaissance des techniques traditionnelles.

Le Parc a donc souhaité mettre en place des actions de sensibilisation et de formations pour préserver ce savoir-faire et le patrimoine associé.

Aussi depuis 2018, le PNR met en œuvre un programme spécifique de promotion et de diffusion du savoir-faire pierre sèche sur son territoire. Suite à cette expérimentation et afin de consolider la valorisation de ce savoir-faire et des actions mises en place sur le territoire, un plan d'actions plus ambitieux autour de la pierre sèche est proposé sur ce Contrat de Parc.

**Contenu de l'action :**

La poursuite des **formations grand public** semble pertinente au regard de leur succès et du fait que les quatre années de sensibilisation passées n'ont pas encore pu asseoir la transmission de ce savoir-faire sur le territoire et que les demandes d'accueil de chantier école par les communes du Parc sont croissantes.

Une sensibilisation plus ponctuelle que des chantiers écoles pourrait aussi être testée. Notamment via par une montée en puissance sur la sensibilisation des élus, le format **conférence** semble plus

adapte à ce public. Les conférences sont aussi un moyen de toucher le grand public et les étudiants du territoire.

Depuis 4 ans le Parc a également formé des **agents communaux en initiation et perfectionnement** mur en pierre sèche et calade. Un renouvellement de cette action permettra de maintenir leur niveau de compétence et d'accompagner de nouveaux agents. Une évaluation de l'application des enseignements par les stagiaires dans leurs communes sera faite afin d'estimer la plus-value de la formation.

Le Parc a organisé en septembre 2022 pour la première fois **une formation prescripteur** sur son territoire. Il s'agit d'une formation de 2 jours à destination des publics variés : paysagistes-concepteurs (dont CAUE), architectes (dont services UDAP), bureaux d'études techniques ou de contrôle, cadres techniques des collectivités... une communication spécifique sera faite en direction des agents des départements en charge des PDIPR, randonneurs, pisteurs, ... L'objectif de cette action est de sensibiliser aux connaissances théoriques scientifiques et techniques permettant de comprendre les spécificités de comportement de ce type d'ouvrage et de pouvoir ainsi prescrire réparations et constructions. Suite aux retours positifs sur cette action, elle sera reconduite dans le cadre du Contrat de Parc 2023-2026 pour organiser une seconde session.

Plus largement, cette seconde formation prescripteur pourrait être incluse dans une action à l'échelle d'une semaine de la pierre sèche, comprenant :

- en amont une communication auprès du grand public pour sensibiliser plus largement à la pierre sèche et susciter des inscriptions aux formations (par exemple animation de marché, animation pour le jeune public) ;
- des journées de sensibilisation grand public sous la forme de chantiers écoles ;
- un stage d'initiation à la construction/restauration de mur en pierre sèche pour les agents communaux ;
- une ou plusieurs conférences sur la pierre sèche à destination des élus.

Afin de rendre plus visible le patrimoine de construction a pierre sèche du territoire et de rendre compte de son état (même de façon partiel), un inventaire participatif sur le principe de l'outil **wikipedra** développe en catalogne et dans les Pyrénées catalanes pourrait être développé sur le Parc. Des contacts seront pris avec le PNR PC afin de définir la faisabilité du projet et d'affiner le coût de son adaptation au territoire du PNR de Millevaches en Limousin.

Au terme du Contrat de Parc, une réflexion serait engagée sur l'approvisionnement en pierre locale et la filière pierre sur le territoire. Une mise en lumière des muraillers du territoire est également à l'étude car peu d'entreprises proposent ce type de travaux et certaines (par méconnaissance) utilisent des techniques inappropriés. Il s'agira donc de repéré et d'accompagner les entreprises détentrices de ce savoir-faire. Et ainsi de former une **brigade de muraillers** autonome qui puisse être recommandé pour des chantiers pierre sèche. Le Parc a la chance d'avoir sur son territoire le lycée des métiers du bâtiment qui devra être un partenaire sur ces projets en tant que formateurs des artisans de demain.

### **Gouvernance et partenariat :**

Des partenariats seront à nouer avec des collectivités locales pour identifier des chantiers écoles dans le cadre des formations pierre sèche et ainsi permettre la restauration d'éléments de patrimoine en pierre sèche sur le territoire du Parc qui auront vocation à être des « vitrines » du savoir-faire.

Le Lycée des métiers du bâtiment (LMB) de Felletin est partenaire de la mesure de la Charte dont émane ce projet. Une réflexion commune avec le Campus régional du patrimoine bâti est amorcée sur le sujet pierre sèche.

Des liens sont également envisagés avec des entreprises du territoire afin de créer un groupe d'artisan (brigade) autour de la pierre sèche.

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre d'actions de sensibilisation et de formation pierre sèche réalisées / nombre et qualités des participants
- Nombre de chantiers écoles mis en place
- Nombre de journées techniques organisées / nombre et qualités des participants
- Nombre de conférences organisées / nombre de participants
- Nombre de projets menés avec le LMB

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT**

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Initiation grand public, initiation et perfectionnement agents communaux	30 000 €		30 000 €
Wikipedra	6 000 €		6 000 €
Formation prescripteur	6 000 €		6 000 €
Brigade de muraillers	2 000 €		2 000 €
Réflexion sur l'approvisionnement en pierre	3 000 €		3 000 €
Semaine de la pierre sèche	2 000 €		2 000 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>49 000 €</b>		<b>49 000 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	70%		<b>34 300 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>34 300 €</b>		<b>34 300 €</b>

## **FICHE ACTION N°2.18 : VALORISATION DU PATRIMOINE BATI / MOE**

**Montant de l'action : 450 700 euros HT.**

Maître d'ouvrage : externe, collectivités du territoire

Responsable de la mission : Fanny COUEGNAS

Personne référente suivi action : Fanny COUEGNAS – f.couegnas@pnr-millevaches.fr – 06 38 21 20 66

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe : 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation : 4 – Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel*

*Mesure : 17 - Restaurer et valoriser le patrimoine bâti*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchâter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Comme explicité dans le projet de Charte 2018-2033, la restauration et la valorisation du patrimoine bâti est une mesure phare pour le territoire. L'ensemble du projet vise à :

- Préserver le patrimoine bâti remarquable et les savoir-faire associés (restauration, valorisation, qualification des artisans)
- Susciter, encourager et valoriser les travaux de restauration respectueux du bâti ancien
- Faire du patrimoine bâti remarquable un levier de la revitalisation bourgs et une composante d'un urbanisme qualitatif

L'objectif de ce programme est d'accompagner les collectivités du territoire dans des chantiers exemplaires de valorisation et de restauration de leur patrimoine bâti. En partenariat technique et financier depuis 2008 avec la Région, ce dispositif en constante évolution permet d'accompagner les porteurs de projets volontaires qui engagent des travaux de restauration du petit patrimoine bâti.

**Contenu de l'action :**

Il s'agit d'accompagner des chantiers exemplaires de valorisation et de restauration du patrimoine bâti.

Sélectionnés par la Commission locale, les projets bénéficient d'un accompagnement technique par la formulation de préconisations de travaux et d'un accompagnement financier pour la réalisation des travaux.

Ce nouveau programme sera recentré sur deux axes d'interventions :

- l'accompagnement des travaux de restauration de petit patrimoine (four, moulin, puits, cabane de berger, ...) représentatif de l'architecture local ;
- la valorisation des projets s'insérant dans un programme global et/ou valorisant les savoir-faire du territoire.

Sous la forme d'un appel à projet annuel, le Parc sollicite les collectivités du territoire pour connaître leurs projets. Les dossiers font l'objet d'une sélection en Commission locale, de préconisations de travaux, puis d'un accompagnement financier.

-> **Préalablement à la mise en œuvre de ce dispositif, un règlement en précisera la procédure et les modalités d'intervention. Il sera créé en lien avec les autres programmes relevant de l'enveloppe « maîtrise d'ouvrage externe ».**

**Gouvernance et partenariat :**

Plusieurs Commissions locales sont réunies annuellement pour étudier les projets et sélectionner ceux qui répondent à la stratégie d'intervention du Parc.

La Commission locale réunie, entre autres, les CAUE (convention de partenariat depuis 2016) et les UDAP (Unités départementales de l'architecture et du patrimoine) des trois départements, la Fondation du Patrimoine, ...

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre de Commissions locales réunie
- Nombre d'appel à projets réalisé / dossiers de candidature enregistrés
- Nombre de chantiers accompagnés
- Indicateurs financiers de réalisation

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Travaux		450 700 €	450 700 €
<b>COUT TOTAL</b>		<b>450 700 €</b>	<b>450 700 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		12%	54 084 €
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>54 084 €</b>	<b>54 084 €</b>

*\*Les estimations s'appuient sur le bilan de la programmation 2018-2022. Le prévisionnel basé sur une moyenne de 9 dossiers par an dont le coût de travaux éligibles est estimé à 13 200 €. L'aide moyenne étant de 2 000 € par dossier.*

### **3. Milieux aquatiques : Grand cycle de l'eau, des ressources, des usages et l'expression de la nature**

#### **Ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

## **FICHE ACTION N°3.1 : ANIMATION : PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE AUX ECONOMIES D'EAU**

**Montant de l'action : 19 299 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG-PNRML)

Responsable de la mission : Julie COLLET, Camille GAUBERT, Eloïse LE ROUX

Personne référente suivi action Julie Collet - [j.collet@pnr-millevaches.fr](mailto:j.collet@pnr-millevaches.fr) - 06.31.73.33.49.

Camille Gaubert - [c.gaubert@pnr-millevaches.fr](mailto:c.gaubert@pnr-millevaches.fr) - 06.77.83.89.51.

Eloïse Le Roux - [e.le-roux@pnr-millevaches.fr](mailto:e.le-roux@pnr-millevaches.fr) - 06.77.83.88.94.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation(s) : 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

7 - Transmettre les savoirs du territoire

8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure(s) : 14 - Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés

15 - Préserver la qualité des eaux

32 - Concevoir un programme éducatif territorial

34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire

37 - Favoriser le lien social par des coopérations locales

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Les constats de baisse des débits des cours d'eau, de l'augmentation de la durée des étiages, de l'augmentation des besoins en eau et des usages en période estivale, ont mis en lumière la nécessité d'intégrer l'enjeu de la gestion quantitative de l'eau sur le territoire dans le contexte de changement climatique actuel. Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG-PNRML) a choisi de travailler sur cet enjeu au travers le prisme des économies d'eau en développant un nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier à destination des différentes catégories d'acteurs du territoire en vue d'une réduction de leur consommation d'eau directe et indirecte.

**Contenu de l'action :**

Le dispositif d'accompagnement se veut être une approche complémentaire des contrats territoriaux et des initiatives portées par les autres acteurs et partenaires du territoire. Au-delà de la ressource en eau, le dispositif aura une dimension intégratrice et transversale vis-à-vis d'autres thématiques comme l'énergie, le tourisme, l'éducation/sensibilisation...

Le projet s'articule autour de 4 grandes familles d'acteurs : les habitants, les scolaires, les collectivités, les socio-professionnels. L'animation du programme sera portée en régie à hauteur de 0,5 ETP. Ce temps d'animation permettra d'accompagner techniquement les porteurs de projet et

de mettre en place les différentes actions prévues (exemple ci-dessous), spécifiques pour chaque catégorie d'acteurs.

Pour les habitants :

-Mise en place de « défis des familles » visant à réduire les consommations d'eau dans les foyers volontaires (diagnostic et solutions), à valoriser les bonnes pratiques, à constituer un groupe d'ambassadeurs.

-Sensibilisation via l'organisation de conférences, d'ateliers et mise en place de commandes groupées (potabilisateur...) sur tout le territoire à destination de tous les habitants.

Pour les scolaires / périscolaires :

- Animation autour de projets pédagogiques sur le cycle de l'eau et le gaspillage de la ressource.

- Mise en place « d'aqua trophée » récompensant des projets pédagogiques innovants autour des économies d'eau.

Pour les collectivités et socio-professionnels :

- Accompagnement personnalisé pour les structures volontaires afin de réduire leur consommation (diagnostic, plan d'actions, travaux...).

- Sensibilisation / formation des agents et employés.

Un plan de communication sur le programme sera mis en place avec par exemple le développement d'un centre de ressources en ligne, la création d'une identité visuelle...

**Gouvernance et partenariat :**

Le programme sera animé par le SMAG-PNRML en tenant compte des initiatives locales des autres partenaires comme l'EPTB Vienne, les CPIE, les communautés de communes... Un comité de pilotage pourra être mis en place réunissant les partenaires techniques et financiers afin de faire le bilan de l'action.

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre de porteurs de projet accompagnés
- Nombre de projets pédagogiques accompagnés
- Nombre d'agents / employés sensibilisés et ou formés
- Nombre de structures ayant entrepris des démarches d'économies d'eau
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de plans d'actions rédigés

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation (2023) - 0.5 ETP	19 299 €		19 299 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>19 299 €</b>		<b>19 299 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**



<b>NATURE DES FINANCEMENTS</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Contrat de Parc	20%		<b>3 860 €</b>
Europe (FEDER)	40%		<b>7 720 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>11 580 €</b>		<b>11 580 €</b>

## **FICHE ACTION N°3.2 : ACTIONS DES CONTRATS TERRITORIAUX ET DES CONTRATS DE PROGRES TERRITORIAUX**

**Montant de l'action : 92 800 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Julie COLLET, Camille GAUBERT, Éloïse LE ROUX

Personne référente suivi action :

Julie COLLET - j.collet@pnr-milleevaches.fr - 06.31.73.33.49. (Chavanon en Action)

Camille GAUBERT - c.gaubert@pnr-milleevaches.fr - 06.77.83.89.51. (Sources en Action)

Éloïse LE ROUX - e.le-roux@pnr-milleevaches.fr - 06.77.83.88.94. (Chavanon en Action et Creuse amont)

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

Orientation(s) : 1 – Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

3 – Améliorer la gestion partagée de l'eau

Mesure(s) : 4 – Restaurer ou conforter les continuités écologiques

13 – Améliorer la connaissance et suivre la qualité des eaux et des milieux aquatiques

14 – Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés

15 – Préserver la qualité des eaux

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est un territoire de sources avec une densité de cours d'eau importante, dont la seule entrée d'eau sont les précipitations. Dans un contexte de changement climatique, certains impacts sont déjà perceptibles : modification de la répartition des précipitations, augmentation de la durée d'étiage, baisse des débits des cours d'eau... L'objectif principal est donc la préservation de cette ressource fragile, à la fois qualitativement et quantitativement. Dans ce cadre, l'objectif est de préserver la fonctionnalité des milieux, leur capacité de résilience et ainsi conserver ou d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau.

**Contenu de l'action :**

Les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques et les Contrats de Progrès Territoriaux sont des dispositifs des Agences de l'Eau pour l'application des SDAGEs qui permettent de répondre aux objectifs ci-dessus. En effet, les CTMA sont des outils de gestion concertée des milieux aquatiques, multi-partenariaux et pluri-thématiques. Ils associent des compétences et des savoir-faire d'acteurs diversifiés, au profit de l'objectif de maintien ou de l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

Le PNR ML est à l'initiative de deux CTMA d'envergure : Sources en Action (sur le bassin amont de la Vienne) et Chavanon en Action (sur le bassin du Chavanon). Il en est le coordonnateur général mais également maître d'ouvrage pour des opérations transversales (suivis, opérations pour dynamiser des thématiques d'actions, communication, études...). Le PNR ML porte également des actions dans le cadre du contrat Creuse amont.

Ces trois contrats en sont à des étapes différentes de leurs mises en œuvre :

- En 2023, le contrat Sources en Action sera dans sa deuxième année de bilan et de reprogrammation. L'objectif étant un démarrage de sa troisième programmation en 2024, pour deux périodes de trois ans.

15 000 € annuels sont prévus pour les études et travaux (continuité écologique, actions « eau et forêt »...).

- Le second contrat Chavanon en Action a débuté en 2021 pour une durée de 5 ans. Durant la période du Contrat Parc, il sera donc dans sa phase opérationnelle. L'année 2026, sera réservée à son bilan.

Les budgets des actions sont ainsi répartis : 5 000 € annuels sont prévus de 2023 à 2025 pour l'étude du collectif agricole, 5 000 € annuels jusqu'en 2025 pour des actions de communication et 8 200 € annuels pour le suivi physico-chimique.

- Le premier contrat Creuse amont se terminant fin 2022, la période 2023-2024 sera réservée au bilan et à sa reprogrammation. Le démarrage est prévu pour 2025 pour deux périodes de trois ans. 10 000 € d'actions sont prévus annuellement à partir de 2025.

Après plusieurs années d'utilisation, l'outil de suivi développé par le PNRML, l'OSCTMA, s'est avéré être indispensable pour la coordination (homogénéisation des diagnostics, saisie et suivi de la programmation, réalisation des bilans). L'outil est bien alimenté par les différents maîtres d'ouvrage mais est assez peu utilisé (lourdeur de la base, pas de consultation en direct possible). Face à ce constat, un nouvel outil sera mis en place. Il s'agit d'un outil libre de droit conçu par Charente Eau, OCARHY, auquel le PNR ML participe en développant certains modules.

### **Gouvernance et partenariat :**

Le CTMA est l'outil actuellement déployé par les Agences de l'eau pour l'application opérationnelle des SDAGEs sur des périmètres hydrographiquement cohérents et permettant une réponse transversale aux perturbations identifiées. Les lignes conductrices des SDAGEs s'articulent de fait avec les politiques régionales pour la gestion des milieux aquatiques (Régions Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes). Les Régions en sont signataires, tout comme les Départements. Les CTMA permettent d'ailleurs de répondre aux objectifs des Schémas Départementaux de Gestion des Milieux Aquatiques.

L'instance décisionnelle des CTMA est le Comité de Pilotage qui réunit les partenaires financiers ainsi que les animateurs des SAGEs, les services de l'État (DREAL, DDT), les Établissements Publics Territoriaux de Bassin, les partenaires techniques (tels que les universités, les associations environnementales, les syndicats et représentants de propriétaires, de pêcheurs, l'AFB, les Chambres d'Agriculture, les FRCIVAM...), les animateurs des sites Natura 2000 concernés, l'intégralité des maîtres d'ouvrages des contrats, les acteurs des contrats voisins...

Les structures coordinatrices organisent, pilotent et président les COPIL, les COTECH de préparation des COPIL ainsi que les commissions thématiques qui permettent la cohérence globale et inter-acteurs.

**Localisation / spatialisation :**

Territoires des contrats territoriaux.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre d'ouvrages transversaux aux lits mineurs effacés ou équipés en faveur de la restauration de la continuité sédimentaire et biologique ;
- Nombre de projets « eau et sylviculture » ;
- Nombre de projets « économie d'eau » ;
- Nombre de stations suivies et résultats des analyses des données (tendances d'évolutions...) ;
- Nombre de bénéficiaires d'opérations ;
- Nombre de supports de communication réalisés ;

Remarque : le nombre d'indicateurs différents utilisés par le PNR au sein des contrats qu'il coordonne s'élève à 81.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

**Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT**

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Projets Chavanon en Action (action 1)	62 800 €		<b>62 800 €</b>
Projets Sources en Action (action 2)		10 000 €	<b>10 000 €</b>
Projets Creuse Amont (action 3)		20 000 €	<b>20 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>62 800 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>92 800 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc action 1- Création et accompagnement collectif agricole	30%		<b>4 500 €</b>
Contrat Parc action 1- Actions de communication	30%		<b>4 500 €</b>
Contrat Parc action 1- Suivi physico chimique	16%		<b>5 248 €</b>
Contrat Parc action 2		20%	<b>2 000 €</b>
Contrat Parc action 3		20%	<b>4 000 €</b>
Agence de l'eau action 1- Création et accompagnement collectif agricole	41.66%		<b>6 249 €</b>
Agence de l'eau action 1- Actions de communication	41.66%		<b>6 249 €</b>
Agence de l'eau action 1- Suivi physico chimique	50%		<b>16 400 €</b>
Conseil départemental 63 action 1- Suivi physico chimique	6%		<b>1 968 €</b>
Agences de l'eau action 2 et 3	50%		<b>15 050 €</b>
Conseils départementaux action 2 et 3	10%		<b>3 000 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>63 114 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>69 114 €</b>

## **FICHE ACTION N°3.3 : PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE AUX ECONOMIES D'EAU - ACTIONS**

### **Montant de l'action : 5 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG-PNRML)

Responsable de la mission : Julie COLLET, Camille GAUBERT, Eloïse LE ROUX

Personne référente suivi action Julie COLLET - j.collet@pnr-millevaches.fr - 06.31.73.33.49.

Camille GAUBERT - c.gaubert@pnr-millevaches.fr - 06.77.83.89.51.

Eloïse LE ROUX - e.le-roux@pnr-millevaches.fr - 06.77.83.88.94.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation(s) : 3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

7 - Transmettre les savoirs du territoire

8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure(s) : 14 - Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés

15 - Préserver la qualité des eaux

32 - Concevoir un programme éducatif territorial

34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire

37 - Favoriser le lien social par des coopérations locales

#### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides.

#### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

Les constats de baisse des débits des cours d'eau, de l'augmentation de la durée des étiages, de l'augmentation des besoins en eau et des usages en période estivale, ont mis en lumière la nécessité d'intégrer l'enjeu de la gestion quantitative de l'eau sur le territoire dans le contexte de changement climatique actuel. Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG-PNRML) a choisi de travailler sur cet enjeu au travers le prisme des économies d'eau en développant un nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier à destination des différentes catégories d'acteurs du territoire en vue d'une réduction de leur consommation d'eau directe et indirecte.

#### **Contenu de l'action :**

Le dispositif d'accompagnement se veut être une approche complémentaire des contrats territoriaux et des initiatives portées par les autres acteurs et partenaires du territoire. Au-delà de la ressource en eau, le dispositif aura une dimension intégratrice et transversale vis-à-vis d'autres thématiques comme l'énergie, le tourisme, l'éducation/sensibilisation...

Le projet s'articule autour de 4 grandes familles d'acteurs : les habitants, les scolaires, les collectivités, les socio-professionnels. Des actions spécifiques pour chaque catégorie seront réalisées.

Pour les habitants :

- Distribution de kit d'économies d'eau pour les foyers participant aux « défis des familles »
- Organisation de conférences, d'ateliers et mise en place de commandes groupées (cuves à eau, potabilisateur...) sur tout le territoire à destination de tous les habitants.

Pour les scolaires / périscolaires :

- Mise en place « d'aqua trophée » récompensant des projets pédagogiques innovants autour des économies d'eau.

Pour les collectivités et socio-professionnels :

- Accompagnement personnalisé pour les structures volontaires afin de réduire leur consommation (diagnostic, plan d'actions, travaux...). Cet accompagnement pourra se faire en Régie par le parc ou via un prestataire.

Un plan de communication sur le programme sera mis en place avec par exemple le développement d'un centre de ressources en ligne, la création d'une identité visuelle...

Afin de pouvoir réaliser ces actions un temps d'animation dédié est prévu à hauteur de 0.5 ETP. Cette animation fait l'objet d'une fiche action spécifique. Le parc pourra également aider certains projets novateurs via une subvention spécifique (hors contrat de parc).

**Gouvernance et partenariat :**

Le programme sera animé par le SMAG-PNRML en tenant compte des initiatives locales des autres partenaires comme l'EPTB Vienne, les CPIE, les communautés de communes... Un comité de pilotage pourra être mis en place réunissant les partenaires techniques et financiers afin de faire le bilan de l'action.

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre de kits d'économies d'eau distribués
- Nombre d'aqua trophées organisés
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de plans d'actions rédigés
- 

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Mise en œuvre des actions		5 000 €	5 000 €
<b>COUT TOTAL</b>		<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		50%	2 500 €
État		20%	1 000 €
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>	<b>3 500 €</b>

## **FICHE ACTION N°3.4 : INVESTISSEMENTS POUR DES PROJETS INNOVANTS ET/OU EXPERIMENTAUX SUR LES ECONOMIES D'EAU / MOE**

### **Montant de l'action : 62 500 euros HT.**

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG-PNRML)

Responsable de la mission : Julie COLLET, Camille GAUBERT, Eloïse LE ROUX

Personne référente suivi action : Julie COLLET - j.collet@pnr-millevalches.fr - 06.31.73.33.49.

Camille GAUBERT - c.gaubert@pnr-millevalches.fr - 06.77.83.89.51.

Eloïse LE ROUX - e.le-roux@pnr-millevalches.fr - 06.77.83.88.94.

## **DESCRIPTION DE L'ACTION**

### **Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) :

1 - Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale

3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation(s) :

3 - Améliorer la gestion partagée de l'eau

7 - Transmettre les savoirs du territoire

8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure(s) :

14 - Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés

15 - Préserver la qualité des eaux

32 - Concevoir un programme éducatif territorial

34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire

37 - Favoriser le lien social par des coopérations locales

### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides.

### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le SMAG-PNRML a choisi de travailler sur l'enjeu quantitatif de la ressource en eau au travers du prisme des économies d'eau en développant un nouveau dispositif d'accompagnement technique et financier à destination des différentes catégories d'acteurs du territoire en vue d'une réduction de leur consommation d'eau directe et indirecte. Une des actions de ce dispositif est de soutenir financièrement l'investissement sur des projets innovants et/ou expérimentaux dans l'objectif de réduire la pression exercée sur la ressource en eau dans le contexte de changement climatique actuel.

### **Contenu de l'action :**

Il s'agit d'accompagner des projets novateurs et/ou expérimentaux d'économies d'eau en lien avec l'adaptation au changement climatique. Ce dispositif s'adresse aux porteurs de projets (privés et publics) afin de les accompagner financièrement (investissement) dans la réalisation de travaux ou de mise en place de système autour des économies et de la gestion quantitative de l'eau. Les projets devront répondre de certains critères qui seront indiqués dans un règlement d'intervention

préalablement défini à la mise en œuvre du dispositif. Les projets retenus feront l'objet d'un accompagnement technique et financier.

### Gouvernance et partenariat :

Une commission de sélection des projets sera définie. Les membres de cette commission seront des partenaires techniques et financiers (EPTB Vienne, EPIDOR, Agences de l'eau Loire Bretagne et Adour Garonne...). La commission se réunira à minima une fois par an pour sélectionner les projets répondant à la stratégie d'intervention du SMAG-PNRML.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre de projets accompagnés
- Nombre de commissions réunies

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### Dépenses prévisionnelles en euros... TTC HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Accompagnement de projets novateurs et/ou expérimentaux		62 500 €	<b>62 500 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>62 500 €</b>	<b>62 500 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		50%	<b>36 500 €</b>
<b>RECETTES TOTALES</b>		<b>31 250 €</b>	<b>31 250 €</b>



## **4. Agriculture et sylviculture : des multifonctionnalités créatrices de valeurs ajoutées**

### **Ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

## **FICHE ACTION N°4.1 : ANIMATION : ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE FILIERES AGRICOLES LOCALES DE DIVERSIFICATION**

**Montant de l'action : 57 639 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin.

Responsable de la mission : Vincent LELAURE

Personne référente du suivi de l'action : Vincent LELAURE, [v.lelaure@pnr-millevaches.fr](mailto:v.lelaure@pnr-millevaches.fr) – 07 88 77 25 25

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

**Axe 1** « Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale - Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales », **Orientation 1** « Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces », **Mesure 4** « Restaurer ou conforter les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue) », **Mesure 6** « Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur », **Orientation 2** : Accompagner la mutation des paysages, **Mesure 11** « Préserver et valoriser les paysages emblématiques ».

**Axe 2** « Millevaches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement », **Orientation 5** : « Stimuler la production et la valorisation des ressources locales », **Mesure phare 20** : « Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles », **Mesure 21** : « Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement ».

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 « Protéger les ressources naturelles : garantir l'avenir »**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

L'agriculture sur le territoire du Parc est basée sur des élevages allaitants herbagers de bovins et d'ovins. La grande qualité de la viande, vitrine gastronomique du territoire, est notamment reconnue à travers les Labels Rouges « Bœuf Limousin » ou « Veau fermier du Limousin élevé sous la mère ». Cet élevage reste essentiellement tourné vers la vente à l'exportation de jeunes veaux mâles sevrés appelés brotards, une activité qui doit cependant composer avec la faiblesse de la valeur ajoutée. Parallèlement s'ajoutent une dynamique d'autres activités ou « façons de faire » souvent innovantes participant à la diversification des pratiques et de l'offre alimentaire : myrtilles, blé noir, miels, fromages de chèvre ou de vaches, viandes de porc plein air, plantes aromatiques, réaffirmation de la pratique pastorale sur les landes et tourbières, engraissement et finition sur le territoire, etc. Pour autant, le constat d'un manque de quantités sur certaines productions / zones est toujours fait (légumes, fruits, fromage de vaches et de brebis, farines par exemple) associé à une difficultés d'accès à des outils de transformation.

**Il s'agit ici d'assurer l'animation visant à accompagner la structuration de filières agricoles en devenant s'inscrivant à la fois dans une diversification avec des modes de production durable (notamment en agriculture biologique), dans un lien fort au territoire via des circuits de proximité, dans une rémunération juste des agriculteurs et la création d'emplois, et dans des démarches collectives.** Cet accompagnement n'a pas vocation à coordonner les filières mais à identifier les besoins / manques / aspirations de leurs acteurs pour y apporter des éléments de réponse à même de faciliter la structuration de ces filières en émergence.

**Trois (catégories de) filières sont identifiées, pour les 2 premières il s'agit de poursuivre le travail engagé :**

- **Sarrasin et « autres graines » produites en agriculture biologique** (chanvre, blé, cameline, lentilles vertes, tournesol, colza) ;
- **Myrtille sauvage** ;
- **Maraichage et légumes de plein champ.**

**Contenu de l'action :**

#### **Sarrasin et « autres graines » produites en agriculture biologique.**

Le sarrasin, culture emblématique de la Montagne Limousine quasiment abandonnée, retrouve de l'intérêt auprès des agriculteurs. Outre ses atouts agronomiques et nutritifs, il représente une diversification économiquement intéressante. Sur le Parc, la surface cultivée augmente (plus vite que dans le reste du limousin) : + 72 ha entre 2016 et 2020 (source RPG-IGN) avec 12 exploitations supplémentaires. En 2020, 315 ha de sarrasin étaient mis en culture, dont 71% en agriculture biologique (!), sur 43 exploitations.

L'action consiste d'une part à prolonger la dynamique lancée en 2016 avec un groupe d'une dizaine de producteurs de sarrasin bio. Alors que désormais l'enjeu du développement de la filière se situe dans l'accès à des outils efficaces permettant de sécher (vite après récolte), trier (finement), stocker, transformer (en farine), livrer (dans les temps), dans la continuité du travail engagé une unité agréée en bio de séchage, triage, stockage, transformation est en cours d'installation sur le Parc. Cet outil a bénéficié en 2022 d'une subvention PCAE « Transformation et commercialisation de produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements - projets collectifs ». Il s'agit ici d'accompagner les démarches collectives structurantes tel que le début de fonctionnement de l'outil cité, en particulier concernant le fonctionnement en collectif, l'acheminement et la valorisation des produits, ceci via des temps d'animation complémentaires à la réalisation des études/ prestations envisagées au niveau logistique / marketing / packaging et supports de communication...

L'action consiste également à ouvrir des perspectives sur d'autres graines (chanvre, cameline, lentille...) assez peu cultivée sur le territoire permettant une diversification des exploitations agricoles bio, en phase avec les attentes environnementales et sociétales : veille, aide à la définition d'objectifs communs, à l'expression des besoins, recherche d'informations d'aide à la décision et de modes de financements. L'outil cité est d'ailleurs conçu pour travailler d'autres graines.

#### **Myrtille sauvage.**

Fruit emblématique du Parc où sa présence apparaît menacée, la myrtille sauvage peut constituer une diversification intéressante sur les exploitations agricoles en lien avec le maintien de milieux ouverts remarquables, le pâturage, la préservation de paysages emblématiques. Alors qu'on peut considérer qu'il ne reste que 2 exploitations agricoles (dans les Monédières) intégrant activement un atelier myrtille sauvage, un potentiel intéressant existe toujours sous réserve de mieux identifier et diffuser auprès des propriétaires – agriculteurs - récoltants les pratiques d'entretien des landes à myrtille les plus adaptées.

Le programme d'expérimentation et d'innovation lancé par le Parc (2015-2020) a permis d'apporter de premiers éléments contribuant à la bonne gestion de la lande à myrtille. Le PNR s'est ensuite rapproché de ceux des Monts d'Ardèche, du Livradois Forez et du Pilat face au constat partagé que les initiatives lancées à l'échelle locale n'étaient plus suffisantes. Ainsi est né le projet « Myrtilles sauvages du Massif central » 2020-2022 soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Son prolongement, plus ambitieux et plus en phase avec l'adaptation au changement climatique, est prévu sur 2023-2027 avec une sollicitation de fonds Etat dans le cadre des politiques publiques du Massif central.

Le nouveau programme d'actions s'articule autour de 3 axes nécessitant pour chacun d'eux une implication directe du chargé de mission dans la mise en œuvre et une implication dans la coordination globale du projet :

- Identifier des itinéraires techniques favorables au maintien ou la reconquête des landes à myrtille sauvage via la mise en place, le suivi, l'analyse d'un réseau de parcelles expérimentales selon un protocole en phase de test et d'adaptation fin 2022-début 2023 ;

- Valoriser la myrtille sauvage comme une ressource du Massif central, auprès des opérateurs de la filière et des consommateurs, pour créer les conditions d'émergence d'une filière : réalisation de plaquettes « arguments de vente », proposition « packaging », vidéo, exposition ;
- Favoriser les échanges, la capitalisation et diffusion des expériences : journées de rencontre, réalisation de fiches expériences.

### **Maraichage et légumes de plein champ.**

La production de légumes sur le territoire reste peu importante, il faut dire que les conditions pédoclimatiques sont, notamment en cœur de Parc, très exigeantes et que la vente en circuits courts peut imposer des distances relativement importantes. Pour autant, l'intérêt des candidats à l'installation pour cette activité, seule ou associée à d'autres ateliers sur la ferme, ne se dément pas. Parallèlement, une demande en particulier pour la restauration collective reste à satisfaire.

L'action vise ici à contribuer à la structuration de la filière en agissant plus particulièrement via l'animation :

- auprès des collectivités, accompagnées dans le cadre du Programme d'adaptation au changement climatique « Adapt », souhaitant une production de légumes sur leurs terrains ;
- auprès des candidats à l'installation, ou agriculteurs déjà installés en complément des formations et accompagnements techniques collectifs prévus pour favoriser la montée en compétences et les mises en réseau nécessaires de la production à la commercialisation.

### **Gouvernance et partenariat :**

Sarrasin et « autres graines » produites en Agriculture biologique : l'animation de la démarche repose sur un travail partenarial pour le moment avec la communauté de communes Creuse Grand Sud, les Chambres d'agriculture 19 et 23.

Myrtille sauvage : le nouveau programme d'action prévoit de rassembler les 4 PNR à son origine ainsi que des partenaires de la recherche (Inrae, Cnrs), les collectivités souhaitant rejoindre la démarche, ainsi que les partenaires de la filière (GIEE Myrtille sauvage du Livradois-Forez, association la myrtille sauvage d'Ardèche...)

Maraichage et légumes de plein champ : une implication aux cotés des structures portant des démarches ou Projets alimentaires de territoire est prévue (PETR Monts et barrages, PAT 23 notamment).

### **Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel : 2023-2026**

### **➔ Indicateurs de résultats :**

- Sarrasin et autres graines : nombre d'ha et d'exploitations, quantité produites / transformées / vendues, nombres d'acheteurs, quantité valorisée localement, nombre cultures « autres » ;
- Myrtille sauvage : nombre de parcelles en expérimentation, analyses exploitables issues des données, nombre de partenaires impliqués, d'actions de communication, de fiches recueils, de journées d'échanges et nombre de participants, degré de satisfaction des participants ;
- Maraichage et légumes de plein champ : nombre de projets de collectivités accompagnés, nombre d'actions de formations - accompagnements, de participants, degrés de satisfaction, amorce d'un réseau,

## **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Poste chargé de mission	57 639€		<b>57 639 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>57 639 €</b>		<b>57 639 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	28 820 €		<b>28 820 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>28 820 €</b>		<b>28 820 €</b>

## **FICHE ACTION N°4.2 : FONCIER AGRICOLE – INSTALLATION – TRANSMISSION – DIVERSIFICATION : ACTIONS**

**Montant de l'action : 37 500 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin.

Responsable de la mission : Vincent LELAURE

Personne référente du suivi de l'action : Vincent LELAURE, [v.lelaure@pnr-millevaches.fr](mailto:v.lelaure@pnr-millevaches.fr) – 07 88 77 25 25

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

**Axe 2** « Millevaches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement ».

**Orientation 5** « Stimuler la production et la valorisation des ressources locales ».

**Mesure 19** « Favoriser l'accès au foncier pour des porteurs de projets innovants ».

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1** « Protéger les ressources naturelles : garantir l'avenir »

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le 5 octobre 2021, le PNR a organisé une rencontre avec, d'une part les structures d'accompagnement partenaires de la Charte du Parc sur la Mesure 19 liée au foncier agricole, et d'autre part les intercommunalités (copilotes de cette mesure). L'objectif était de réfléchir à l'accompagnement possible pour les collectivités désireuses de s'investir. L'occasion également d'un constat partagé :

- La nécessité d'agir de façon maîtrisée pour les collectivités sur le foncier agricole compte-tenu des enjeux : renouvellement des générations en agriculture, diversification agricole, relocalisation alimentaire, renforcement de l'autonomie alimentaire, adaptation au changement climatique, vitalité des communes, conflits d'usage pour le foncier, etc ;
- De moins en moins d'agriculteurs-trices... avec parallèlement une tendance à l'agrandissement des exploitations pouvant s'avérer difficilement transmissibles du fait du rapport entre leur prix de vente attendu et les revenus potentiels ;
- Du côté des candidat-e-s à l'installation, de plus en plus fréquemment dans une situation d'installation hors du cadre familial, les attentes d'une faible surface avec un bâti sont souvent en décalage avec les offres proposées ;
- Le besoin de mieux connaître le foncier (y compris sa valeur écologique) pour mieux l'utiliser, d'où la nécessité d'une meilleure circulation de l'information ;
- Des outils / des expériences à mobiliser (s'impregner), sur des cas concrets dans un territoire cible, et à intégrer dans une démarche la plus simple possible ;
- Faire réseau pour avoir accès à l'information, la diffuser, mieux décider.

**Dans ce contexte, l'action a pour objectif de maintenir l'activité agricole et faciliter l'installation de porteurs de projets innovants sur des exploitations à taille humaine à même de diversifier les**

**pratiques et l'offre en produits locaux sur le territoire dans le respect de l'environnement et en phase avec l'adaptation au changement climatique.**

#### **Contenu de l'action :**

**Axe 1 : Travailler à la mise en place et la coordination d'un réseau foncier agricole à l'échelle du PNR pour faciliter de façon cohérente l'installation, la transmission, la protection des terres agricoles tant pour leurs valeurs agronomiques qu'environnementales, en permettant une meilleure circulation de l'information et des partages de connaissances.**

L'enjeu est de permettre aux porteurs de projets, cédants, propriétaires, collectivités et structures impliquées sur le sujet de pouvoir partager plus largement et plus rapidement les informations afin de faciliter installation-transmission-protection et mise en valeur des terres agricoles. Ceci est d'autant plus important sur un territoire singulier comme celui du Parc à cheval sur 3 départements dans un contexte où les approches / dispositifs sont jusqu'à maintenant assez largement départementalisés.

L'action est prévue en 2 phases, tout en continuant parallèlement à répondre aux sollicitations des candidat-e-s à l'installation et d'agriculteurs-trices cédant-e-s, et à mener une veille sur le sujet (offres foncières, besoins, dispositifs d'accompagnement, actions-initiatives innovantes, etc.).

Dans un premier temps, il s'agit de consolider-développer le travail partenarial avec les collectivités et structures impliquées dans l'action sur le foncier agricole – installation -transmission : signature d'une convention cadre avec la Safer Nouvelle-Aquitaine, implication dans les instances foncières des intercommunalités, rapprochement des Points Accueil Installation Transmission, poursuite de la participation aux Comités d'appui territorial coordonnés par Terres de lien et l'Adear Limousin, implication dans le cadre du PAT 23, etc.

La deuxième phase consiste à contribuer à la mise en place proprement dite d'un réseau avec les partenaires intéressés pour faciliter un accès rapide à l'information foncière sur le territoire, favoriser les échanges d'expériences et l'accès aux dispositifs d'accompagnement, etc.

#### **Axe 2 : Accompagner les collectivités volontaires pour agir sur des cas pratiques**

Il s'agit ici de réunir les collectivités du Parc engagées sur le sujet pour agir sur le foncier agricole et ainsi faciliter les installations et les transmissions des exploitations agricoles, tout en contribuant à la relocalisation de l'alimentation et à la diversification de la production avec des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé. Suite à un premier appel à participation fin 2021-début 2022, huit collectivités se sont alors engagées dans la démarche.

Le Parc propose d'animer un travail collectif à partir de cas concrets sur les collectivités volontaires pour contribuer à lever les freins. L'installation sur des terrains communaux d'activités agricoles diversifiantes, notamment le maraichage, et la mise en place d'une association foncière libre sont deux exemples de cas concrets identifiés.

Le PNR pourra assurer l'animation, accompagner l'identification des besoins et des étapes à mettre en œuvre, favoriser le lien avec les structures d'accompagnement spécialisées, contribuer à la mise en œuvre d'action (type étude-diagnostic) et/ ou accompagner la recherche de financements, permettre le partage d'expérience (organisation de voyage d'étude par exemple), etc.

#### **Gouvernance et partenariat :**

L'action s'inscrit dans une Mesure de la Charte copilotée par le PNR et les communautés de communes dans le cadre d'un fonctionnement en réseau avec une diversité et pluralité de structures partenaires. En outre, elle s'intègre également dans le cadre du Programme d'adaptation au changement climatique 2022-2024 soutenu par l'Ademe.

#### **Localisation / spatialisation :**

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

#### **Calendrier prévisionnel : 2023-2026**

➔ **Indicateurs de résultats :**

- Axe 1 : Surface Agricole Utile, nombre d'exploitations agricoles global et installations diversifiantes, nombre de structures partenaires impliquées dans le réseau ;
- Axe 2 : nombre de collectivités engagées, de rencontres - évènements et de participants, surfaces concernées, dispositifs engagés et degré de reproductibilité.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DES DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Axe 1 : Réseau : Conventionnement utilisation "Vigifoncier"	15 000 €		<b>15 000 €</b>
Axe 2 : Actions destinées à toutes les communes (Formations, Communication-voyages d'étude...),	7 500 €		<b>7 500 €</b>
Axe 2 : Actions spécifiques en direction d'une ou deux communes (Etudes type diagnostic agricole-foncier, Accompagnement juridique structuration association foncière libre...)	15 000 €		<b>15 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>37 500 €</b>		<b>37 500 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	35%		<b>13 125 €</b>
Ademe via Programme Adapt pour actions globales axe 2	20%		<b>7 500 €</b>
Communes concernées par actions spécifiques axe 2	10%		<b>3 750 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>24 375 €</b>		<b>24 375 €</b>



## **FICHE ACTION N°4.3 : ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DE FILIERES AGRICOLES LOCALES DE DIVERSIFICATION - ACTIONS**

**Montant de l'action : 40 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin.

Responsable de la mission

Personne référente du suivi de l'action : Vincent LELAURE, [v.lelaure@pnr-millevaches.fr](mailto:v.lelaure@pnr-millevaches.fr) – 07 88 77 25 25

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

**Axe 1** « Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale - Gérer l'espace en préservant les richesses patrimoniales », **Orientation 1** « Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces », **Mesure 4** « Restaurer ou conforter les continuités écologiques (Trame Verte et Bleue) », **Mesure 6** « Gérer de façon concertée les milieux rares et remarquables, en particulier les Sites d'Intérêt Ecologique Majeur », **Orientation 2** : Accompagner la mutation des paysages, **Mesure 11** « Préserver et valoriser les paysages emblématiques ».

**Axe 2** « Millevaches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement », **Orientation 5** : « Stimuler la production et la valorisation des ressources locales », **Mesure phare 20** : « Relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles », **Mesure 21** : « Développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement ».

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 « Protéger les ressources naturelles : garantir l'avenir »**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

L'agriculture sur le territoire du Parc est basée sur des élevages allaitants herbagers de bovins et d'ovins. La grande qualité de la viande, vitrine gastronomique du territoire, est notamment reconnue à travers les Labels Rouges « Bœuf Limousin » ou « Veau fermier du Limousin élevé sous la mère ». Cet élevage reste essentiellement tourné vers la vente à l'exportation de jeunes veaux mâles sevrés appelés broutards, une activité qui doit cependant composer avec la faiblesse de la valeur ajoutée. Parallèlement s'ajoutent une dynamique d'autres activités ou « façons de faire » souvent innovantes participant à la diversification des pratiques et de l'offre alimentaire : myrtilles, blé noir, miels, fromages de chèvre ou de vaches, viandes de porc plein air, plantes aromatiques, réaffirmation de la pratique pastorale sur les landes et tourbières, engraissement et finition sur le territoire, etc. Pour autant, le constat d'un manque de quantités sur certaines productions / zones est toujours fait (légumes, fruits, fromage de vaches et de brebis, farines par exemple) associé à une difficultés d'accès à des outils de transformation.

**Il s'agit ici de mettre en place des actions (hors animation) permettant d'accompagner la structuration de filières agricoles en devenir s'inscrivant à la fois dans une diversification avec des modes de production durable (notamment en agriculture biologique), dans un lien fort au territoire via des circuits de proximité, dans une rémunération juste des agriculteurs et la création d'emplois, et dans des démarches collectives.** Cet accompagnement n'a pas vocation à coordonner les filières mais à identifier les besoins / manques / aspirations de leurs acteurs pour y apporter des éléments de réponse à même de faciliter la structuration de ces filières en émergence.

**Trois (catégories de) filières sont identifiées, pour les 2 premières il s'agit de poursuivre le travail engagé :**

- **Sarrasin et « autres graines » produites en agriculture biologique** (chanvre, blé, cameline, lentilles vertes, tournesol, colza) ;
- **Myrtille sauvage** ;
- **Maraichage et légumes de plein champ.**

**Contenu de l'action :**

**Sarrasin et « autres graines » produites en agriculture biologique .**

Le sarrasin, culture emblématique de la Montagne Limousine quasiment abandonnée, retrouve de l'intérêt auprès des agriculteurs. Outre ses atouts agronomiques et nutritifs, il représente une diversification économiquement intéressante. Sur le Parc, la surface cultivée augmente (plus vite que dans le reste du limousin) : + 72 ha entre 2016 et 2020 (source RPG-IGN) avec 12 exploitations supplémentaires. En 2020, 315 ha de sarrasin étaient mis en culture, dont 71% en agriculture biologique (!), sur 43 exploitations.

Il s'agit ici de mettre en place les actions (hors animation) à même de prolonger la dynamique lancée en 2016 avec un groupe d'une dizaine de producteurs de sarrasin bio. Alors que désormais l'enjeu du développement de la filière se situe dans l'accès à des outils efficaces permettant de sécher (vite après récolte), trier (finement), stocker, transformer (en farine), livrer (dans les temps), dans la continuité du travail engagé une unité agréée en bio de séchage, triage, stockage, transformation est en cours d'installation sur le Parc. Cet outil a bénéficié en 2022 d'une subvention PCAE « Transformation et commercialisation de produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements - projets collectifs ».

Il s'agit ici d'accompagner les démarches collectives structurantes, tel que le début de fonctionnement de l'outil cité, en particulier concernant le fonctionnement en collectif, l'acheminement et la valorisation des produits, ceci via la réalisation d'études/ prestations notamment au niveau logistique / marketing / packaging et supports de communication. Une attention sera portée sur le fait d'ouvrir des perspectives sur d'autres graines (chanvre, cameline, lentille...) assez peu cultivée sur le territoire permettant une diversification des exploitations agricoles bio, en phase avec les attentes environnementales et sociétales.

**Myrtille sauvage.**

Fruit emblématique du Parc où sa présence apparaît menacée, la myrtille sauvage peut constituer une diversification intéressante sur les exploitations agricoles en lien avec le maintien de milieux ouverts remarquables, le pâturage, la préservation de paysages emblématiques. Alors qu'on peut considérer qu'il ne reste que 2 exploitations agricoles (dans les Monédières) intégrant activement un atelier myrtille sauvage, un potentiel intéressant existe toujours sous réserve de mieux identifier et diffuser auprès des propriétaires – agriculteurs - récoltants les pratiques d'entretien des landes à myrtille les plus adaptées.

Le programme d'expérimentation et d'innovation lancé par le Parc (2015-2020) a permis d'apporter de premiers éléments contribuant à la bonne gestion de la lande à myrtille. Le PNR s'est ensuite rapproché de ceux des Monts d'Ardèche, du Livradois Forez et du Pilat face au constat partagé que les initiatives lancées à l'échelle locale n'étaient plus suffisantes. Ainsi est né le projet « Myrtilles sauvages du Massif central » 2020-2022 soutenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Son prolongement, plus ambitieux et plus en phase avec l'adaptation au changement climatique, est prévu sur 2023-2027 avec une sollicitation de fonds Etat dans le cadre des politiques publiques du Massif central.

Le nouveau programme d'actions s'articule autour de 3 axes :

- Identifier des itinéraires techniques favorables au maintien ou la reconquête des landes à myrtille sauvage via la mise en place, le suivi, l'analyse d'un réseau de parcelles expérimentales selon un protocole en phase de test et d'adaptation fin 2022-début 2023 ;
- Valoriser la myrtille sauvage comme une ressource du Massif central, auprès des opérateurs de la filière et des consommateurs, pour créer les conditions d'émergence d'une filière : réalisation de plaquettes « arguments de vente », proposition « packaging », vidéo, exposition ;

- Favoriser les échanges, la capitalisation et diffusion des expériences : journées de rencontre, réalisation de fiches expériences.

### **Maraichage et légumes de plein champ.**

La production de légumes sur le territoire reste peu importante, il faut dire que les conditions pédoclimatiques sont, notamment en cœur de Parc, très exigeantes et que la vente en circuits courts peut imposer des distances relativement importantes. Pour autant, l'intérêt des candidats à l'installation pour cette activité, seule ou associée à d'autres ateliers sur la ferme, ne se dément pas. Parallèlement, une demande en particulier pour la restauration collective reste à satisfaire.

Il s'agit ici de contribuer à la structuration de la filière en mettant en place des actions (hors animation) de formations et accompagnements techniques collectifs à destination plus particulièrement des candidats à l'installation, ou agriculteurs déjà installés, pour favoriser la montée en compétences et les mises en réseau nécessaires de la production à la commercialisation.

### **Gouvernance et partenariat :**

Sarrasin et « autres graines » produites en Agriculture biologique : l'animation de la démarche repose sur un travail partenarial pour le moment avec la communauté de communes Creuse Grand Sud, les Chambres d'agriculture 19 et 23.

Myrtille sauvage : le nouveau programme d'action prévoit de rassembler les 4 PNR à son origine ainsi que des partenaires de la recherche (Inrae, Cnrs), les collectivités souhaitant rejoindre la démarche, ainsi que les partenaires de la filière (GIEE Myrtille sauvage du Livradois-Forez, association la myrtille sauvage d'Ardèche...)

Maraichage et légumes de plein champ : une implication aux cotés des structures portant des démarches ou Projets alimentaires de territoire est prévue (PETR Monts et barrages, PAT 23 notamment).

### **Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel : 2023-2026**

### **➔ Indicateurs de résultats :**

- Sarrasin et autres graines : nombre d'ha et d'exploitations, quantité produites / transformées / vendues, nombres d'acheteurs, quantité valorisée localement, nombre cultures « autres » ;
- Myrtille sauvage : nombre de parcelles en expérimentation, analyses exploitables issues des données, nombre de partenaires impliqués, d'actions de communication, de fiches recueils, de journées d'échanges et nombre de participants, degré de satisfaction des participants ;
- Maraichage et légumes plein champ : nombre d'actions de formations - accompagnements, de participants, degrés de satisfaction, amorce d'un réseau.

## **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<u>Appui à la structuration de la filière sarrasin et autres graines AB :</u> études / prestations logistique / marketing / packaging / supports de communication	16 000 €		<b>16 000 €</b>
<u>Appui à la structuration de la filière Myrtille sauvage :</u> Achat de matériel de mesure et prestations de coordination technique, analyse de données, réalisation supports de valorisation et diffusion	14 500 €	1 500 €	<b>16 000 €</b>
<u>Appui à la structuration de la filière Maraichage et légumes de plein champs :</u> prestations de formations et accompagnements techniques collectifs	8 000 €		<b>8 000 €</b>

<b>COUT TOTAL</b>	<b>38 500 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>40 000 €</b>
-------------------	-----------------	----------------	-----------------

#### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES RECETTES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	30%		<b>12 000 €</b>
Etat Massif central - ANCT pour l'appui à la structuration de la filière Myrtille sauvage (dont 50 % valorisés via temps de travail en autofinancement)	40%		<b>16 000 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>38 000 €</b>		<b>38 000 €</b>

## **FICHE ACTION N°4.4 : ANIMATION : VALORISATION DES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE**

**Montant de l'action : 126 358 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Elodie HAAZ

Personne référente suivi action : Elodie HAAZ – e.haaz@pnr-millevaches.fr – 06 31 85 12 05

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 2 – Millevaches, territoire en transition*

*Orientation(s) : 5 – stimuler la production et la valorisation des ressources locales*

*Mesure(s) :*

*20 – relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles*

*21 – développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement*

**Référence aux ambitions Néo Terra et Pacte alimentaire :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

En lien également avec le Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, via les domaines :

- Favoriser les circuits de proximité et la vente directe
- Faciliter les initiatives du territoire concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux
- Eveiller, informer et former les acteurs et consommateurs

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Suite à la définition de la stratégie agricole du Parc naturel régional, et suivant les ambitions de la Charte du Parc 2018-2033, l'axe « valorisation des productions du territoire » s'est développé.

Cet axe regroupe différentes missions, à savoir :

- La valorisation des produits via la marque Valeurs Parc naturel régional ;
- L'appui aux initiatives locales, de producteur, de consommateurs, ou de distributeurs ;
- L'expérimentation, la recherche, et la communication sur les produits et les méthodes de production conformes aux ambitions de la Charte du Parc.

La marque Valeurs Parc tout d'abord, se base sur des cahiers des charges élaborées en collaboration avec les tiers concernés, et s'inscrit dans le cadre du développement durable du territoire, c'est à dire en mettant en lumière une économie tournée vers le respect de l'environnement, et dans le respect de l'identité locale. Cette distinction apporte de la visibilité aux bénéficiaires, ainsi qu'une reconnaissance de son engagement. Cela permet également aux consommateurs d'avoir une visibilité facilitée sur les méthodes de production, ainsi que la traçabilité d'une filière courte et territoriale. L'accent est mis sur les produits qualitatifs et locaux, et sur l'éveil et l'information auprès des consommateurs.

L'appui aux initiatives locales est un axe qui prend de l'ampleur ces dernières années. Le Parc reçoit régulièrement des demandes de porteurs de projets qui sollicitent une aide pour la création d'un réseau, ou encore de la communication. Que ce soit des associations, ou des producteurs directement, le souhait de développer les circuits de proximité et la vente directe est un besoin ayant été rapporté lors de l'audit agricole de 2021, et semble être un point central pour le développement d'une économie sociale et solidaire sur les communes du Parc. L'objectif est donc ici de faciliter les initiatives des territoires, pour relocaliser l'économie.

L'expérimentation, la recherche, et la communication sur les produits conformes aux ambitions de la Charte est un axe de travail englobant à la fois les productions agricoles, mais aussi ce qui est communément appelé « sous-produits », et les activités artisanales. Le suivi des actions nationales sur la valorisation de la laine, mais aussi les perspectives régionales et plus locales entrent notamment dans cette thématique.

### **Contenu de l'action :**

**Marque Valeurs Parc** : en 2022, le Parc possède trois cahiers des charges effectifs pour les productions agricoles : « miel et produits de la ruche », « fruits, plantes aromatiques et médicinales, légumes et fleurs », « viande ovine et bovine ». Le dernier cahier des charges validé devrait permettre une montée en puissance de la marque puisque 6 à 7 éleveurs seraient prêts à s'investir. Aussi, il est prévu de mettre en place 2 à 3 nouveaux cahiers des charges dans les 3 années à venir, tout en maintenant une animation du réseau existant. Les cahiers des charges seront co-rédigés avec les parties prenantes qui le souhaitent (agriculteurs, artisans, partenaires socio-professionnels, profession agricole). Cette animation permettra de faire naître des partenariats commerciaux et techniques, pour créer une dynamique de groupe profitable au territoire et à ses habitants. Le réseau s'appuiera sur des actions de communication, de formation, ou de développement mené par le Parc naturel régional.

Des sessions de formations et de sensibilisation seront prévues, pour faire évoluer les pratiques des agriculteurs sur certaines thématiques, notamment sur le volet des produits phytosanitaires et médicamenteux, l'adaptation au changement climatique, ou des enjeux inhérents aux autres missions du Parc pour que les Marqués en soient ambassadeurs (RICE, grands prédateurs, etc.). Des sessions grand public sont prévues également, de manière à les informer plus formellement sur les initiatives locales, et sur leur rôle à jouer dans le changement.

Ces temps communs se dérouleront sous la forme de retour d'expérience, voire d'expérimentation, de manière à porter les groupes vers des pratiques plus vertueuses.

Les artisans seront également visés par le développement de la marque, de manière à pouvoir valoriser également le travail manuel réalisé sur le territoire (savonnerie, poterie, vannerie, notamment).

**L'appui aux initiatives locales** : le Parc pourra se positionner pour répondre aux sollicitations. Il peut venir en appui pour coordonner des initiatives (veille sur les appels à projets, recherche de financements), mettre en réseau des professionnels (producteurs entre eux, ou producteurs et distributeurs, aspect logistique), ou bien sur le volet communication (faire connaître les initiatives locales).

Dans cette action s'inscrit également le suivi et la prise d'information sur des projets proposés par les tiers interrogés lors de l'audit de définition de la stratégie agricole. A savoir le manque d'outils sur le territoire (notamment abattage mobile), les perspectives de nouveaux points de vente, et autres initiatives permettant d'intégrer une économie pleinement locale en zone rurale,

**L'expérimentation, la recherche, et la communication sur les produits conformes aux ambitions de la Charte** correspond notamment au suivi du travail mené au niveau national sur la valorisation de la laine. Les quatre prochaines années serviront à la recherche de débouchés pour utiliser pleinement ce co-produit de l'élevage, notamment via des partenariats avec Lainamac sur le volet produits finis artisanaux, que l'ONF pour des protections de plants ou comme couvre sol, les maraichers et arboriculteurs en paillage, ou encore les entreprises fabricant de l'isolant biosourcé.

L'objectif est d'établir les possibilités des exploitants ovins du territoire, et les retombées économiques locales possibles.

### Gouvernance et partenariat :

#### Sur la Marque Valeurs Parc :

La Fédération des Parcs est un partenaire privilégié, à travers sa Commission nationale Marque elle conseille et valide les cahiers des charges, réalise des temps de formation, et des temps d'échanges.

Les audits d'attribution de la marque sont prévus en binôme ou trinôme, en intégrant le plus possible des partenaires du territoire, comme les Communautés de Communes, PETR, Pays.

La marque Parc abordant dans son cahier des charges nombre de critères, des partenariats pourront s'opérer avec d'autres chargés de mission du Parc, notamment sur le volet « énergie » pour proposer aux bénéficiaires de la marque des conseils ciblés en matière de consommation énergétique responsable.

#### Sur le soutien aux initiatives :

De nombreux partenariats peuvent s'opérer avec des partenaires territoriaux : Associations, PETR, Pays, mission Petites Villes de Demain, etc.

#### Sur l'expérimentation et la recherche :

Les partenariats seront variés, nationaux et locaux, avec notamment Lainamac, l'ONF, les Pnr inscrits dans le projet de coopération sur la filière laine, les éleveurs du territoire. Mais aussi en interne sur le volet énergie, forêt, filières agricoles.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2024 - 2026

### ➔ Résultats attendus / indicateurs :

- Une meilleure visibilité de la marque est souhaitée pour 2024 et les années suivantes. En augmentant le nombre de marqués, il sera possible d'organiser des événements de plus grande ampleur, et une communication associée qui pourra toucher plus fortement le grand public. Les temps de sensibilisation des marqués n'en seront que plus efficaces, et ainsi le discours à propos des valeurs portées par les Parcs pourra être démultiplié par de nouveaux ambassadeurs.
- Il est aussi attendu de pouvoir répondre aux besoins du territoire, à savoir développer des points de vente en circuits courts proposant des produits du Parc majoritairement, et avec une juste rémunération des producteurs.
- Attentes sur le développement de débouchés pour la filière laine.
- Indicateurs : nombre de marqués, nombre de cahiers des charges, nombre d'actions de réseau, agriculteurs ou porteurs de projets accompagnés, nombre d'actions grand-public.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation (2023-2026) – Marque Parc : 0.4 ETP	63 179 €		<b>63 179 €</b>
Animation (2023-2026) – Soutien aux initiatives locales et accompagnement de projets expérimentaux : 0.4 ETP	63 179 €		<b>63 179 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>126 358 €</b>		<b>126 358 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		<b>63 179 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>63 179 €</b>		<b>63 179 €</b>



## **FICHE ACTION N°4.5 : VALORISATION DES PRODUCTIONS DU TERRITOIRE : ACTIONS**

**Montant de l'action : 10 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Elodie HAAZ

Personne référente suivi action : Elodie HAAZ – [e.haaz@pnr-millevaches.fr](mailto:e.haaz@pnr-millevaches.fr) – 06 31 85 12 05

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 2 – Millevaches, territoire en transition*

*Orientation(s) : 5 – stimuler la production et la valorisation des ressources locales*

*Mesure(s) :*

*20 – relocaliser la transformation, la distribution et la consommation des produits agricoles*

*21 – développer et promouvoir une agriculture alliant viabilité économique et respect de l'environnement*

**Référence aux ambitions Néo Terra et Pacte alimentaire :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

En lien également avec le Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, via les domaines :

- Favoriser les circuits de proximité et la vente directe
- Faciliter les initiatives du territoire concourant à la relocalisation de l'économie par le développement de circuits alimentaires locaux
- Eveiller, informer et former les acteurs et consommateurs

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Au regard de la stratégie agricole du Parc naturel régional, et suivant les ambitions de la Charte du Parc 2018-2033, l'axe « valorisation des productions du territoire » s'est développé.

Cet axe regroupe différentes missions, à savoir :

- La valorisation des produits via la marque Valeurs Parc naturel régional ;
- L'appui aux initiatives locales, de producteur, de consommateurs, ou de distributeurs ;
- L'expérimentation, la recherche, et la communication sur les produits et les méthodes de production conformes aux ambitions de la Charte du Parc.

La marque Valeurs Parc tout d'abord, se base sur des cahiers des charges élaborés en collaboration avec les tiers concernés, et s'inscrit dans le cadre du développement durable du territoire, c'est à dire en mettant en lumière une économie tournée vers le respect de l'environnement, et dans le respect de l'identité locale. Cette distinction apporte de la visibilité aux bénéficiaires, ainsi qu'une reconnaissance de son engagement. Cela permet également aux consommateurs d'avoir une visibilité facilitée sur les méthodes de production, ainsi que la traçabilité d'une filière courte et territoriale. L'accent est mis sur les produits qualitatifs et locaux, et sur l'éveil et l'information auprès des consommateurs.

L'appui aux initiatives locales est un axe qui prend de l'ampleur ces dernières années. Le Parc reçoit régulièrement des demandes de porteurs de projets qui sollicitent une aide pour la création d'un

réseau, ou encore de la communication. Que ce soient des associations, ou des producteurs directement, le souhait de développer les circuits de proximité et la vente directe est un besoin ayant été rapporté lors de l'audit agricole de 2021, et semble être un point central pour le développement d'une économie sociale et solidaire sur les communes du Parc. L'objectif est donc ici de faciliter les initiatives des territoires, pour relocaliser l'économie.

L'expérimentation, la recherche, et la communication sur les produits conformes aux ambitions de la Charte est un axe de travail englobant à la fois les productions agricoles, mais aussi ce qui est communément appelé « sous-produits », et les activités artisanales. Le suivi des actions nationales sur la valorisation de la laine, mais aussi les perspectives régionales et plus locales entrent notamment dans cette thématique.

#### **Contenu de l'action :**

**Marque Valeurs Parc :** en 2022, le Parc possède trois cahiers des charges effectifs pour les productions agricoles : « miel et produits de la ruche », « fruits, plantes aromatiques et médicinales, légumes et fleurs », « viande ovine et bovine ». Le dernier cahier des charges validé devrait permettre une montée en puissance de la marque puisque 6 à 7 éleveurs sont prêts à s'investir (fin 2022). Aussi, il est prévu de mettre en place 2 à 3 nouveaux cahiers des charges dans les 3 années à venir, tout en maintenant une animation du réseau existant. Au-delà du temps d'animation qui permettra de faire naître des partenariats commerciaux et techniques, pour créer une dynamique de groupe profitable au territoire et à ses habitants, les actions soutenues par le contrat de Parc consiste en des opérations de communication et de formation à la faveur du faire-valoir de retours d'expériences

**L'appui aux initiatives locales :** L'appui aux initiatives est concret via le temps d'animation consacré. L'objet ici est d'accompagner les marqués et futurs marqués ainsi que les producteurs locaux « hors marque » via des éléments de communication spécifiques visant à mettre en valeurs les produits Charte Compatibles, tant sur les marchés de producteurs, que dans les magasins producteurs (banderoles, présentoirs, logo sur camion de boucher, ... N'est pas exclue une prestation type étude de marché pour un regroupement de producteurs qui porterait le projet d'un magasin par exemple.

**L'expérimentation, la recherche, et la communication sur les produits conformes aux ambitions de la Charte :** le suivi du travail mené au niveau national sur la valorisation de la laine, retranscrit localement par LAINAMAC, ou à plus large échelle par l'ONF pour des protections de plants ou comme couvre sol pourrait à court terme conduire le PNR ML à des projets 'booster' dont la forme est à définir. L'objectif est d'établir les possibilités des exploitants ovins du territoire, et les retombées économiques locales possibles. Les actions PNR ML pourrait là encore se porter sur des études de faisabilité de valorisation de la laine et d'autres valorisation de (sous) produits.

#### **Gouvernance et partenariat :**

##### Sur la Marque Valeurs Parc :

La Fédération des Parcs est un partenaire privilégié, à travers sa Commission nationale Marque elle conseille et valide les cahiers des charges, réalise des temps de formation, et des temps d'échanges.

Les audits d'attribution de la marque sont prévus en binôme ou trinôme, en intégrant le plus possible des partenaires du territoire, comme les Communautés de Communes, PETR, Pays.

##### Sur le soutien aux initiatives :

De nombreux partenariats peuvent s'opérer avec des partenaires territoriaux : Associations, PETR, Pays, mission Petites Villes de Demain, etc.

##### Sur l'expérimentation et la recherche :

Les partenariats seront variés, nationaux et locaux, avec notamment Lainamac, l'ONF, les Pnr inscrits dans le projet de coopération sur la filière laine, les éleveurs du territoire. Mais aussi en interne sur le volet énergie, forêt, filières agricoles.

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2024-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Meilleure visibilité de la marque est souhaitée pour 2024 et les années suivantes. En augmentant le nombre de marqués et le nombre de cahiers de charges, il sera possible d'organiser des événements de plus grande ampleur.
- Développement des points de vente en circuits courts proposant des produits du Parc majoritairement, et avec une juste rémunération des producteurs.
- Création de nouveaux débouchés pour la filière laine (nombre de producteurs qui valorisent leur laine, nombre d'artisans qui exploitent cette matière, ...)
- 

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Documents de communication, d'information et de promotion de la marque	1 000 €		<b>1 000 €</b>
Outils à destination des prestataires (présentoirs en bois, banderoles, etc.)	4 000 €		<b>4 000 €</b>
Animation du réseau des marqués (formations, voyages d'études, échanges)	3 000 €		<b>3 000 €</b>
Animations grand public	2 000 €		<b>2 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>10 000 €</b>		<b>10 000 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		<b>5 000 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>5 000 €</b>		<b>5 000 €</b>

## **FICHE ACTION N°4.6 : ANIMATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE (CFT)**

**Montant de l'action : 358 079 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Pnr de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Sylvie CASTAGNIO

Personne référente suivi action : Sylvie CASTAGNO – Olivier ZAPPIA

– [o.zappia@pnr-milleevaches.fr](mailto:o.zappia@pnr-milleevaches.fr) – 07 88 77 25 17 – [s.castagnio@pnr-milleevaches.fr](mailto:s.castagnio@pnr-milleevaches.fr) – 06 77 83 59 21

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **Référence à la Charte du Parc :**

*Axe 2 – Millevaches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement*

*Orientation 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales*

*Mesure 22 – Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement*

*Mesure 23 – Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt*

*Mesure 24 – Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local*

#### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

#### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

L'intervention du Pnr de Millevaches en Limousin en matière de bois et forêt s'appuie sur une troisième Charte forestière de territoire (2022-2027), validée et signée mi-2022 par 35 partenaires de la filière forêt-bois mais aussi par des structures aux représentations multiples (société civiles, biodiversité, ...). La diversité d'acteurs signataires de la Charte Forestière de Territoire est le reflet de l'ambition commune portée sur les multifonctionnalités des forêts.

Le rôle des animateurs de la Charte forestière de territoire s'inscrit dans ce contexte et vise les objectifs suivants :

- Contribuer à intégrer la forêt dans une approche territoriale et multifonctionnelle en cohérence avec la charte du PNR ML : valorisation économique (filiale bois local et extra territoriale), sociale et culturelle, promotion des pratiques de gestion durable (biodiversité, réseau écologique, paysage),
- Favoriser les bonnes pratiques de gestion durable de la forêt et des filières associées. Il s'agit d'animer la réflexion autour des thèmes transversaux 'forêts / bois' et d'apporter un appui technique interne / externe par le conseil, les études, la mise en œuvre de projets opérationnels et le bilan des actions engagées.
- Apporter son expertise propre et celle des partenaires pour orienter l'avenir des forêts en adéquation avec les perspectives climatiques, les enjeux du territoire actuels et futurs, en associant de manière transversales les acteurs et les habitants du périmètre du PNR ML.

#### **Contenu de l'action :**

Il s'agit de mettre en place les actions identifiées dans le cadre de la charte forestière de territoire 2022-2027 (<https://www.pnr-milleevaches.fr/Charte-forestiere-2022-2027>). En particulier, il s'agira :

- PARTAGER ET ÉCHANGER LES SAVOIRS-FAIRES (organiser des rencontres sur les sujets variés et inter-publics)
- ACCOMPAGNER LES FORMATIONS DU TERRITOIRE (des étudiants aux professionnels, de la préservation des espaces naturels aux itinéraires sylvicoles)
- INTÉGRER LA SOCIÉTÉ CIVILE COMME ACTEUR À PART ENTIÈRE (expérimenter des espaces de dialogues telles une commissions d'habitant à la gouvernance de la CFT – démarche participative à la création d'un DGD ou d'un aménagement avec des habitants...)
- SENSIBILISER LES PUBLICS AUX ENJEUX DE LA FILIERE FORET / BOIS (intégrer pleinement la filière aux missions déclinées dans les fiches actions 7 – poursuivre les animations type « vie ma vie de bûcheron », le Sylvotrophée, les actions pédagogiques liées au marteloscope, ...)
- CARACTÉRISER SOCIOLOGIQUEMENT LES PERCEPTIONS FORESTIÈRES (approches sociologiques des perceptions de la forêt selon les publics pour cerner les points de clivage et les dissoudre)
- POURSUIVRE L'ANIMATION DU DISPOSITIF OPAFE (le règlement associé en révision sera actif en 2023, plus exigeant et mieux articulé à l'évolution des enjeux territoriaux et globaux) – Cf. fiche action 5.6
- TENTER D'ETABLIR UN PROGRAMME SPECIFIQUE AUX EQUILIBRE SYLVOCYNEGETIQUES (ce projet s'il est possible est dépendant des partenariats avec les acteurs de la Chasse en particulier. A étudier de façon parallèle avec les missions Grands Prédateurs – Fiche 2.3)
- AUGMENTER L'USAGE DU BOIS LOCAL DANS LES PROJETS PUBLICS (Cf Fiche action 6.2)
- ORCHESTRER LES ACTUEURS DE LA CHARTE FORESTIERE ET ASSURER SA GOUVERNANCE ET SA COMMUNICATION

### **Gouvernance et partenariat :**

Les animateurs de la Charte forestière de territoire travaillent sous l'autorité d'un élu référent qui seconde le Président du Syndicat mixte de gestion du Parc.

Un comité de pilotage est réuni annuellement. Un comité technique est réuni en amont des COPIL et selon les besoins exprimés et estimés. Des commissions thématiques (biodiversité, accueil du public en forêt, bois feuillus, ... sont activables à tout moment, à l'opportunité ou de façon provoquée dans le but d'identifier des porteurs de projets à certaines mesures de la CFT par exemple).

Un membre référent forêt du Conseil scientifique et de prospective est mobilisé fréquemment par les agents du Parc (responsable du pôle et animateurs de la Charte forestière de territoire).

### **Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### **Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

### **➔ Résultats attendus / indicateurs :**

- 1 à 3 rencontres annuelles sur les savoirs faire
- 1 à 3 interventions auprès en particulier du lycée forestier de Meymac
- 1 plan de gestion sylvicole participatif (habitant et professionnel) – création d'une commission d'habitant à la gouvernance de la CFT
- 2 éditions du Sylvotrophée
- 1 étude sociologique concernant les propriétaires, usagers, acteurs socio-professionnelle, classes d'âges variés d'habitants...
- 1 édition de vulgarisation au grand public de la CFT
- Au moins 2 sessions de cycles de formations destinées aux élus du territoire en présence des professionnels de la filière
- 15 à 20 dossiers OPAFE / an5

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation (2023-2026) – 1.6 ETP	358 079 €		358 079 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>358 079 €</b>		<b>358 079 €</b>

Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	56.89%		203 715 €
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>203 715 €</b>		<b>203 715 €</b>

## **FICHE ACTION N°4.7 : MESURES DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE**

**Montant de l'action : 44 200 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Sylvie CASTAGNIO

Personnes référentes suivi action : Sylvie CASTAGNIO – [s.castagnio@pnr-millevaches.fr](mailto:s.castagnio@pnr-millevaches.fr) – 06 77 83 89 21

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe 2 – Millevaches, territoire en transition - Valoriser les ressources en accompagnant les mutations de la société et de son environnement*

*Orientation 5 – Stimuler la production et la valorisation des ressources locales*

*Mesure 22 – Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement*

*Mesure 23 – Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Depuis 2009, le PNR de Millevaches en Limousin anime une stratégie de développement forestier territoriale qui s'est concrétisée avec deux chartes forestières de territoire successives, une première de 2011 à 2014 puis de 2015 à 2020.

Face aux enjeux actuels environnementaux, économiques, sociétaux que représente la filière forêt bois sur le territoire, il a été choisi de dédier l'année 2021 au renouvellement de cette dynamique. Cela a permis notamment la réalisation d'un diagnostic complet du secteur forestier local, ainsi que l'organisation de consultation publique, et de concertations techniques. Ces dernières ont regroupé une soixantaine de structures différentes (collectivités, représentants de l'Etat, professionnels, associations, ...), concernées directement ou indirectement par les thématiques forestières.

Ce travail d'animation, inédit à cette échelle, a permis de recenser les besoins et attentes du territoire en terme de stratégie forestière à court et moyen termes. Des enjeux ont pu être identifiés et des actions ont émergé, ce de façon co-construite et consensuelle, construisant ainsi la Charte Forestière de Territoire 2022-2027, signée par 35 structures, représentant l'intégralité de la filière amont-aval.

La charte forestière, a pour objectif de répondre à 4 enjeux principaux :

- Le partage d'une culture forestière commune, au travers d'échanges techniques, de sensibilisation et communication
- Le maintien voire l'amélioration de la résilience des écosystèmes forestiers et de la filière bois, face notamment aux aléas climatiques
- La poursuite de création de valeur ajoutée sur le territoire via la consolidation et/ou le déploiement de circuits de valorisation de proximité
- La co-évolution des acteurs du territoire par le biais de l'orchestration de la Charte Forestière

27 mesures ont été retenues et un calendrier prévisionnel a été proposé sur les 6 années d'animation. Le détail des actions est disponible dans le projet de Charte Forestière de Territoire : [https://www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/202210\\_cft\\_2022-2027\\_versionfinale\\_bd.pdf](https://www.pnr-millevaches.fr/IMG/pdf/202210_cft_2022-2027_versionfinale_bd.pdf)

Chaque acteur signataire s'est positionné comme maître d'ouvrage, facilitateur, ou « intéressé ». Ce positionnement peut évoluer en cours de mise en œuvre de la Charte Forestière, via notamment l'animation réalisée par le PNR ML et l'intégration de nouveaux signataires. Au-delà d'être la structure coordinatrice de la Charte Forestière, le PNR ML est maître d'ouvrage de plusieurs mesures qui font appel à des prestations de services ou de travaux.

#### Contenu de l'action :

Enjeux	Numéro de mesure	Intitulé de mesure	Prestation envisagée	Calendrier envisagé
E1	E1.A3	Intégrer la société civile comme acteur à part entière	Oui	Annuellement
	E1.A5	Développer un réseau d'élus référents et médiateurs	Oui	Annuellement
	E1.A6	Sensibiliser le grand public sur les thématiques et enjeux de la filière forêt bois	Oui (dont résidence d'artistes en 2025 via fiche action 2.16)	Annuellement
	E1.A7	Développer la forêt comme un support d'apprentissage pour les écoles du territoire	Oui	Annuellement
	E1.A8	Caractériser sociologiquement les perceptions forestières	Oui	2024
E2	E2.A1	Porter à connaissance sur les enjeux environnementaux, paysagers, eau et sociaux sur les forêts du PNR.	Oui	2023 et 2025
	E2.A2	Déployer un observatoire du territoire sur les questions forestières	Oui	2024
	E2.A3	Mettre en place un réseau commun d'expérimentations existantes sur le territoire et en poursuivre le développement	Oui	Annuellement
	E2.A5	Poursuivre le dispositif OPAGE	Oui (Fiche action 4,9 Moe)	
	E2.A6	Valoriser des pratiques exemplaires de gestion multifonctionnelle via le SylvoTrophée	Oui	2023 et 2025
	E2.A7	Récréer des ouvertures paysagères et améliorer les transitions entre milieux	Oui (fiche action 2.2 et 2.3 Moe)	
	E2.A8	Expérimenter une cohérence foncière en vue d'une gestion à une échelle "massif"	Oui	2023 (Prestation URCOFOR)
	E2.A9	Préserver un équilibre sylvocynégétique	Oui	2024 et 2026
E3	E3.A3	Augmenter l'usage du bois matériau dans les projets publics	Oui (Fiche action 4.10 Moe)	
	E3.A4	Expérimenter des nouveaux "systèmes constructifs"	Oui (Fiche action 4.10 Moe)	
	E3.A6	Valoriser les métiers de la filière bois	Oui	Annuellement
	E3.A7	Accompagner au développement de la petite mécanisation	Oui	Annuellement
E4	E4.A2	Plan de communication	Oui (fiche action 6.2 et 6.3)	
	E4.A3	Créer des conférences sur la forêt / filière bois	OUI (fiche action 6.2)	



Le contenu précis des actions portées par le PNR ML (ou les autres acteurs) sont définies annuellement dans les instances de gouvernance de la Charte Forestière.

**Enjeux 1 :** Des cycles de formations auprès des élus (voieries, suivi des déclarations de travaux, enjeux environnementaux et forêt, ...) sont organisées annuellement et proposent, potentiellement des intervenants spécialistes externes, la location d'un bus, des frais de voyage. Le même type de prestations est envisagée auprès des autres publics : en particulier, la création participative (habitants, élus, scolaires, ETF, ...) d'un document de gestion durable sur un massif forestier privé ou public devrait être mené (potentiellement sur 2 années consécutives), et le recours à un tiers (sociologue, médiateurs) sera étudié pour faciliter les approches antagonistes des acteurs.

En 2021, la Fédération des Parcs a édité une bande dessinée « Des Forêts, un monde fabuleux à découvrir », à laquelle PNR ML a été associé. L'ouvrage a été distribué gratuitement par le PNR ML aux communes, membres du comité syndical, bibliothèques, médiathèques et écoles du territoire. Le PNR ML souhaiterait réaliser le même type de support pour les mêmes destinataires mais sur les forêts du PNR ML. Le budget alloué pourra être décliné sur 2 années.

Une étude sociologique des perceptions forestières du territoire est une action sollicitée par les acteurs signataire de la Charte forestière afin que chacun adopte une communication et des façons de travailler plus adaptées et évolutives (vers une cohabitation des acteurs et des habitants). Cette action est prévue pour 2024.

**Enjeux 2 :** Le territoire est équipé d'un réseau de martélosopes via des partenariats issus de l'ancienne Charte Forestière (outil pédagogique de sélection d'arbres à exploiter en conciliant les enjeux liés à la biodiversité notamment). Un outil complémentaire appelé terriéroscopie permet notamment de mesurer les surface terrière. Sur la durée du contrat de Parc 2023-2026, deux terriéroscopes pourraient être acquis et installés (5 500 € l'unité).

Par ailleurs, le sujet des équilibres sylvocynégétiques est prégnant. Il est nécessaire d'établir un état de l'art sur le sujet, s'enrichir des retours d'expériences, et potentiellement expérimenter des méthodes de suivis des pressions de gibiers sur le territoire. Des partenaires sont présents sur ce sujet et le PNR ML doit y associer la mission Grands Prédateurs. La création d'une commission spécifique de la Charte Forestière proposera d'établir un cahier des charges de prestation dont il est proposé dans ce contrat de Parc une déclinaison sur 2 années, en 2024 et 2026.

**Sylvotrophée :** Le Sylvotrophée est un prix territorialisé qui vise à distinguer des propriétaires forestiers qui ont adopté une gestion dite multifonctionnelle, c'est-à-dire une gestion de la forêt permettant à la fois de produire des bois de qualité, de maintenir un certain degré de naturalité et de proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous. Seule une gestion forestière équilibrée et bien pensée est à même de façonner une forêt apte à remplir les multiples rôles qu'on lui attribue : un rôle économique, un rôle écologique, un rôle social. Une parcelle, un propriétaire ou un gestionnaire récompensé, correspond à la concrétisation « physique » de la Charte Forestière de Territoire. A la suite d'une sélection des candidats par un jury, une remise des prix est organisée afin de récompenser l'ensemble des participants qui promeuvent la multifonctionnalité. Hors temps d'animation, l'organisation d'un Sylvotrophée correspond à une dépense moyenne de 2100 €. Le Sylvotrophée est prévu en 2023 et en 2025.

**Cohérence de Massif :** Le PNR ML prévoit d'adhérer à l'URCOFOR (environ 300 € /an) afin de bénéficier et de faciliter certaines dynamiques (label bois du Massif central, projets pédagogiques auprès des classes du territoire, ...). En parallèle, l'URCOFOR dispose d'un outil foncier, destiné en premier lieu à accompagner les collectivités à intégrer au droit forestier les biens sans maître par exemple. Eu égard à la convention cadre signée en 2021 avec l'ONF, le Parc prévoit une prestation auprès de l'URCOFOR d'analyse foncière visant à identifier des secteurs d'animation foncière visant l'acquisition de foncier forestier par les collectivités : le but étant d'une part d'augmenter le capital de gestion par l'ONF avec en contrepartie la création de réserve forestière, d'ilots de senescence (...) – et d'autre part de créer des corridors forestiers entre les SEIM, entre les sites N2000, entre les aires protégées. Cette prestation, en cours d'étude, pourrait intervenir en 2023.

**Enjeux 3 :** les objectifs visés sont d'augmenter la valeur ajoutée de la ressource forestière en favorisant les « circuits-courts ». Le PNR ML n'est pas l'acteur phare de cet enjeu mais se positionne en facilitateur. Le PNR ML porte déjà le dispositif « construction bois » en maîtrise d'ouvrage externe du contrat de Parc. L'objectif est ici de ne pas exclure une prestation de service visant par exemple une étude de marché sur la petite mécanisation, de maintenir et faire évoluer la valorisation des

métiers de la forêt (« Vie ma vie de bucheron » par exemple), de faire-valoir davantage les matériaux bois dans les projets de construction (renforcement de partenariats avec le Lycée des Métiers du Bâtiment notamment).

### Gouvernance et partenariat :

Ces opérations sont exécutées en régie PNR ML. Toutefois, la Charte Forestière de Territoire, coordonnée par le PNR ML dispose de sa gouvernance propre : un COPIL (signataires, institutionnels, partenaires financiers), un COTECH et des commissions thématiques (biodiversité, communication, ...). Les actions portées par le PNR ML sont discutées et validées par les acteurs de la Charte Forestière, avant d'être proposées en délibération du PNR ML.

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023 - 2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- 1 étude sociologique / 1 document de vulgarisation du diagnostic de territoire et de la Charte Forestière / un document pédagogique (type bande dessinée) sur les forêts du territoire (valeurs, ressources, biens communs).
- 1 prestation d'analyse foncière pour une priorisation géographique d'animation foncière
- Diverses prestations de services d'experts (ou sociologues, ou médiateurs, ...) pour accompagner les missions de formations, de sensibilisation, de revalorisation des métiers.
- Acquisition et mise en œuvre d'outils de suivis, d'analyses, d'éducation auprès des professionnels ou des étudiants (réseau de martélosopes complété de terriérosopes).
- Organisation de deux Sylvotrophées.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prestations de services	40 000 €		<b>40 000 €</b>
Sylvotrophée	4 200 €		<b>4 200 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>44 200 €</b>		<b>44 200 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc Prestations de services	50%		<b>20 000 €</b>
Contrat Parc Sylvotrophée	80%		<b>3 360 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>23 360 €</b>		<b>23 360 €</b>

## **FICHE ACTION N°4.8 : DISPOSITIF OPAFE : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION FORESTIERE ET ENVIRONNEMENTALE/MOE**

**Montant de l'action : 331 700 euros HT.**

Maître d'ouvrage : Propriétaires privés et publics

Responsable de la mission : Olivier ZAPPIA

Personne référente suivi action : Olivier ZAPPIA – o.zappia@pnr-millevalches.fr – 07 88 77 25 17

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **Référence à la Charte du Parc :**

*Axe 1 : Millevalches, territoire à haute valeur patrimoniale*

*Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces*

*Mesure 4 : Restaurer ou conforter les continuités écologiques*

*Mesure 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales*

*Orientation 2 : Accompagner la mutation des paysages*

*Mesure 10 : Retrouver la lisibilité et préserver la qualité des paysages*

*Mesure 11 : Préserver et valoriser les grands paysages emblématiques*

*Orientation 3 : Améliorer la gestion partagée de l'eau*

*Mesure 14 : Atteindre le bon état écologique des cours d'eau et des milieux associés*

*Axe 2 : Millevalches, territoire en transition*

*Orientation 5 : Stimuler la production et la valorisation des ressources locales*

*Mesure 22 : Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement*

*Mesure 23 : Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt*

#### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 1 - Protéger les ressources naturelles : Garantir l'avenir**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1- Renforcer la préservation de la ressource en eau et la restauration des zones humides ; 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

#### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

L'OPAFE représente pour le PNR ML l'unique levier favorisant la mise en place d'itinéraires sylvicoles diversifiant et intégrant les enjeux paysagers, de biodiversité et les risques climatiques ; en cela, il permet de répondre aux objectifs que fixe la Charte de Parc 2018-2033.

Il permet d'accompagner et de soutenir directement les propriétaires et gestionnaires au développement d'alternatives forestières et plus indirectement les opérateurs économiques (entreprises de travaux forestiers, pépinières).

Le PNR possède une expérience importante, depuis 2012, des travaux forestiers ont été opérés sur environ 1400 ha via le dispositif OPAFE. Ceci a permis de soutenir l'économie locale de la filière amont (pépiniéristes, gestionnaires forestiers, entrepreneurs locaux...), de reboiser des surfaces, de diversifier la ressource dans un contexte de risque climatique. Un peu plus de 600 000 € d'aide ont permis de générer environ 1,5 million d'euros d'investissement direct. Depuis 2016, l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est engagée comme financeur de cette action sur le territoire spécifique Chavanon, via le contrat territorial Chavanon en action, mis en place, orchestré et animé par le PNR ML. Différentes pistes sont en cours pour étendre l'intervention des Agences de l'eau sur le territoire du Parc pour une OPAFE spécifique aux milieux aquatiques.

Tous les 3 ans en moyenne, le dispositif est révisé de façon à rehausser le niveau d'exigences environnementales et de façon à s'articuler au mieux aux évolutions des cadres régionaux. L'année 2022 est consacrée à une révision en profondeur avec la réalisation d'un bilan qualitatif et quantitatif du dispositif depuis sa genèse, sur fond de concertation avec les opérateurs de terrain.

Un nouveau règlement, plus exigeant encore en matière de préservation des sols, gestion du risque climatique, de la biodiversité et des paysages, sera soumis à approbation en 2023.

Les objectifs sont :

- Assurer la pérennité de la ressource
- Concilier sylviculture et préservation d'un environnement de qualité
- Préserver les secteurs riches en biodiversité
- Améliorer la gestion forestière dans un contexte de risque climatique
- Préserver la qualité de l'eau
- Améliorer les paysages par la limitation des coupes rases et la diversification des approches sylvicoles
- Diversifier les modes de gestion sylvicole en permettant de répondre aux enjeux de la filière bois, aux attentes des riverains et à la conservation de la biodiversité et des paysages.
- Développer de nouveaux partenariats public-privés autour de ce dispositif, en faire le liant entre les signataires de la Charte Forestière de Territoire nouvellement approuvée (mi-2022).
- **Faire de l'OPAFE le fer de lance d'une politique locale de Paiement pour Service Environnementaux à moyen terme.**

#### **Contenu de l'action :**

Plusieurs itinéraires sylvicoles seront accompagnés financièrement et techniquement afin de répondre aux objectifs :

- Renouvellement de peuplements par régénération naturelle : aussi bien feuillue que résineuse. Cet itinéraire permettra de réaliser la coupe d'ensemencement, secondaires ou bien de réaliser des travaux ayant pour but d'acquérir la régénération naturelle. Les enrichissements seront possibles au cas par cas.
- Irrégularisation des peuplements forestiers ; travaux sylvicoles ayant pour but d'initier l'irrégularisation des bois, mieux répartir les classes d'âge, de diamètre et de hauteur afin de tendre vers une forêt à couvert continue.
- Amélioration de peuplements forestiers ; travaux sylvicoles ayant pour but de rehausser la valeur économique des bois à court et moyen termes. Les travaux d'amélioration visent à tendre vers une forêt à couvert continue.
- Reboisement de parcelles hors replantation 100% résineuse. Cet itinéraire sera moins prioritaire que les autres mais envisageable.
- Itinéraires expérimentaux : étude au cas par cas par le comité technique. Sont envisagés comme travaux : plantation en surdensité, forêt vivrière, sylvopastoralisme.

#### **Gouvernance et partenariat :**

Opérateurs économiques, ONF, CNPF Nouvelle-Aquitaine (...), Comité de suivi et de programmation de l'OPAFE, groupe stratégique forêt, élus référents du Parc, services compétents de la Région NA, de l'Etat... interagissent avec le dispositif OPAFE. La gouvernance de l'outil OPAFE est celle de la Charte Forestière de Territoire, son COPIL, son COTECH et ses commissions thématiques.

Les comités de suivi du dispositif sont organisés au « fil de l'eau » dès que suffisamment de dossiers ont été constitués (en moyenne deux comités par an se réunissent).

#### **Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

#### **Calendrier prévisionnel :**

2023 - 2026

#### **➔ Résultats attendus / indicateurs :**

- 15 à 20 dossiers par an
- 40 ha concernés par des investissements d'avenir par an

- Volume budgétaire réaffecté à la filière bois/forêt

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Investissements – travaux forestiers		331 700 €	<b>331 700 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>331 700 €</b>	<b>331 700 €</b>

Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		40%	<b>132 680 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>		<b>132 680 €</b>	<b>132 680 €</b>

## **FICHE ACTION N°4.9 : INTEGRATION DU BOIS DANS LES CONSTRUCTIONS-RENOVATIONS / MOE**

**Montant de l'action : 76 000 euros HT.**

Maître d'ouvrage : collectivités membres du SMAG PNRML

Responsable de la mission : Violette JANET-WIOLAND

Personne référente suivi action : Violette JANET-WIOLAND – v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 91 44

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation(s) : 5 - Stimuler la production et la valorisation des ressources locales / 6 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure(s) : 23- Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt / 24- Développer les expérimentations permettant la valorisation du bois local / 27- Promouvoir l'économie sociale et solidaire / 29- Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique (mesure phare)

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 2 - Renforcer le territoire ressource de productions ; 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le SMAG PNRML porte un appel à projet « intégration du bois local et/ou communal dans les constructions-rénovations » depuis 2018. L'idée est de poursuivre ce dispositif co-animé avec les communes forestières (COFOR) et l'interprofession bois (FiBois) depuis plusieurs années. Les objectifs sont les suivants :

L'objectif principal est de permettre l'utilisation du bois dans une logique :

- d'économie d'énergie (par exemple structure avec murs ossatures bois isolés ou rénovation avec isolation par l'extérieur et bardage bois, menuiserie en bois à double vitrage) et stockage carbone,
- d'intégration paysagère,
- de garantie de la qualité environnementale des matériaux,
- d'utilisation de bois en circuits courts.

L'ambition est également de relocaliser dans l'utilisation publique, l'utilisation des bois locaux et/ou communaux, et de valoriser les savoir-faire des entreprises locales.

**Contenu de l'action :**

L'action vise, au travers d'un appel à projet ou autre, à accompagner les porteurs de projets exemplaires publics dans l'étude de leur projet en apportant de l'ingénierie et une aide financière dans le cadre de l'étude architecturale ou sur la part « bois local et/ou communal » dans les travaux à réaliser).

**-> Préalablement à la mise en œuvre de ce dispositif, un règlement en précisera la procédure et les modalités d'intervention. Il sera créé en lien avec les autres programmes relevant de l'enveloppe « maîtrise d'ouvrage externe ».**

**Gouvernance et partenariat :**

Commission MO Externe du SMAG PNRML  
URCOFOR et FiBois

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin ou  
collectivités membres du SMAG PNRML.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Accompagnement et réalisation de projets exemplaires
- Nombres de candidature enregistrées et abouties
- Indicateurs financiers de réalisation

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Aide à l'étude architecturale (max 40%)		62 000 €	<b>62 000 €</b>
Aide sur le produit bois (max 40%)		14 000 €	<b>14 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>76 000 €</b>	<b>76 000 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		40%	<b>32 000 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>		<b>30 400 €</b>	<b>30 400 €</b>

## **5. Energie : un territoire TEPOS, un territoire préservé**

### **Ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoire en transition : un aménagement équilibré et dynamique**



## FICHE ACTION N°5.1 : ANIMATION TRANSITION & ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Montant de l'action : 122 840 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : SMAG PNRML

Responsable de la mission : Manon CAMPENET

Personne référente suivi action : Manon CAMPENET – tepos@pnr-millevaches.fr – 06 31 85 86 68

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### Référence à la Charte du Parc :

Axe : 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation : 6 – Devenir un territoire à énergie positive

Mesures : 28 – S'approprier les enjeux énergétiques du territoire / 29 – Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique / 30 – Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs / 31 – Inciter à de nouvelles mobilités

#### Référence aux ambitions Néo Terra :

**Ambition 5 - Se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

#### → Contexte et objectifs de l'action :

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est engagé sur les thématiques d'énergie, de transition et d'adaptation au changement climatique depuis 2012 à travers plusieurs programmes structurants : plan climat énergie territorial volontaire (2012), Tepos (2018-2021), Millevaches en Transition (2022), Adaptation au changement climatique (2021-2024) ... La fiche action transition & adaptation au changement climatique permettra de poursuivre et d'amplifier l'existant mais aussi de créer de nouvelles actions exemplaires et reproductibles.

Les objectifs de l'action transition & adaptation au changement climatique sont les suivants :

- Augmenter la résilience énergétique du territoire en diminuant les consommations énergétiques et augmentant la production d'énergie renouvelable locale, dans le respect des patrimoines naturel, paysager, bâti, culturel ;
- Diminuer et compenser les émissions de gaz à effet de serre du territoire ;
- Préparer, adapter, sensibiliser le territoire au changement climatique ;
- Construire un territoire exemplaire en matière de transition.

#### Contenu de l'action :

L'animation transition et adaptation au changement climatique comporte l'animation de comités de pilotage, la centralisation et le suivi des indicateurs énergie-climat à l'échelle du PNRML, la sensibilisation des élus, entreprises et citoyens sur les thématiques de transition-adaptation, le développement d'actions de massification d'installations d'énergies renouvelables, l'organisation d'une commande groupée de kits photovoltaïques, la coordination de schéma directeur de mobilité active et partagée à l'échelle du territoire du Parc et des EPCI principales, l'intégration des citoyens dans la création de projets concrets, la mise en œuvre d'accompagnement et d'actions auprès des entreprises du territoire...

Cette action est en lien avec la fiche-action n°4.3 : programme d'accompagnement du territoire aux économies d'eau.

### Gouvernance et partenariat :

Comités de pilotage

Collectivités signataires de la Charte, syndicats d'énergies, services de l'Etat, citoyens, entreprises, associations...

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Diminution des consommations énergétiques ;
- Augmentation de la production d'énergie renouvelable locale ;
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre ;
- Nombre de citoyens / élus / entreprises impliqués/formés ;
- Nombre d'actions concrètes réalisées.

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation TEPOS : ENR (2023-2026) - 0,75 ETP	122 840 €		<b>122 840 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>122 840 €</b>		<b>122 840 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		<b>61 420 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>61 420 €</b>		<b>61 420 €</b>

## **FICHE ACTION N°5.2 : MASSIFICATION DES INSTALLATIONS D'ENERGIE RENEUVELABLE**

**Montant de l'action : 16 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : SMAG PNRML

Responsable de la mission : Manon CAMPENET

Personne référente suivi action : Manon CAMPENET – tepos@pnr-millevaches.fr – 06 31 85 86 68

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **Référence à la Charte du Parc :**

*Axe : 2 – Millevaches, territoire en transition*

*Orientation : 6 – Devenir un territoire à énergie positive*

*Mesures : 28 – S'approprier les enjeux énergétiques du territoire / 29 – Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique / 30 – Fédérer citoyens et collectivités autour de projets participatifs et collectifs*

#### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 : se déplacer et habiter les territoires en transition : un aménagement équilibré et dynamique**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

#### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est engagé sur la thématique énergie depuis 2012 à travers plusieurs programmes structurants : plan climat énergie territorial volontaire (2012), Tepos (2018-2021), Millevaches en Transition (2022), Adaptation au changement climatique (2021-2024). Une ambition portée à travers l'orientation 6 « Devenir un territoire à énergie positive » de la Charte de Parc.

Suite à la construction de sa stratégie énergie renouvelable, validée par délibération en comité syndical du Parc, le PNRML souhaite faciliter et massifier les installations d'énergie renouvelable sur son territoire, en particulier par l'installation de photovoltaïque en toiture.

#### **Contenu de l'action :**

La fiche-action *Massification des installations d'énergie renouvelable* englobe les dépenses en lien avec la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie ENR du PNRML :

→ Mise en œuvre du dispositif de massification des installations photovoltaïques sur toitures communales et intercommunales : recensement des bâtiments, lancement d'un AMI pour sélectionner un opérateur, suivi des études technico-économique, structurelles, paysagères, groupement de commandes d'installations photovoltaïques, ...

→ Expérimentation de projets de chaleur renouvelable dans les bâtiments publics et tertiaires : géothermie et solaire thermique.

→ Organisation d'une commande groupée de kits photovoltaïques à destination du grand public (communication, formation...).

→ Organisation de visites de sites et de formations à destination des élus.

Plusieurs fiches actions du contrat de Parc s'articulent et alimentent la mise en œuvre des actions précitées. Du reste, le PNR ML identifie un point de blocage clé pour les installations de PV en toiture sur bâtiments publics en particulier : les études de structure et de résistance à l'installation.

En ce sens, un budget de 4 000 € est proposé en maîtrise d'ouvrage PANR ML pour des prestations d'études de structures de bâtiments publics (soit en moyenne 2 études annuelles), conditionnée à une démarche d'installation (sauf résultat d'étude défavorable) par les collectivités. N'est pas écartée l'utilisation de ce budget pour d'autres types de prestations favorables au lancement de dynamique territoriale, publiques ou privées.

### Gouvernance et partenariat :

Groupe de suivi ENR du PNRML, composé d'élus et techniciens.

Partenariat avec les syndicats d'énergies, collectivités locales, sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable locales...

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Augmentation de la production d'énergie renouvelable locale ;
- Nombre d'installations d'énergie renouvelable

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Etudes bâtiments	16 000 €		16 000 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>16 000 €</b>		<b>16 000 €</b>

Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		8 000 €
Collectivités	40%		6 400 €
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>14 400 €</b>		<b>14 400 €</b>

## **FICHE ACTION N°5.3 : ANIMATION RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE (RICE)**

**Montant de l'action : 114 081 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : SMAG PNRML

Responsable de la mission : Violette JANET-WIOLAND

Personne référente suivi action : Violette JANET-WIOLAND – v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 91 44

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale / 2 – Millevaches, territoire en transition / 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur*

*Orientation(s) : 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces / 5- Stimuler la production et la valorisation des ressources locale / 6 : Devenir un territoire à énergie positive / : 8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire*

*Mesure(s) : 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques / 26- Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux / 29 - Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique (mesure phare) / 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est devenu, en 2021, la 4<sup>ème</sup> Réserve internationale de ciel étoilé de France et la 1<sup>ère</sup> de Nouvelle-Aquitaine. La RICE Millevaches correspond au territoire du Parc, soit 39000 habitants, 3350 km<sup>2</sup> avec une zone cœur concernant 9 communes au centre pour 194 km<sup>2</sup>. Ce nouvel engagement territorial s'articule autour de 5 volets : énergie-pollution lumineuse, biodiversité nocturne, éducation-sensibilisation, tourisme-ciel d'exception et culture. Ainsi, une animation territoriale permettra de conserver le label et de faire vivre la RICE Millevaches. Les objectifs sont les suivants :

- Lutte contre la pollution lumineuse
- Economies d'énergie
- Préservation de la biodiversité nocturne
- Redonner l'accès au ciel nocturne aux habitants et visiteurs
- Retrouver une cohérence entre éclairage nocturne et usages
- Adhésion générale, des collectivités membres et alentours ; et des acteurs territoriaux, aux enjeux de la nuit

**Contenu de l'action :**

La coordination générale de la RICE Millevaches comporte l'animation du comité de pilotage, la rédaction du rapport annuel anglais à transmettre à l'IDA (International Dark-sky Association), la rédaction d'une candidature complète (mise à jour et justification de la mise en conformité des points lumineux) à transmettre à l'IDA en 2024, la communication autour de la ressource « nuit », la recherche de financement pour les divers projets (SMAG PNRML, collectivités, acteurs privés), la gestion ou le suivi des 5 axes (cités ci-dessus). Pour ce dernier point, il s'agira :

Energie et pollution lumineuse : accompagnement des communes et acteurs privés dans la réduction de la pollution lumineuse, mise à jour de l'inventaire de l'éclairage public, diffusion et transmission de savoir autour du Guide de l'éclairage de la RICE Millevaches, réalisation de campagne de mesure de la qualité du ciel (automatique et citoyenne), animation et intervention auprès de divers publics.

Biodiversité nocturne : en co-animation, poursuivre l'action engagée sur la Trame noire.

Education-sensibilisation : en co-animation et en cohérence avec la stratégie éducation-sensibilisation sur la « nuit », lancement des actions spécifiques auprès des jeunes, des habitants et des visiteurs.

Culture : *l'eime de la nuech* a trouvé toute sa place au sein de la programmation culturelle et de la mise en valeur des savoir-faire. En co-animation, ce volet poursuivra ces actions phares tout en imaginant/créant des nouveautés ancrées dans la RICE Millevaches.

Tourisme-ciel d'exception : en co-animation, intégrer la protection de la ressource « nuit » dans les activités des acteurs Marqués Parc (organisation de formation, soirées thématiques...), poursuivre le développement et assurer la visibilité des sites d'observation, faire émerger des projets d'astro-tourisme et participer à la création d'un observatoire astronomique semi-professionnel au cœur de la RICE Millevaches.

### Gouvernance et partenariat :

Comité de pilotage de la RICE Millevaches

Syndicats d'énergie / acteurs culturels, éducatifs, touristiques / associations environnementales et d'astronomie / citoyens (veilleurs d'étoiles notamment) / IPAMAC

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin / RICE Millevaches.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### ➔ Résultats attendus / indicateurs :

- Reconnaissance de la RICE Millevaches
- Intégration de la ressource « nuit » dans les enjeux territoriaux
- Nombre d'animations autour de cette thématique
- Nombre d'acteurs engagés

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation - Coordinateur RICE Millevaches (2023-2026) – 0.6 ETP	114 081 €		114 081 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>114 081 €</b>		<b>114 081 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		57 041 €
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>57 041 €</b>		<b>57 041 €</b>

## **FICHE ACTION N°5.4 : PROJETS RESERVE INTERNATIONALE DE CIEL ETOILE (RICE)**

**Montant de l'action : 75 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : SMAG PNRML

Responsable de la mission : Violette JANET-WIOLAND

Personne référente suivi action : Violette JANET-WIOLAND – v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 91 44

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale / 2 – Millevaches, territoire en transition / 3 - Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur*

*Orientation(s) : 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces / 5- Stimuler la production et la valorisation des ressources locale / 6 : Devenir un territoire à énergie positive / : 8 - Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire*

*Mesure(s) : 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques / 26- Renforcer la mise en tourisme des atouts patrimoniaux / 29 - Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique (mesure phare) / 35 - Partager l'accès à la culture et faciliter la création*

#### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchâter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

#### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est devenu, en 2021, la 4<sup>ème</sup> Réserve internationale de ciel étoilé de France et la 1<sup>ère</sup> de Nouvelle-Aquitaine. La RICE Millevaches correspond au territoire du Parc, soit 39000 habitants, 3350 km<sup>2</sup> avec une zone cœur concernant 9 communes au centre pour 194 km<sup>2</sup>. Ce nouvel engagement territorial s'articule autour de 5 volets : énergie-pollution lumineuse, biodiversité nocturne, éducation-sensibilisation, tourisme-ciel d'exception et culture. Les objectifs sont les suivants :

- Lutte contre la pollution lumineuse
- Economies d'énergie
- Préservation de la biodiversité nocturne
- Redonner l'accès au ciel nocturne aux habitants et visiteurs
- Communiquer, sensibiliser, former et expérimenter autour des enjeux de la « nuit »

#### **Contenu de l'action :**

Dans le cadre de la coordination générale de la RICE Millevaches, il convient de mettre en œuvre des projets répondant aux 5 axes, cités ci-dessus. Il s'agira :

**Energie et pollution lumineuse :** diffusion et transmission de savoir autour du Guide de l'éclairage de la RICE Millevaches ou autre document de communication, réalisation de campagne de mesure de la qualité du ciel et mise à jour de l'étude de pollution lumineuse (2024), animation et intervention auprès de divers publics.

**Biodiversité nocturne :** poursuivre l'action engagée sur la Trame noire (IPAMAC, protocole, suivi, terrain – matériel, études).

**Culture :** poursuite des actions phares « l'eime de la nuech » tout en imaginant/créant des nouveautés ancrées dans la RICE Millevaches.

Education-sensibilisation : en co-animation et en cohérence avec la stratégie éducation-sensibilisation sur la « nuit », lancement des actions spécifiques auprès des jeunes, des habitants et des visiteurs.

Tourisme-ciel d'exception : intégration de la protection de la ressource « nuit » dans les activités des acteurs Marqués Parc au travers de formations, soirées thématiques, labélisation... Poursuivre le développement et assurer la visibilité des sites d'observation (communication, mobiliers de contemplation...).

Concrètement, les perspectives opérationnelles dans le domaine du tourisme et de la sensibilisation du public pourraient prendre les formes suivantes :

> Formation-sensibilisation des acteurs touristiques (offices de tourisme, prestataires...) à la RICE ;

> Développement d'un programme d'animations « G-astronomiques » couplant repas et animations (observation du ciel, conférence...) – il s'agirait de développer des activités au moins sur 2 ou 3 saisons en essayant de proposer des activités en hiver ;

> Développement de la randonnée pédestre à la découverte de la vie nocturne et stellaire (en partenariat avec des acteurs nature et environnement) ;

> Construction de séjours « packagés » de découverte nocturne (en partenariat avec des sociétés d'astronomie et/ou autres réseaux de commercialisation) ;

> Installation fixe d'équipements d'observation du ciel (par exemple à la Maison du Parc) ;

> Organisation de soirées thématiques à la Maison du Parc comprenant une observation et une nuit sur place (aire de bivouac) ;

> Conception et mise en place d'un sentier permanent de découverte nocturne ;

> Construction d'un programme d'animations autour des points d'observation officiels du ciel ;

...

Tout cela sera mis en cohérence avec le projet de création d'un observatoire astronomique semi-professionnel au cœur de la RICE Millevaches.

### Gouvernance et partenariat :

Comité de pilotage de la RICE Millevaches

Syndicats d'énergie / acteurs culturels, éducatifs, touristiques / associations environnementales et d'astronomie / citoyens (veilleurs d'étoiles notamment) / IPAMAC

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin / RICE Millevaches.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### ➔ Résultats attendus / indicateurs :

- Communication, sensibilisation et création d'animation, d'outils spécifiques aux enjeux
- Nombre de publications, articles, création d'outils...
- Nombre d'animations autour de cette thématique
- Nombre d'acteurs engagés

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Communication-sensibilisation générale des volets de la RICE Millevaches	24 000 €		<b>24 000 €</b>



(matériel, prestations, impression, création)			
Campagne de mesure et études (prestations, matériel)	41 000 €		<b>41 000 €</b>
Mise en œuvre de projets concrets autour de la « nuit »	10 000 €		<b>10 000 €</b>
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>75 000 €</b>		<b>75 000 €</b>

#### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		<b>37 500 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>37 500 €</b>		<b>37 500 €</b>

## **FICHE ACTION N°5.5 : RICE, TRANSITION & ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE / MOE**

**Montant de l'action : 99 900 euros HT.**

Maître d'ouvrage : collectivités, acteurs privés

Responsable de la mission : Violette JANET-WIOLAND

Personne référente suivi action : Violette JANET-WIOLAND – v.janet-wioland@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 91 44

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale / 2 – Millevaches, territoire en transition

Orientation(s) : 1 - Préserver un haut niveau de richesse des milieux et des espèces / 6 : Devenir un territoire à énergie positive

Mesure(s) : 4 - Restaurer ou conforter les continuités écologiques / 29- Améliorer le geste lié à l'usage de l'énergie et à la performance énergétique (mesure phare)

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 3 - Devenir un territoire d'énergies renouvelables et aux consommations sobres, anticipation, atténuation et adaptation aux changements climatiques.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est devenu, en 2021, la 4<sup>ème</sup> Réserve internationale de ciel étoilé de France et la 1<sup>ère</sup> de Nouvelle-Aquitaine. Afin de conserver le label des travaux de réduction de la pollution lumineuse sont à réaliser d'ici 2024 puis 2026 en zone cœur de la RICE Millevaches puis sur le reste du territoire. Les objectifs sont les suivants :

- Lutte contre la pollution lumineuse
- Economies d'énergie
- Préservation de la biodiversité nocturne
- Redonner l'accès au ciel nocturne aux habitants et visiteurs
- Retrouver une cohérence entre éclairage nocturne et usages

Le PNRML est engagé sur les thématiques d'énergie, de transition et d'adaptation au changement climatique depuis 2012 à travers plusieurs programmes structurants : plan climat énergie territorial volontaire (2012), Tepos (2018-2021), Millevaches en Transition (2022), Adaptation au changement climatique (2021-2024) ... L'animation territoriale permettra de poursuivre et d'amplifier l'existant mais aussi de créer de nouvelles actions exemplaires et reproductibles.

Les objectifs sur la maîtrise d'ouvrage externe sont les suivants :

- Augmenter la résilience énergétique du territoire en diminuant les consommations énergétiques et augmentant la production d'énergie renouvelable locale, dans le respect des patrimoines naturel, paysager, bâti, culturel ;
- Diminuer et compenser les émissions de gaz à effet de serre du territoire ;

**Contenu de l'action :**

L'action consiste à accompagner les collectivités et acteurs privés à réaliser des travaux de réduction de pollution lumineuse et des temps d'allumage nocturne. Une aide financière sera ainsi apportée dans le cadre de travaux ambitieux et respectueux du Guide de l'éclairage de la RICE Millevaches (réduction du nombre de points lumineux, réduction du temps d'éclairage et/ou coupure saisonnière, ...).

Du côté des énergies renouvelables, l'action s'inscrira dans le dispositif de massification des installations photovoltaïques sur toitures communales et intercommunales. Une aide financière sera apportée aux collectivités devant réaliser des études complémentaires en amont du projet (structure...).

#### Gouvernance et partenariat :

Comité de pilotage de la RICE Millevaches  
Syndicats d'énergie

#### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin / RICE Millevaches.

#### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

#### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre de points lumineux inutiles supprimés.

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Désinstallation de matériel obsolète, extinction nocturne, études et travaux préalables		99 900 €	99 900 €
<b>COUT TOTAL</b>		<b>99 900 €</b>	<b>99 900 €</b>

#### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		20%	19 800 €
<b>RECETTE TOTALE</b>		<b>19 980 €</b>	<b>19 980 €</b>

## **6. Transmission et partage : construire une cohésion durable**

### **Ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

## **FICHE ACTION N°6.1 : MISSION EDUCATION ET TRANSMISSION**

### **Montant de l'action : 213 713 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : « Groupe Transmission » : Delphine MOREAU

Personnes référentes suivi action : Delphine MOREAU - [d.moreau@pnr-millevaches.fr](mailto:d.moreau@pnr-millevaches.fr) – 05 55 96 97 26 ; Pauline RIFFAUT - [p.riffaut@pnr-millevaches.fr](mailto:p.riffaut@pnr-millevaches.fr) – 06 77 83 91 31 ; Julie COLLET - [j.collet@pnr-millevaches.fr](mailto:j.collet@pnr-millevaches.fr) – 06 31 73 33 49 ; Elodie HAAZ - [e.haaz@pnr-millevaches.fr](mailto:e.haaz@pnr-millevaches.fr) – 06 31 85 12 05 ; Marie MAZURIER - [m.mazurier@pnr-millevaches.fr](mailto:m.mazurier@pnr-millevaches.fr) – 06 77 83 91 64.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

#### **Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 3- Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation(s) : 7\_ transmettre les savoirs du territoire / 8\_ Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure(s) : 32\_Mesure Phare : concevoir un programme éducatif territorial

Mesure 33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites

Mesure 34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire

Mesure 36 - Organiser la communication

#### **Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** Transversal.

#### **→ Contexte et objectifs de l'action :**

La mission Education est l'une des 5 grandes missions des Parcs Naturels Régionaux. Celle-ci s'attache à toucher tous les publics à travers différents outils et moyens pour les sensibiliser, mobiliser et former aux enjeux actuels. Pour cela, la mission Education se préoccupe des autres missions du Parc (biodiversité, culture, patrimoines, aménagement,...) avec un travail en transversalité au sein de l'équipe du Parc mais aussi en créant des partenariats avec des acteurs du territoire et des spécialistes.

Les projets menés par la mission Education s'attachent à répondre à ces différents objectifs :

- Développer la sensibilité des habitants, et particulièrement du public enfant aux problématiques environnementales ;
- Développer l'appropriation du patrimoine et des valeurs du territoire ;
- Accompagner au changement pour aider à passer à l'action ;
- Agir auprès de tous les acteurs (intégrer divers publics dans les projets : donner une dimension citoyenne et participative) ;
- Vulgariser les savoirs techniques et scientifiques et s'inspirer des sciences humaines et sociales.
- Informer, sensibiliser, transmettre une histoire locale, valoriser des patrimoines locaux, bâtis et naturels, en s'appuyant sur l'interprétation de sites et sentiers.

#### **Contenu de l'action :**

Il s'agit de proposer une approche transversale et plurielle (multi compétences) afin de déployer une action de sensibilisation, d'éducation à l'environnement d'envergure et destinée à tous les publics. Il est ainsi proposé d'allouer 1.4 ETP à cette mission essentielle.

## **MISSIONS :**

**Montage et coordination de projets :** Cycles de conférences, appels à projets, évènements thématiques.

### **Coordination des sollicitations d'interventions extérieures et du groupe transmission en interne :**

Accompagner les demandes des établissements d'enseignement (primaire, secondaire, supérieur). Poursuivre les partenariats avec les réseaux scolaires (ODCV, SNU...).

### **Animation des sollicitations extérieures :**

Transmettre en « face à face » :

Animer/sensibiliser (développement d'animations et outils spécifiques Parc, proposition d'un catalogue des offres éducatives PNR) auprès du jeune public.

### **Réalisation d'outils et supports d'animation et de sensibilisation :**

Transmettre/vulgariser des connaissances techniques par la création de supports/outils (clips vidéos, capsules, quizz...).

Créer et acquérir des outils/supports à animer auprès des publics lors d'interventions en direct pour transmettre des savoirs techniques. Pérenniser les outils créés en interne pour les valoriser et diffuser plus largement.

### **Développer un volet communication technique/ de terrain :**

Relayer/valoriser/vulgariser les connaissances techniques du territoire par une approche homogène, ludique, pédagogique et transversale. Cela peut se traduire par la réalisation d'interview, le suivi de chantier ou d'actions du Parc, le montage de clips vidéos (capsules de quelques minutes pouvant être valorisées sur le site internet du Parc, les réseaux sociaux, etc...)

Il s'agit de nourrir et/ou compléter les outils déjà existants.

A titre d'exemple, nous pourrions compléter les articles de journal du Parc par la réalisation de vidéos, ou encore réaliser un catalogue des actions phares et expérimentales du Parc.

L'objectif est de favoriser la lisibilité des actions du Parc dans une démarche de partage et de transmission participative.

### **Formation (transmissions des enjeux, connaissances, actualités aux partenaires du Parc) :**

Mettre en place des sessions de formation auprès de divers acteurs/partenaires (acteurs touristiques, socio-économiques, éducatifs, professionnels...).

L'objectif est que les personnes concernées par ces formations puissent prendre conscience de la particularité du territoire et de ses patrimoines en abordant différents enjeux (biodiversité, préservation du patrimoine, pollution lumineuse, changement climatique, adaptation et résilience, transition écologique et énergétique...), leur permettant ainsi de devenir ambassadeur d'un discours commun allant dans le sens des ambitions de la charte du Parc.

La création de ces formations et de ses supports pourra être valorisée lors des interventions pédagogiques auprès des différents publics.

### **Animation du « réseau d'interprétation » et accompagnement des porteurs de projets :**

Améliorer la qualité et la notoriété de l'ensemble de ces sites, destinés à permettre la découverte et l'appropriation d'un territoire patrimonial riche, tant auprès des visiteurs que des habitants.

Contribuer à assurer la promotion de Millevaches, territoire de découvertes nature et culture.

Gérer, compléter, et promouvoir le réseau des sites d'interprétation ; réaliser le suivi et l'actualisation de son outil de valorisation, le Carnet Voyage(s) en Millevaches (déclinaison web, géo-références des sites, nouvelles fiches, rééditions...), assurer le suivi et l'évaluation de la qualité des sites et sentiers (conventionnement avec les porteurs de projets, réunions de réseaux...), animer le réseau des sites et sentiers par un programme d'animations spécifiques, utiliser ces sites comme supports pour les animations grand public et scolaires, accompagner les acteurs locaux dans l'évolution de leurs projets, la conception et la réalisation d'outils pédagogiques adaptés, ou la création des nouveaux itinéraires (conseil/expertise, soutien financier conditionné, formation...).

### **Coordination de l'espace d'accueil et du site de la Maison du Parc :**

Mettre en place un accueil pédagogique, comme porte d'entrée de découverte du territoire et de ses patrimoines. Elaborer, innover...

Poursuivre et entretenir les aménagements du site en lien avec des partenaires du territoire et élaborer des outils participatifs et autonomes (pour impliquer et sensibiliser le public tout au long de l'année).

Coordonner le programme d'animation spécifique au site de la Maison du Parc, à travers différentes thématiques (coordination des acteurs éducatifs).

Coordonner la gestion du site avec l'ouverture saisonnière de l'espace d'accueil (gestion des recrutements saisonniers, boutique...).

### Gouvernance et partenariat :

L'action est portée par le groupe transmission en interne (groupe aux compétences transversales), sous l'autorité de la Vice-Présidente en charge de la thématique « Education à l'environnement.

Les partenariats sont nombreux et variés, acteurs associatifs, acteurs du monde éducatif, collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, offices de tourisme,....

### Localisation / spatialisation :

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

### Calendrier prévisionnel :

2023-2026

### → Résultats attendus / indicateurs :

- Nombre de conférences réalisées
- Nombre de sessions de formation réalisées
- Nombre d'évènements réalisés
- Nombre d'établissements scolaires et d'élèves accompagnés
- Nombre de structures accompagnées
- Nombre de personnes (habitants, touristes, entreprises, ...) sensibilisées et ou formées
- Nombre de supports de sensibilisation réalisés
- Nombre de personnes accueillies sur le site de la maison du Parc

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation, coordination (2023-2026) – 1.4 ETP	213 713 €		<b>213 713 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>213 713 €</b>		<b>213 713 €</b>

### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	20%		<b>42 743 €</b>
EUROPE - FEDER	60%		<b>128 228 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>128 228 €</b>		<b>128 228 €</b>

## **FICHE ACTION N°6.2 : ACTIONS EDUCATION AU TERRITOIRE**

**Montant de l'action : 249 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : PNR de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : « Groupe Transmission » : Delphine MOREAU

Personnes référentes suivi action : Delphine MOREAU - [d.moreau@pnr-millevaches.fr](mailto:d.moreau@pnr-millevaches.fr) – 05 55 96 97 26 ; Pauline RIFFAUT - [p.riffaut@pnr-millevaches.fr](mailto:p.riffaut@pnr-millevaches.fr) – 06 77 83 91 31 ; Julie COLLET - [j.collet@pnr-millevaches.fr](mailto:j.collet@pnr-millevaches.fr) – 06 31 73 33 49 ; Elodie HAAZ - [e.haaz@pnr-millevaches.fr](mailto:e.haaz@pnr-millevaches.fr) – 06 31 85 12 05 ; Marie MAZURIER - [m.mazurier@pnr-millevaches.fr](mailto:m.mazurier@pnr-millevaches.fr) – 06 77 83 91 64.

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 3- Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation(s) : 7\_ transmettre les savoirs du territoire / 8\_ Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure(s) : 32\_Mesure Phare : concevoir un programme éducatif territorial

Mesure 33 - Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites

Mesure 34 - Concourir à la formation des acteurs du territoire

Mesure 36 - Organiser la communication

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** Transversal.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

La mission Education est l'une des 5 grandes missions des Parcs Naturels Régionaux. Celle-ci s'attache à toucher tous les publics à travers différents outils et moyens pour les sensibiliser, mobiliser et former aux enjeux actuels. Pour cela, la mission Education se préoccupe des autres missions du Parc (biodiversité, culture, patrimoines, aménagement,...) avec un travail en transversalité au sein de l'équipe du Parc mais aussi en créant des partenariats avec des acteurs du territoire et des spécialistes.

Les projets menés par la mission Education s'attachent à répondre à ces différents objectifs :

- Développer la sensibilité des habitants, et particulièrement du public enfant aux problématiques environnementales ;
- Développer l'appropriation du patrimoine et des valeurs du territoire ;
- Accompagner au changement pour aider à passer à l'action ;
- Agir auprès de tous les acteurs (intégrer divers publics dans les projets : donner une dimension citoyenne et participative) ;
- Vulgariser les savoirs techniques et s'inspirer des sciences humaines et sociales.
- Informer, sensibiliser, transmettre une histoire locale, valoriser des patrimoines locaux, bâtis et naturels, en s'appuyant sur l'interprétation de sites et sentiers.

**Contenu de l'action :**

Il s'agit de valoriser des thèmes ou missions phares portés par le PNR, en lançant des appels à projets vers les écoles, les communes,..., en valorisant les projets à dimension citoyenne (intégration de divers publics dans le projet, déclinaisons sous plusieurs formes, et tout au long de l'année)

Exemple d'action :

Accompagnement d'un aménagement au sein d'une commune, réalisation d'une conférence, d'une ou deux balades/visites de sensibilisation, un accompagnement pédagogique tout au long



de l'année de l'école avec une restitution en fin d'année valorisée sur un événementiel, des ateliers participatifs associant les habitants, les acteurs et les structures locales (EHPAD, ALSH...).

### **1)- Mise en place de programmes pédagogiques thématiques et expérimentation de pratiques pédagogiques auprès du jeune public :**

- 1. Appels à projets thématiques :** Continuer à proposer aux écoles du territoire un programme pédagogique sur l'année : mêlant interventions extérieures et interventions techniques de chargés de mission
- 2. Développer et expérimenter des échanges pédagogiques :**
  - Projets de coopération interParcs (et inter-écoles) sur des thématiques communes (ex : « Rivières sauvages » : InterParcs landes de Gascogne),
  - Echanges Villes/campagnes (avec villes partenaires périphériques) /accueil de classes nature et patrimoine (Ex : « Voyage Natura 2000 en train » (billet groupe scolaire TER NA) : Visite de sites Natura 2000) / mobilité durable,
  - Accueil d'élèves (partenariat avec l'Education nationale ou d'autres structures) en séjour sur le territoire en s'appuyant sur le réseau d'hébergements de groupe (séjours avec nuitées (ex « Une vie la nuit », avec nuitée sur le Parc, sur le site de Viam).

→ Il s'agit de déployer des projets qui touchent à divers enjeux, qui soient transversaux (mobilité, biodiversité...).

### **2)- Sensibilisation du grand public :**

#### **- Prestation d'acteurs éducatifs :**

S'appuyer sur des compétences extérieures et travailler en partenariat avec des spécialistes du territoire pour mettre en place des actions de sensibilisation auprès de divers publics (scolaires, grand public, habitants, élus, entreprises...) sur différentes thématiques (environnement, savoir-faire, culture...).

#### **- Cycles de conférences :**

Réalisation de conférences dans les villes portes afin de toucher un maximum de public. Il s'agit d'offrir aux habitants l'accès à la connaissance autour des enjeux environnementaux et patrimoniaux du territoire.

### **3)- Outils et supports pédagogiques :**

**-S'équiper en matériel pédagogique :** Créer et acquérir des outils/supports à animer auprès des publics lors d'interventions en direct pour transmettre des savoirs techniques (malles pédagogiques, ouvrages, jeux, matériel d'observation, échantillons, pour appuyer nos animations).

**- Promotion des actions du Parc et vulgarisation des connaissances techniques :** Promouvoir les actions du parc et vulgariser les connaissances techniques par la création de supports / médias (agenda papier, clips audio et vidéo, quizz, cahier One Health, affiches...) auprès des habitants du territoire.

### **4)-Développement et qualification du site de la Maison du Parc :**

Ce site d'accueil constitue la vitrine des actions du Parc et se doit d'en donner un aperçu attractif aux visiteurs. Il doit devenir un lieu d'accueil toute l'année, pour ce faire il s'agit de développer des outils de découverte autonomes :

- Développement de la scénographie du site de la Maison du Parc : installation d'un point photo d'observation du paysage, d'une exposition permanente et d'expositions temporaires (édition de bâches pour des expositions de photos en période estivale) ;

- Mise en interprétation de l'ancien fournil rénové pour en faire un lieu d'accueil toute l'année. Ce nouvel espace viendra compléter l'offre existante sur le site de la Maison du Parc avec une approche numérique : projection de films, jeux interactifs..., il permettra ainsi de continuer la découverte du territoire.

Ces différents aménagements s'ajoutent à ceux déjà mis en place sur le site de la Maison du Parc, et participent chacun à promouvoir les patrimoines et spécificités du territoire ainsi que les actions portées par le Parc, il est donc important de veiller à une mise en valeur pertinente et cohérente pour un accueil de qualité.

**5)- Poursuivre la requalification du réseau de sites d'interprétation : Accompagnement /valorisation des sites patrimoniaux et suivi qualitatif :**

Le réseau de sites et de sentiers de découverte et d'interprétation a été mis en place en 2012. Pour des raisons d'obsolescence des contenus et de dégradation des mobiliers, un état de lieux affiné et une mise à jour devenaient inévitables pour assurer une offre de découverte du territoire de qualité.

A cette occasion une mission d'état des lieux et de stratégie de requalification est lancée en 2022-2023 (mission de 12 mois à mi-temps).

Il est nécessaire de prévoir un accompagnement financier pour la suite, en fonction des orientations préconisés par ce travail de requalification du réseau :

- Démantèlement des panneaux sur les sites devenus obsolètes et sortant donc du réseau
- Requalification de certains sites (médiats de découverte ou signalétique à remplacer) globalement basé sur le concept d'interprétation,
- Réadaptation d'un outil de promotion de ce réseau de sentiers et de sites.

L'objectif est également de pouvoir s'appuyer sur ses « sites patrimoniaux qualitatifs » comme supports pédagogiques.

En effet, il est visé à travers cette refonte de valoriser ces lieux en favorisant au maximum la médiation humaine (animation sur site, spectacles....).

**Ce réseau est un véritable outil transversal pour les missions du Parc** (support d'animation pédagogique, volet touristique, volet culturel, artistique, lien cadre de vie, volet paysager...).

**Gouvernance et partenariat :**

L'action est portée par le groupe transmission en interne (groupe aux compétences transversales), sous l'autorité de la Vice-Présidente en charge de la thématique « Education à l'environnement.

Les partenariats sont nombreux et variés, acteurs associatifs, acteurs du monde éducatif, collectivités territoriales, offices de tourisme,....

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de conférences réalisées
- Nombre d'actions culturelles réalisées
- Nombre d'outils, de supports pédagogiques réalisés
- Aménagements réalisés sur le site de la Maison du Parc
- Nombre de sites interprétés et animés.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
--------------------	----------------	----------------	-------

Publications scientifiques : illustrations, mise en page, impression (rédaction en régie)	20 000 €		<b>20 000 €</b>
Cycle de conférences	20 000 €		<b>20 000 €</b>
Projet de classes découverte « itinéraire PNR	20 000 €		<b>20 000 €</b>
Programme de sensibilisation grand public	18 000 €		<b>18 000 €</b>
Programme d'actions d'éducation au territoire jeune public	33 000 €		<b>33 000 €</b>
Prestations d'animations	63 000 €		<b>63 000 €</b>
Poursuivre la requalification du réseau de sites d'interprétation		40 000 €	<b>40 000 €</b>
Développement de la qualification du site de la Maison du Parc – Elaboration d'outils participatifs et autonomes		9 000 €	<b>9 000 €</b>
Développement de la qualification du site de la Maison du Parc - Exposition		10 000 €	<b>10 000 €</b>
Outils et supports pédagogiques et logo de publicité – Contrat Parc	16 000 €		<b>16 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>190 000 €</b>	<b>59 000 €</b>	<b>249 000 €</b>

#### Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Publications scientifiques : illustrations, mise en page, impression (rédaction en régie) - Contrat Parc	50%		<b>10 000 €</b>
Publications scientifiques : illustrations, mise en page, impression (rédaction en régie) - Etat	20%		<b>4 000 €</b>
Cycle de conférences - Contrat Parc	70%		<b>14 000 €</b>
Projet de classes découverte « itinéraire PNR – Contrat Parc	20%		<b>4 000 €</b>
Projet de classes découverte « itinéraire PNR – Agence de l'Eau	50%		<b>10 000 €</b>
Programme de sensibilisation grand public – Contrat Parc	20%		<b>3 600 €</b>
Programme de sensibilisation grand public – EUROPE (FEDER)	60%		<b>10 800 €</b>
Programme d'actions d'éducation au territoire jeune public – Contrat Parc	20%		<b>6 600 €</b>
Programme d'actions d'éducation au territoire jeune public – EUROPE (FEDER)	60%		<b>19 800 €</b>
Prestations d'animation – Contrat de Parc	20%		<b>12 600 €</b>
Prestations d'animation – EUROPE (FEDER)	50%		<b>31 500 €</b>
Poursuivre la requalification du réseau de sites d'interprétation – Contrat Parc		20%	<b>8 000 €</b>
Poursuivre la requalification du réseau de sites d'interprétation – Etat		20%	<b>8 000 €</b>
Poursuivre la requalification du réseau de sites d'interprétation - Départements		10%	<b>4 000 €</b>

Développement de la qualification du site de la Maison du Parc : Elaboration d'outils participatifs et autonomes – Contrat de Parc		20%	<b>1 800 €</b>
Développement de la qualification du site de la Maison du Parc : Elaboration d'outils participatifs et autonomes - Etat		40%	<b>5 200 €</b>
Outils et supports pédagogiques et logo de publicité – Contrat Parc – Contrat Parc	50%		<b>8 000 €</b>
Outils et supports pédagogiques et logo de publicité – Contrat Parc - Etat	40% (sur supports uniquement)		<b>4 800 €</b>
Développement de la qualification du site de la Maison du Parc – Exposition – Contrat Parc		50%	<b>5 000 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>139 700 €</b>	<b>32 000 €</b>	<b>171 700 €</b>

## **FICHE ACTION N°6.3 : EVENEMENT ANNUEL DU PARC**

**Montant de l'action : 15 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Marie MAZURIER

Personne référente suivi action : Marie MAZURIER – m.mazurier@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 91 64

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

*Axe(s) : 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur*

*Orientation(s) : 7 – Transmettre les savoirs du territoire, 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire*

*Mesure(s) : 32 – Concevoir un programme éducatif territorial, 36 – Organiser la communication, 37 – Favoriser le lien social par des coopérations locales*

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchanter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** Transversal.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Depuis sa création en 2004 le Parc a eu plusieurs fois l'occasion de concevoir des événements d'envergure, notamment avec les festivals Ligne(s) de partage en 2009 et 2011.

Il apparaît aujourd'hui important d'entériner dans le calendrier annuel un événement Parc qui s'adresse à tous les habitants et qui marque leur appartenance à ce territoire classé et qui valorise l'action réalisée par le Parc pour ce territoire.

**Contenu de l'action :**

Afin de construire au mieux cet événement il est prévu de former un comité de pilotage constitué d'élus, d'agents et d'acteurs associatifs. Le comité de pilotage devra ainsi proposer et valider un format de l'évènement : une seule journée sur un seul lieu, une seule journée sur plusieurs lieux ou plusieurs journées sur plusieurs lieux. Il faudra veiller à la bonne répartition géographique des animations afin que le plus grand nombre d'habitants puisse y participer.

Un événement d'ampleur modérée paraît le plus pertinent afin de favoriser la qualité des échanges entre les participants, les acteurs du territoire et les équipes du Parc. 2024 étant l'année 'anniversaire' du Parc, elle serait la première année de cet événement qui pourrait devenir récurrent par la suite.

Conférences, animations découvertes, spectacles, rencontres pourraient rythmer l'évènement.

**Gouvernance et partenariat :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2024 à 2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Nombre d'évènements organisés
- Nombre de participants

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Prestations	15 000 €		15 000 €
<b>COUT TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>		<b>15 000 €</b>

Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	40%		6 000 €
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>6 000 €</b>		<b>6 000 €</b>

## **FICHE ACTION N°6.4 : REFONTE DU SITE INTERNET**

**Montant de l'action : 15 000 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Marie MAZURIER

Personne référente suivi action : Marie MAZURIER – m.mazurier@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 91 64

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur

Orientation(s) : 8 – Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure(s) : 36 – Organiser la communication

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Ambition 2 - Embarquer et enchâter : les transitions pour tous**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** Transversal.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin a acté en 2019 une stratégie de communication fondée sur 4 objectifs :

- Inscrire le Parc dans le quotidien des habitants - susciter la fierté
- Faire la pédagogie de l'intervention du Parc - susciter l'appropriation
- Partager les ambitions de la Charte du Parc - susciter le "faire ensemble"
- S'appuyer sur d'autres pour porter la voix du territoire à l'extérieur – attirer

Parmi les outils permettant de répondre à ces objectifs, la refonte du site internet du Parc est primordiale.

En effet, l'évolution de la charte graphique et de la ligne éditoriale des différents supports du Parc doit également être visible sur le site web dans un souci de cohérence et parce qu'il est, avec le journal du Parc, l'outil de communication le mieux repéré par les différents publics cibles. Ainsi les objectifs de cette refonte sont :

- Répondre aux enjeux de communication par une refonte graphique et éditoriale ;
  - Le site comme ressource pour l'ensemble des acteurs
  - Le site comme outil de vulgarisation de l'action du Parc
- Intégrer les sites satellites existants et à venir, notamment rando-millevaches.fr qui pourrait devenir le seul site promotionnel du territoire ;
- Développer l'outil web de façon appropriée aux besoins tant pour la consultation que pour la gestion et l'alimentation du site ;
  - Modification du CMS
  - Développement d'une vraie version responsive
  - Possibilité d'envoyer des newsletters

**Contenu de l'action :**

Il s'agira de formaliser un cahier des charges répondant aux enjeux précités, pour ce faire un groupe de travail et de concertation (élus et équipe) sera constitué.

Un prestataire sera ensuite choisi pour y répondre.

Le site internet ainsi développé fera l'objet d'un lancement officiel et d'un plan de communication spécifique pour promouvoir sa mise en ligne.

**Gouvernance et partenariat :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023 - 2025

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Mise en ligne du site internet ;
- Fréquentation

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Développement du Site Internet		15 000 €	<b>15 000 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>		<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>

**Financements prévisionnels en euros**

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc		30%	<b>4 500 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>		<b>4 500 €</b>	<b>4 500 €</b>



## **7. Actions transversales**

## FICHE ACTION N°7.1 : ANIMATION : EVALUATION DE LA CHARTE

**Montant de l'action : 103 788 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Juliette GIOUX

Personne référente suivi action : Juliette GIOUX – direction@pnr-millevaches.fr – 06 77 83 89 88

### DESCRIPTION DE L'ACTION

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : transversal

Orientation(s) : transversal

Mesure(s) : transversal

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

**Transversal**

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** Transversal.

➔ **Contexte et objectifs de l'action :**

Il est nécessaire de poursuivre le travail initié en 2017 en amont de la mise en œuvre de la charte 2018-2033 afin de mettre en place un véritable suivi des actions du Parc. Cette action doit permettre une meilleure capitalisation et valorisation des actions menées par le Parc.

La démarche d'évaluation est étroitement associée à celle de l'observatoire du territoire, deux outils complémentaires de pilotage et d'aide à la décision.

**Contenu de l'action :**

\* Gérer et encadrer les démarches d'évaluation autour du projet de charte

\* Poursuivre la mise en place du logiciel EVA au sein du Parc et accompagner la montée en puissance et en opérationnalité de l'équipe

\* Accompagner une évaluation au fil de l'eau et produire tous les ans le bilan d'activité du Parc

**Gouvernance et partenariat :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

➔ **Résultats attendus / indicateurs :**

- Mise en place effective et opérationnelle d'EVA
- Suivi, mise à jour et utilisation en continu d'EVA
- Réalisation des rapports d'activité annuels du Parc via les éléments de suivi d'EVA

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation (2023-2026) - 0.25 ETP	103 788 €		<b>103 788 €</b>

<b>COUT TOTAL</b>	<b>103 788 €</b>		<b>103 788 €</b>
-------------------	------------------	--	------------------

**Financements prévisionnels en euros**

<b>NATURE DES FINANCEMENTS</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAL</b>
Contrat Parc	50%		<b>51 894 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>51 894 €</b>		<b>51 894 €</b>

## **FICHE ACTION N°7.2 : ANIMATION : OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE**

**Montant de l'action : 50 052 euros TTC.**

Maître d'ouvrage : Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Responsable de la mission : Geoffrey BRUN

Personne référente suivi action : Geoffrey BRUN – g.brun@pnr-millevaches.fr – 07 85 28 68 59

### **DESCRIPTION DE L'ACTION**

**Référence à la Charte du Parc :**

Axe(s) : transversal

Orientation(s) : transversal

Mesure(s) : transversal

**Référence aux ambitions Néo Terra :**

Transversal

**Référence aux objectifs stratégiques 2023-2026 :** 1 Transversal.

**→ Contexte et objectifs de l'action :**

Il est nécessaire de poursuivre le travail initié en 2017 en amont de la mise en œuvre de la charte 2018-2033 afin de mettre en place un véritable suivi des évolutions du Parc (écologiques, sociales, démographiques, économiques, etc.). Cette action doit permettre une meilleure connaissance des dynamiques à l'œuvre sur le territoire du Parc.

L'utilisation d'un observatoire du territoire est étroitement liée à celle de la démarche d'évaluation, deux outils complémentaires de pilotage et d'aide à la décision.

**Contenu de l'action :**

- \* Animer un groupe de travail pour la mise en place d'un observatoire du territoire efficient et partagé
- \* Définir des indicateurs permettant de suivre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire du Parc
- \* Collecter et traiter les données internes et externes permettant de mesurer ces indicateurs
- \* Communiquer les informations issues de l'observatoire au grand public
- \*Prestation d'étude auprès de l'INSEE pour obtenir des données actualisées du territoire (sociales, économiques, démographiques,...)

**Gouvernance et partenariat :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

**Localisation / spatialisation :**

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.

**Calendrier prévisionnel :**

2023-2026

**→ Résultats attendus / indicateurs :**

- Alimentation de la base de données de l'observatoire
- Mise en ligne du site internet de l'observatoire
- Réalisation des rapports d'activité annuels du Parc via les éléments de l'observatoire du territoire

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses prévisionnelles en euros...  TTC  HT

NATURE DE DEPENSES	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Animation (2023-2026) – 0.25 ETP	50 052 €		<b>50 052 €</b>
<b>COUT TOTAL</b>	<b>50 052 €</b>		<b>50 052 €</b>

Financements prévisionnels en euros

NATURE DES FINANCEMENTS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Contrat Parc	50%		<b>25 026 €</b>
<b>RECETTE TOTALE</b>	<b>25 026 €</b>		<b>25 026 €</b>

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Maison du Parc  
7 route d'Aubusson  
19290 MILLEVACHES

T. 05 55 96 97 00  
accueil@pnr-millevaches.fr

   [www.pnr-millevaches.fr](http://www.pnr-millevaches.fr)



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



Une autre vie s'invente ici